

A woman with dark skin and braided hair stands in a lush, sunlit jungle. She is wearing traditional African attire, including a beaded necklace, a beaded bikini top, and a beaded skirt. She has a serious expression and is looking directly at the camera. The background is filled with green foliage and sunlight filtering through the trees.

*Tidiane,
touche
pas ma
culture !*

Tidiane, touche pas ma culture !

Réponse d'une béninoise à Tidiane N'Diaye sur l'histoire du Bénin qu'il semble ne pas connaître.

Pour changement d'idéologie et pour la lutte pour la gloire de l'afrocentricité, j'utiliserai tout au long du livre l'expression « christiano caucasienne » à la place de la traite transatlantique ; car je la différencie de la traite des noirs par les juifs que j'appelle « la traite négrière juive ».

À Dona et Mercy,

À Matthan et Nelly,

À Nonce,

*À la vie de m'avoir offert cette opportunité de laisser
des traces derrière moi.*

J'écris ce livre en réponse aux récits historiques des victimes de la maladresse des amoureux de l'histoire dans leurs versions qui sont relayées plus fréquemment. À tous ceux qui chercheront un jour la vraie histoire du royaume de Dahomey, ma petite réponse pourra apporter un morceau de sucre dans leur tasse de café espérant que les historiens béninois viendront redresser la pente, et que les institutions responsables de la conservation de l'histoire des noirs remettent les pendules à l'heure. Mon travail est modeste, mais mieux que rien.

Vivement qu'ils le fassent !

Kpê Dah tché ton !

« Et cela, comme on sait, allait déboucher sur l'une des plus sanglantes guerres civiles des *temps modernes* : le pays du grand humaniste *Abraham Lincoln* devait y perdre plus d'hommes que lors des deux guerres mondiales réunies. »

Tidiane N'Diaye

Big lol !

Introduction

L'histoire de la traite négrière, telle qu'elle est souvent racontée, ne représente qu'une fraction de la vérité. Derrière les récits simplifiés et les perspectives limitées se cache une réalité bien plus complexe et nuancée. Le royaume de Dahomey, l'un des royaumes du Bénin, pays d'Afrique de l'Ouest, est souvent cité comme un exemple de pays qui a échappé à l'esclavage arabo-musulman et au génocide culturel qui l'accompagnait. De nombreux historiens se retiennent d'affirmer que le Bénin a été impliqué dans la traite arabo-musulmane, je n'en connais point qui l'affirme. Cependant, Le Génocide Voilé conteste cette affirmation en le

citant cinq fois dans son livre, qui pourtant parle de l'esclavage arabo musulman. L'auteur du livre, Tidiane N'Diaye affirme que le royaume a bel et bien connu l'esclavage arabo-musulman, et que ce fléau a eu un impact dévastateur sur le pays, allant jusqu'à un véritable génocide culturel. Cette affirmation a suscité la controverse, certains historiens et experts contestant les affirmations de l'auteur. Ils soulignent l'absence de preuves historiques solides pour étayer ses affirmations.

Dans cette analyse, nous allons examiner les arguments avancés par l'auteur du « Génocide voilé », ainsi que les contre-arguments des historiens et des experts. Nous allons également explorer les preuves historiques disponibles pour déterminer si le Bénin a réellement connu l'esclavage arabo-musulman et le génocide culturel qui l'accompagnait.

Cinq fois le nom du Dahomey fut inscrit dans le livre *Le Génocide Voilé*, et cinq, la confusion a dominé l'esprit du lecteur, qui connaît ne serait-ce qu'un peu l'histoire du Dahomey, du moins moi. Malgré l'agressivité de la version térangaise que nous propose *Le Génocide Voilé*, liée soit à la méconnaissance de l'histoire complète du puissant royaume de Dahomey, soit à la négligence des dernières mises à jour ou de l'évolution de l'histoire, ce livre mérite d'être lu pour comprendre l'histoire de l'homme noir, sur la traite négrière arabo musulmane. Il incite chaque lecteur à réfléchir sur les mémoires collectives et les responsabilités sur ce fait historique. Tout au long de ce livre, *Touche pas ma Culture*, nous allons nous limiter aux propos de Tidiane N'Diaye vis-à-vis du Dahomey. Le noble royaume de Dahomey a connu quatorze rois donc le plus célèbre a été Béhanzin pour sa résistance anti-pénétration coloniale et son intégrité ; le roi dont Tidiane N'Diaye noircit malheureusement la mémoire en toute impunité. Selon ses sources, aucun historien béninois, ni africain, ni occidental, ni même oriental ne confirme cette version sénégalaise. Le royaume de Dahomey a-t-elle connu l'esclavage arabo musulman ?

L'objectif est d'élucider cette controverse et de déterminer si « Le Génocide voilé » présente une analyse objective et étayée par des preuves historiques, ou s'il s'agit d'une tentative de réécriture de l'histoire.

Ce livre se propose de :

- Déconstruire les mythes persistants sur l'esclavage au Dahomey
- Mettre en lumière les voix et les expériences longtemps ignorées.
- Réexaminer les sources historiques avec un regard épistémologique en remettant en question les récits établis.

Je ne cherche point à minimiser les horreurs de l'esclavage oriental, mais plutôt à enrichir notre compréhension de cette période cruciale de l'histoire humaine. Ce voyage à travers le temps et les continents révélera

des vérités inconfortables, des héros méconnus, et de pouvoir
insoupçonnées.

« Que personne ne soit esclave sur la terre de Dahomey. »

Dah Aho Houébadja ,

Fondateur du royaume de Dahomey

Tout au long de ce livre, je présente les propos de Tidiane N'Diaye que je juge « révisionnistes » dans le livre le Génocide Voilé, éditions Gallimard,2008. L'assertion est ensuite expliquée, puis je répons.

Tidiane a dit dans le chapitre 1,

Page 43" Quand un roi du Dahomey (actuel Bénin) mourait, on lui érigeait une espèce de cénotaphe entouré de barres de fer, du sang d'une centaine de captifs, pour servir de gardes au souverain dans l'autre monde. Lors des fêtes sanguinaires nommées « Grandes Coutumes » on égorgeait des centaines de captifs à la fois, pour qu'ils aillent porter au roi défunt la nouvelle du couronnement de son successeur ».

Résumé du chapitre

Ce premier chapitre du livre *Le Génocide Voilé* pose les bases de l'argumentation de N'Diaye en introduisant le contexte historique et géographique de la traite arabo-musulmane en Afrique. L'auteur explique l'ampleur de ce traité, les méthodes utilisées pour capturer et transporter les esclaves, ainsi que les impacts sociaux et démographiques sur les populations africaines. N'Diaye présente les faits avec clarté, ce qui permet de bien comprendre les enjeux de la traite arabo-musulmane dès le début du livre. Il utilise des exemples concrets et des chiffres pour illustrer ses propos, rendant le sujet accessible même aux lecteurs non spécialistes. Parfois, l'abondance de détails historiques peut sembler écrasante pour le lecteur. Une simplification ou une synthèse plus succincte aurait pu aider à maintenir l'attention. L'auteur commence fort avec une thèse claire : la traite arabo-musulmane a été tout aussi dévastatrice que la traite transatlantique, mais elle est souvent passée sous silence. N'Diaye soutient cette thèse avec des preuves historiques et des témoignages. Cependant, la présentation initiale manque peut-être de nuances. En lisant, j'ai noté que N'Diaye semble parfois vouloir opposer les deux traités plutôt que de montrer comment elles se complètent pour donner une vision globale de l'impact de l'esclavage sur l'Afrique. Une approche plus neutre et académique pourrait renforcer la légitimité scientifique des arguments du Franco-sénégalais.

Ce chapitre est pertinent dans le contexte actuel de réévaluation de l'histoire coloniale et de l'esclavage. Il invite les lecteurs à réfléchir à une partie souvent oubliée de l'histoire africaine. Cependant, certains lecteurs peuvent trouver que l'auteur ne replace pas suffisamment ses arguments dans un contexte plus large dès le début. Une mise en perspective plus globale dès le premier chapitre pourrait améliorer la compréhension des enjeux. Le chapitre 1 de « *Le Génocide voilé* » est une introduction solide et bien documentée à un sujet complexe et souvent négligé. Tidiane N'Diaye réussit à capter l'attention du lecteur avec des faits marquants et une thèse forte. Toutefois, un équilibre entre passion et objectivité, ainsi qu'une contextualisation plus large, auraient pu renforcer l'impact de ce chapitre. Le livre promet d'être une contribution importante au débat sur l'esclavage et ses mémoires.

Le chapitre dont le titre est « les formes d'asservissement en Afrique, avant la conquête arabe » présente la situation initiale, l'atmosphère qui planait sur l'Afrique avant les invasions et les traités. Le domaine de définition ici est donc de moins infini à l'an huit cents (]-∞ ; 800]). Il est donc irréfutable que nous sommes à la genèse de l'esclavage et de la traite arabo-musulmane. Dans ce texte bien structuré, nous découvrons les conditions déplorables des esclaves à Athènes, où la brutalité et l'exploitation étaient monnaie courante. Les crimes des Romains, accompagnés d'une réalité choquante de trois millions d'esclaves en Italie, ainsi que la situation des Noirs en Haute Égypte et les sociétés inégalitaires en Afrique, expliquent une suite logique d'événements tragiques. Ces éléments préparent l'auditeur à une compréhension plus large des mécanismes de l'esclavage qui ont façonné l'histoire.

Explication des propos de Tidiane : Ce passage décrit les rituels funéraires complexes et spectaculaires associés à la mort d'un roi du Dahomey, qui se déroulaient dans le contexte d'une culture où la royauté était profondément respectée et entourée de traditions sacrées. Lorsqu'un roi mourait, un cénotaphe, qui est une structure commémorative érigée en son honneur, était construit. Ce cénotaphe était entouré de barres de fer, symbolisant la protection et la force, et était imprégné de sang provenant d'une centaine de captifs. Ce sang était utilisé rituellement pour établir un lien entre le monde des vivants et celui des morts, et pour assurer que le roi défunt était bien gardé dans l'au-delà. Les « Grandes Coutumes » évoquées dans le texte font référence à des célébrations rituelles marquées par des sacrifices humains, où des centaines de captifs étaient égorgés. Cette pratique visait à envoyer ces âmes vers le roi défunt pour lui annoncer la nouvelle de l'accession au trône de son successeur. Cela souligne non seulement la croyance en la continuité de la royauté après la mort, mais aussi la perception des captifs comme des offrandes nécessaires pour honorer le roi et assurer son passage vers l'autre monde. Ces rituels illustrent la manière dont les sociétés du Dahomey valorisaient la royauté, le pouvoir et les sacrifices, tout en reflétant une hiérarchie sociale où la vie humaine était parfois considérée comme une monnaie d'échange spirituelle.

Ma réponse

Le Dahomey apparaît, soulevant une question primordiale : que fait ce nom dans un livre qui retrace l'histoire de la traite arabo-musulmane ? Fondé au XVII^e siècle, le royaume de Dahomey semble anachronique par rapport au titre du chapitre qui évoque les événements avant l'invasion arabo-musulmane au VIII^e siècle. Sachant que le royaume fut fondé vers 1645, il faut comprendre comment ce royaume s'inscrit dans la chronologie de la traite et de l'esclavage.

De plus, il faudra noter que les tombes des rois de Dahomey ne sont pas toutes identiques, ce qui peut refléter la diversité des pratiques culturelles et des croyances au sein du royaume. La question ici est de savoir si l'on parle de sacrifices humains ou de crimes d'accompagnement dans ce contexte. La distinction entre ces termes est nécessaire pour saisir la complexité des rituels et des croyances qui entourent l'histoire de Dahomey et son rôle dans le commerce d'esclaves. Ainsi, ces interrogations méritent d'être approfondies pour mieux comprendre l'interconnexion entre les différents aspects de l'esclavage et de la traite à travers les siècles.

Le royaume du Dahomey est-il l'actuel Bénin ?

Clarifions d'abord ceci : le Dahomey, aujourd'hui Bénin, est un pays situé en Afrique de l'Ouest, entre l'équateur et le tropique du Cancer. Avec une superficie de 114.760 km² et une population d'environ 13 millions d'habitants aujourd'hui, il était autrefois appelé la République du Dahomey jusqu'au 30 novembre 1975. Ce nom faisait référence au puissant royaume qui avait jadis prospéré sur le territoire, qui est maintenant en grande partie situé au Nigeria. Il faudra distinguer l'actuel Bénin, qui est un pays souverain, du royaume historique du Dahomey, qui se limitait principalement au sud du pays actuel. Le roi du Dahomey était une figure distincte, différente de ceux d'autres royaumes voisins, tels que celui d'Allada, de Savi, de Popo, et de Hogbonou. Tous ces royaumes se trouvaient dans les frontières de ce qui est aujourd'hui le Bénin, mais chacun avait ses propres structures politiques et culturelles. Ainsi, le royaume de Dahomey représente une partie de l'histoire riche et complexe de la région, mais il n'est pas synonyme de l'ensemble du pays actuel. Il est primordial de reconnaître que le royaume de Dahomey n'est qu'un des multiples royaumes qui ont coexisté sur le

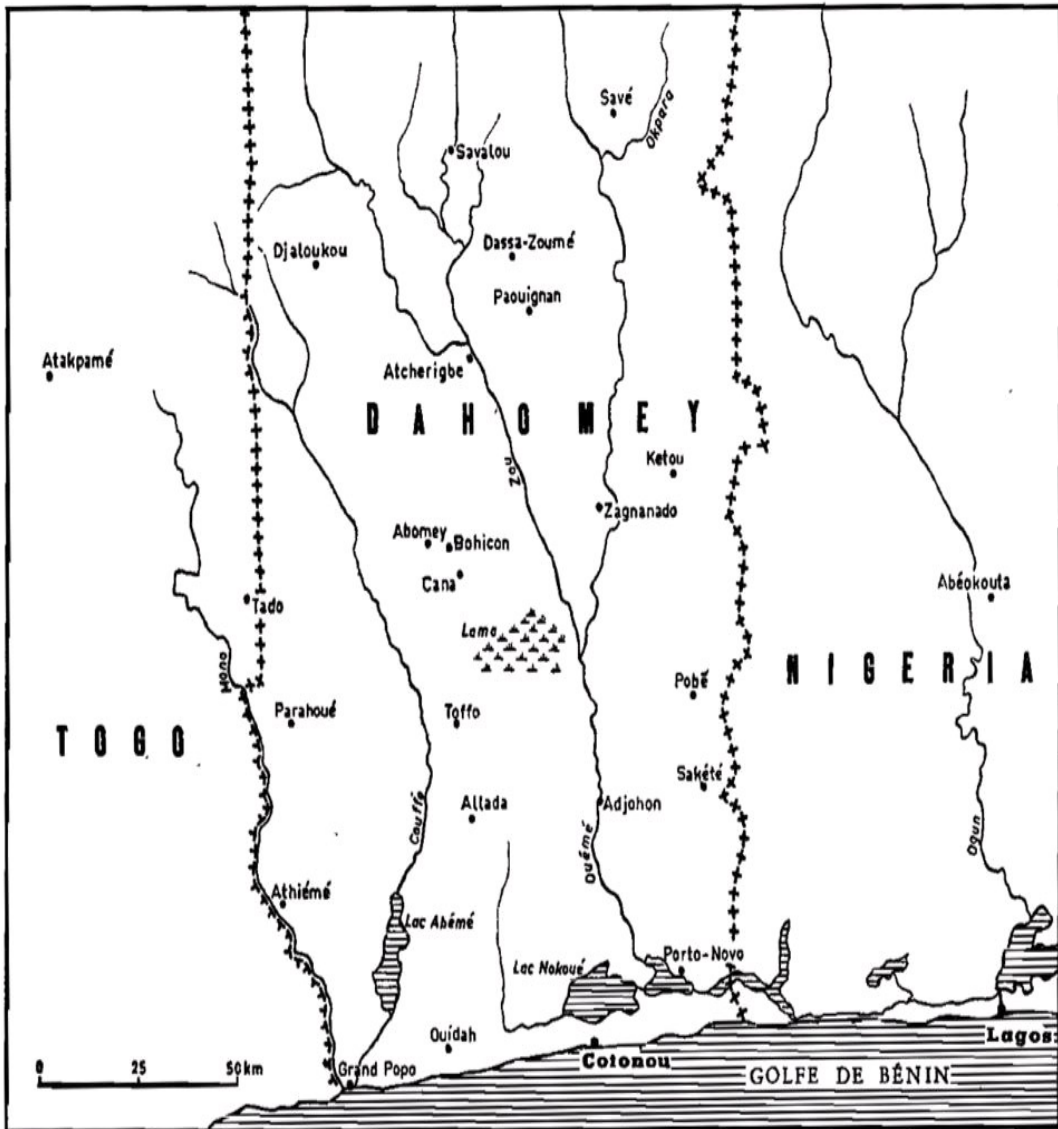
territoire de l'actuel Bénin. Il faut savoir que chaque royaume, avait ses propres structures politiques, coutumes et traditions, a contribué à l'édifice complexe de l'histoire du Bénin.

Dans le centre du pays, le grand royaume des Tchabè dominait la région, jouant un rôle central dans le tissu socio-politique de l'époque. Les Tchabè étaient connus pour leur organisation sociale et leur culture riche, qui ont influencé les royaumes voisins. À l'extrême nord, les Bariba s'imposaient comme les maîtres, avec une structure politique et militaire qui leur permettait de maintenir un contrôle significatif sur leur territoire. Par ailleurs, deux grands royaumes des Baribas, dont celui de Kouandé à l'Ouest, gouvernaient l'espace nord jusqu'aux montagnes de l'Atacora. Ce royaume était reconnu pour sa puissance militaire et sa capacité à gérer les relations avec les autres entités politiques de la région. À l'Est, le royaume de Nikki dominait le sud de la région septentrionale, étendait sa domination jusqu'aux mamelles de Savê. Nikki était également un centre important de commerce et d'échanges culturels, contribuant à la dynamique des relations inter-royales.

Enfin, le troisième Dahomey est la république du Dahomey, qui a été officialisée en tant qu'État souverain jusqu'au 30 novembre 1975, date à laquelle elle a pris le nom de Bénin. Ce Dahomey moderne représente l'héritage des royaumes historiques, tout en intégrant des éléments contemporains et des aspirations nationales. Cette évolution souligne l'importance de comprendre les différentes phases de l'histoire du Dahomey pour appréhender la richesse culturelle et historique du Bénin d'aujourd'hui. Chacune de ces étapes a contribué à façonner l'identité du pays et son rôle dans le contexte africain et mondial.

En somme, il existe trois Dahomey distincts dans l'histoire. Le premier est le Dahomey avant Dada Dossou Agadja, une période où le royaume était encore en phase d'ascension, caractérisée par des structures politiques et sociales qui allaient évoluer avec le temps. Cette époque a vu le royaume se forger une identité et des alliances, bien que son influence et son territoire étaient encore limités. Le deuxième est le Dahomey après Agadja, qui correspond à une période d'expansion et de consolidation du pouvoir. Sous le règne d'Agadja, le royaume a connu une transformation significative, s'étendant vers de nouveaux territoires, notamment avec l'invasion des royaumes d'Allada et de Savê. C'est à cette époque que le royaume de Dahomey a

acquis une notoriété sur la scène régionale, devenant un acteur majeur dans le commerce et les relations diplomatiques.



The Kingdom of Dahomey

Commençons donc par la genèse. Il faut dire que la toute première fois que le royaume de Dahomey a été mentionné sur une carte, c'était en 1561, sur la carte de Ruscelli, révélant ainsi l'existence d'une vie active dans cette région. Puis, en 1576, le nom d'Ardra, qui est identifié comme Allada, est apparu sur la carte d'Arnold de Langun. À cette époque, nul ne savait que cette zone était habitée, et ces cartes représentent les plus anciennes preuves de l'existence du royaume, témoignant de son importance historique. Situé dans la région du Mono, le royaume de Dahomey était un carrefour commercial réputé pour ses talents en matière de forge. Le clan des Allou, en particulier, était connu comme des forgerons habiles, fabriquant des lances, des hameçons, des portes et des couteaux. Certaines versions de l'histoire rapportent que le cauri servait de monnaie d'échange, soulignant l'importance économique de la région. Tado, en tant que grand foyer industriel, s'étendait sur toute la zone côtière, mesurant environ 50 lieues de longueur. Les frontières du royaume étaient délimitées par le fleuve Amugan à l'ouest et l'Ouémé à l'est, s'étendant sur 200 kilomètres jusqu'à l'océan Atlantique. Cette configuration géographique favorisait les échanges et les interactions commerciales avec d'autres régions voisines, renforçant ainsi le statut du royaume en tant que centre vital de commerce et d'industrie.

Parallèlement, un autre clan, celui des Azanou, détenait le pouvoir politique dans cette société dynamique. Parmi les populations vivant dans la région, on trouvait les Adja, Ewe, Fon, Xwla, Gun, Xweda, Ayizo, et d'autres groupes ethniques, chacun contribuant à la richesse culturelle et sociale du royaume. Cette diversité ethnique et ses structures politiques complexes ont joué un rôle fondamental dans le développement et la pérennité du royaume de Dahomey à travers les âges. Au début du XVIIIe siècle, le royaume yoruba était divisé en environ quatorze grands groupes, accompagnés de nombreux petits royaumes, occupant principalement la partie orientale de cette région. Parmi les principaux royaumes, on trouvait le Bénin (ou Ibini), Ekiti (ou Efon), Egba, Egbado (ou Awori), Ife, Igbomina, Ijamo, Ijebu, don't Idoko, Ijesha, Ketu, Ondo, Owu, Oyo et Shabe. On sait que pour des problèmes de succession, les fils de la princesse Aligbonon ont quitté Tado (aka Adja ou Adja Tado) pour fonder Allada, puis Abomey et enfin Hogbonou. L'un deux s'appelait Houégbadja. Il s'imposa et c'est ainsi que les Guédévi et les Aladahonou ont fondé le royaume de Dahomey. Il vivaient longtemps en harmonie, et ne développèrent aucune forme de traite négrière.

Avant l'arrivée des Européens, les peuples Adja vivaient sous un système de gouvernement monarchique (Akinjogbin). Chaque royaume, qu'il soit principal ou secondaire, avait une ville centrale qui jouait un rôle important dans l'administration et le commerce, entourée de plusieurs villes, villages, hameaux et marchés soumis à son autorité. Les rois, figures centrales de ce système qu'il soit administratif ou social, étaient assistés par des chefs héréditaires, chacun responsable de tâches spécifiques, contribuant ainsi à une administration efficace et structurée.

Sur son territoire, le roi exerçait une grande indépendance dans sa gouvernance, avec la possibilité d'installer ses propres sous- rois et chefs. Il avait le pouvoir de lever des impôts, qu'il pouvait utiliser à sa discrétion pour le bien de son royaume. Les affaires pénales graves étaient de sa compétence exclusive, et il rendait la justice selon ses propres lois et coutumes. De plus, le roi pouvait mener des guerres pour défendre son royaume ou même attaquer un royaume voisin, agissant sans l'interférence d'autorités extérieures. Au sein de chaque État, le peuple possédait des idées spécifiques concernant l'autorité légitime, ainsi que celle qui ne l'était pas, et exprimait ses relations sociales et gouvernementales selon une unique « théorie sociale » acceptée. Bien que cette théorie n'ait jamais été formellement écrite, elle était probablement plus pratiquée que théorisée selon les historiens.

Néanmoins, elle était largement connue et acceptée, profondément ancrée dans le tissu social de la vie quotidienne des gens. Aujourd'hui encore, particulièrement dans les régions qui ont été peu touchées par la civilisation européenne moderne, des traces de cette pratique demeurent perceptibles. Cette relique persistante, couplée aux exemples enregistrés depuis le XVIIe siècle de certains actes spécifiques de l'État, tels que les cérémonies de couronnement, les déclarations de guerre et la célébration de fêtes, ont rendu possible la reconstruction de cette théorie comme fondement de l'organisation politique traditionnelle des royaumes Yoruba-Adja. Ce qui unissait les différents royaumes yoruba et Adja était l'affirmation et l'acceptation que tous les rois des principaux royaumes descendaient d'un même grand ancêtre. Les Yorubas évoquent souvent sept ou seize royaumes, tandis que les Adja en mentionnent trois, parfois quatre, comme appartenant à leurs pays respectifs. Par exemple, dans le pays Yoruba, tous les rois prétendent descendre directement ou indirectement d'Oduduwa, figure emblématique et mythique de leur histoire. De même, les rois Adja d'Allada, Ouidah (Whydah dans certains livres) et Dahomey se considèrent tous comme les descendants d'un prince nommé Nuatcha, qui, après avoir contesté sans succès le trône dans son pays d'origine, avait émigré à Allada. Dans tous les royaumes Yoruba et Adja, celui qui occupait le trône de l'ancêtre originel était perçu comme le « père » de tous les autres rois, tandis que chacun des autres rois se voyait comme un « frère ». Une structure familiale symbolique renforçait les liens entre les royaumes, favorisant un sentiment d'unité et de solidarité, même au sein d'une mosaïque de cultures et de traditions distinctes ; au point où jusqu'aujourd'hui, le mot « cousin » n'existe pas chez les descendants de ces royaumes.

Ainsi, la légitimité des autorités et la cohésion sociale reposaient sur une histoire partagée et des croyances communes, créant un cadre politique et social qui

perdurait à travers les âges. Cette relation père-fils entre la personne occupant le trône de l'ancêtre originel et les grands rois constituait un élément fondamental de la constitution des pays Yoruba-Adja. Le « père » avait le devoir crucial de sanctionner la nomination de n'importe lequel des rois, qui, en retour, prêtaient serment de ne jamais attaquer son territoire. Contrairement à ce qu'on voulait nous faire croire, les peuples cohabitaient dans l'harmonie. Par exemple, dans le pays Yoruba, les élections des rois des royaumes les plus influents étaient officieuses à Ife, où différents objets symboliques, parmi lesquels figuraient des épées et des coutelas, étaient présentés pour marquer cette légitimité. À Adja, les rois étaient couronnés soit à Allada, soit par des représentants envoyés de cette même ville.

Avant l'arrivée des Européens, les peuples Yoruba-Adja vivaient sous un système de gouvernement monarchique bien établi. Chaque royaume principal, ainsi que les ensembles de villages comme chez les Mahis, comportait une ville centrale entourée de plusieurs villes, villages, hameaux et marchés. Il est important de noter qu'aucun marché d'esclaves n'existait à cette époque sur leurs territoires, ce qui témoigne d'une organisation sociale différente de celle qui prévaudrait plus tard. Au sein de chaque royaume, les habitants avaient des idées précises sur l'autorité légitime, exprimant leurs relations sociales et gouvernementales selon une unique « théorie sociale » acceptée (Akinjogbin). Sur son territoire, le roi, assisté de ses chefs, gouvernait avec une grande indépendance. Il avait le pouvoir d'installer ses propres sous-rois et chefs, de lever des impôts et de les utiliser à sa guise. Toutes les affaires pénales graves étaient tranchées directement par lui, et il pouvait mener des guerres contre un royaume voisin sans avoir à demander l'autorisation de quiconque (Annexe : 41 lois de Houébadja).

Organisation socio-économique de Dahomey au XVIIe siècle.

L'activité principale des Adja était l'agriculture, qui constituait le fondement de leur économie. En parallèle, diverses industries prospéraient, comprenant la filature du

coton, le tissage de tissus, la transformation de laalebasse, la sculpture sur bois, la ferronnerie, le brassage de la bière, ainsi que la fabrication du sel. Ces activités artisanales et industrielles contribuaient à la richesse et à la diversité des produits disponibles dans la région. Les échanges commerciaux étaient dynamisés par une série de marchés établis dans différentes zones des royaumes. Le commerce impliquait l'échange de produits agricoles et manufacturés, favorisé par l'existence d'une monnaie commune, les cauris. Cette monnaie, couplée à un système lagunaire et à une langue commune, facilitait le commerce à longue distance entre toutes les régions du pays et peut-être même au-delà.

Il est intéressant de noter que les premiers Européens à visiter la côte d'Adja ont observé de nombreux marchés où divers produits étaient achetés et vendus. Cependant, aucun d'entre eux n'a rapporté avoir vu un marché aux esclaves comme notifié quelques paragraphes plus haut, bien que ce sujet ait suscité leur intérêt, car ils avaient entendu parler de tels marchés situés à huit cents miles à l'intérieur des terres, au-delà des limites des territoires Adja. Akinjogbin souligne que les chrétiens européens ont introduit le trafic d'esclaves dans ces royaumes, et qu'avant leur arrivée, les peuples vivaient en paix. Les disputes arrivaient parfois entre le royaume d'Oyo et celui du Dahomey qui perdit la guerre dès les premières attaques fatales d'Oyo. Il devait donc verser un lourd tribut à celui-ci en échange de la paix. L'introduction du trafic d'esclaves a non seulement modifié les relations économiques, mais a également entraîné des changements sociaux et politiques, redéfinissant les structures de pouvoir et les interactions entre les différents royaumes. L'impact de ce fait historique a eu des répercussions durables sur l'ensemble de la région, transformant les relations inter-ethniques et le paysage économique au fil du temps.

Tidiane pense que les Africains dans cette partie du monde se livraient des guerres incessantes. Mis à part le fait que certains royaumes étaient formés d'une trentaine d'ethnies vivant en parfaite harmonie comme celui des « Sombas » dans la région septentrionale, ou les Ewés de Kétou, il faut savoir que le grand royaume des Mahis était un ensemble de plusieurs petits groupes ethniques qui n'ont laissé jusqu'à présent aucune trace de guerre dans l'histoire. Les européens quant à eux, avaient plutôt transféré leurs guerres incessantes sur les côtes africaines. On peut citer par exemple les attaques hollandaises contre les possessions portugaises en Afrique de l'Ouest furent particulièrement véhémentes, car les Néerlandais menaient depuis 1568 une guerre d'indépendance contre l'Espagne. Lorsque le Portugal est devenu partie

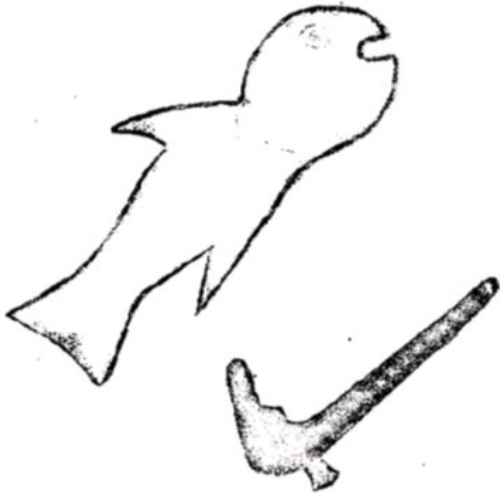
intégrante de la monarchie espagnole en 1580, toutes les anciennes possessions portugaises passèrent sous la domination néerlandaise, entraînant une série de conflits et de rivalités dans la région. En 1642, les Portugais avaient été chassés de la côte de l'or, illustrant l'intensification de la lutte pour le contrôle des ressources africaines. L'arrivée des Européens a donc accru l'insécurité dans les royaumes, provoquant une déstabilisation en y introduisant l'esclavage. Comme le mentionnent J. W. Blake dans *European Beginnings in West Africa et The Gold Coast*, ce processus exogène et dévastateur a transformé les structures sociales et économiques des royaumes, les rendant vulnérables à des pratiques destructrices.

En ce qui concerne l'organisation politique du royaume de Dahomey, on peut affirmer que le roi représente l'autorité suprême. La terre de Dahomey lui appartient en toute propriété. Le Méhou, en tant que responsable des affaires concernant tout le pays au-delà de l'ancien royaume d'Allada, avait pour mission de recevoir les Européens à Abomey et de gérer l'entrée des cauris provenant des droits d'ancrage perçus à Ouidah. Le Migan était le chef suprême de tous, à l'exception des princes, dont la situation privilégiée les mettait en dehors de son autorité. Le Yovogan, en tant que gouverneur, rendait compte directement au roi par l'intermédiaire du Méhou. Adjaho, quant à lui, était l'huissier du palais, jouant un rôle clé dans l'administration royale. Le Sogan était le commandant du palais, tandis que le Tokpo était chargé de l'agriculture et de la protection des femmes du palais. Enfin, Akplogan était responsable du patrimoine culturel et agissait également en tant que commandant du royaume (Michozounon). Cette structure hiérarchique et les divers rôles au sein de l'administration témoignent de la complexité et de l'organisation minutieuse de la société dahoméenne, qui a su gérer à la fois les affaires internes et les relations avec l'extérieur, en particulier avec les puissances européennes. La littérature dahoméenne se transmet à travers des chants, des symboles et, surtout, les noms des rois. Chaque nom au sein de ce noble et puissant royaume recèle une histoire. Le nom de chaque roi, de chaque ville, et de chaque élément témoigne d'événements marquants : il raconte une lutte gagnée ou perdue, un événement heureux ou tragique, un fait qui a laissé une empreinte indélébile dans le royaume et qui est ainsi immortalisé. Prenons par exemple le nom du roi Houégbadja, qui signifie « le poisson qui a échappé à la nasse n'y retourne jamais ». À cette époque, il était connu sous le nom d'Aho. Son père et lui revenaient d'une visite à Tooué, chez Agbokanzo, chef d'une tribu amie, qui les reconduisait. Un coup de vent emporta le chapeau de Dako, et celui-ci remarqua le peu d'empressement de son fils à le relever. Agbokanzo, observant la scène, dit : « Laisse donc cela, Dako ! Les poissons qui ont

quitté la rivière pour vivre sur la terre ne veulent plus rien entendre. » Aho ne répondit pas sur le moment, mais, rentré dans son village, il confia à son père que les paroles d'Agbokanzo l'avaient profondément froissé, car il en avait saisi l'allégorie. « Ces paroles, dit-il, ne s'adressent pas seulement à moi ; elles font allusion aux migrations de notre tribu. » « Les gens de ce pays ne sont point contents de voir des étrangers se fixer parmi eux aussi solidement que nous le faisons. » Aho, vindicatif, n'oublia pas cet incident, qui pouvait sembler insignifiant en apparence. Il le rappela dans le nom qu'il prit à la mort de son père : « houê glo'adja, ma i adja ; houê man gni aghé tò. » Cela signifie : « Le poisson qui s'est échappé de la nasse n'y rentre plus ; le poisson appartient à la rivière et non pas à la terre. » Cette allégorie doit se comprendre comme un message clair : « Je me suis éloigné d'Agbokanzo et ne veux plus avoir rien de commun avec lui. »

Son armoirie fut composée d'un poisson, symbolisant son nom, et d'une roue, représentant que, sous son règne, l'activité principale du royaume était l'agriculture. Le royaume avait promu la culture des produits vivriers, ce qui permettait à la population de manger à sa faim.

Voilà donc qui illustre non seulement la richesse symbolique et culturelle du royaume de Dahomey, mais aussi l'importance de l'agriculture pour la survie et la prospérité de ses habitants. Les choix iconographiques d'Aho reflètent ses valeurs et son engagement envers le bien-être de son peuple, tout en évaluant sa détermination à se distancier des alliances qu'il jugeait nuisibles.



Armoirie de dada Houébadja

Les tombes au Dahomey et Le prétendu « sacrifice humain »

Concernant les tombes des rois de Dahomey, il est important de souligner que peu de tombes royales ont été retrouvées jusqu'à présent. Bien que des symboles représentant les tombes des rois existent, les découvertes effectuées sont relativement récentes. Dans la période précédant Guézo, les enterrements des rois se faisaient dans la plus grande intimité, et personne ne sait où se trouvaient les anciennes tombes. Il n'y avait sans doute pas de mausolée ni de cénotaphe. Seuls les princes élus accompagnaient le corps du roi à sa dernière demeure, car, par la grande peur des Dahoméens que les Nagos et les Oyos viennent détruire les tombes (Hérissé). Tidiane décrit donc ici la tombe de Guézo, qui est la plus récente connue à ce jour (et qui a sans doute été dressée après invasion esclavagiste). Rappelons que le roi Guézo a régné de 1818 à 1858. Les

tombes, en tant que symboles de l'autorité et du respect des ancêtres, jouaient sans doute un rôle primordial dans la mémoire collective et l'identité culturelle du peuple dahoméen. Des tombes célèbres, telles que celles de Hangbé et de Gangnihèssou, restent encore non découvertes. Selon certaines croyances, le roi Akaba ne serait jamais mort, mais se serait volatilisé dans la nature. Il existe encore de nombreuses autres tombes qui demeurent inconnues. Par conséquent, il serait donc erroné d'attribuer une ou deux tombes à tous les rois du royaume. Il est indéniable que des rites tels que le sacrifice d'une fille vierge étaient pratiqués pour remercier les dieux d'avoir accordé une longue vie au roi ; lorsque ce dernier régnait pendant une période prolongée, une telle pratique était courante. Ce rituel remonte à l'époque de Dada Houébadja, selon certains témoignages, et il semblerait que ce rituel n'ait pas été perpétué puis que le roi Houébadja fut le seul à avoir vécu aussi longtemps au trône. Il faut ajouter que tous les rois de Dahomey ont des tombes symboliques au palais royal d'Abomey aujourd'hui.

Dans les scripts sur histoires générales de l'Afrique de l'Ouest, la question du sacrifice humain a souvent été négligée. Aucun historien n'a consacré les écrits à la signification du crime d'accompagnement dans le royaume de Dahomey. Les quelques écrits qui abordent ce sujet semblent plus préoccupés par la compréhension d'un phénomène plutôt que par une véritable explication. En effet, les funérailles en Afrique de l'Ouest impliquaient souvent dans les écrits occidentaux, le meurtre de personnes destinées à servir de préposés au défunt dans l'au-delà. Cette pratique repose sur l'hypothèse commune selon laquelle la vie après la mort serait fondamentalement similaire à la vie terrestre. Ainsi, les funérailles en Afrique de l'Ouest impliqueraient souvent le meurtre de personnes destinées à servir de préposés au défunt dans l'au-delà (selon certaines sources). Cependant, il est important de noter qu'il s'agit davantage de crimes d'accomplissement que de sacrifices humains au sens traditionnel du terme. Cette distinction est cruciale pour comprendre les motivations culturelles et spirituelles qui sous-tendent de telles pratiques. Elles témoignent d'une conception complexe de la mort et de l'au-delà, où les vivants cherchent à assurer une continuité de service et de statut pour les défunts. En abordant ce sujet, il est essentiel de dépasser les simplifications et de prendre en compte les contextes sociaux, culturels et spirituels qui façonnent ces rituels. Au Dahomey, le yê (ou l'âme) peut quitter le corps momentanément ; Par exemple, le rêve est dû au voyage du yê vers l'endroit ou auprès de l'individu qui est l'objet du songe. La séparation définitive constitue la mort ; le yê s'en va alors au pays des morts, mēkou-koutomè. Là, il retrouve les yê de sa famille et vit auprès d'eux comme sur terre. Il jouit des mêmes plaisirs que les humains, c'est-à-dire, selon la perspective particulière des Dahoméens, le repos, l'union des sexes, ainsi que le boire et le manger. S'il était le yê d'un chef ou d'un roi sur terre, il continue à être

roi ou chef dans l'au-delà ; s'il était esclave, il demeure esclave. Cette conception de la vie après la mort reflète les croyances profondes des Dahoméens concernant la continuité de l'existence et le maintien des hiérarchies sociales, même dans la dimension spirituelle.

Au XVIII^e siècle, le nombre de milliers d'hommes sacrifiés, tel qu'inscrit dans les récits historiques occidentaux, était farouchement contesté par les Ashantis, dont le roi affirmait qu'il n'y avait qu'une dizaine de captifs. Des études, comme celles publiées dans *Human Sacrifice in Precolonial West Africa* et par la Royal African Society (1944), expliquent les premiers constats des navigateurs. Des auteurs tels que Chapman, Brooking, Hilliard et Winniett témoignent des « sacrifices humains » en décrivant des dizaines de corps décapités lors des cérémonies d'inhumation des grandes personnalités. Ces sacrifices étaient souvent offerts à la grande divinité Tano, notamment lors des fêtes traditionnelles comme le Odwira chez les Ashanti. Bien que les autochtones, y compris le roi, confirmaient que la plupart des victimes étaient des traîtres exécutés pour trahison, et que le nombre était inexact (c'était dix au lieu de plusieurs centaines), les colonisateurs restaient inflexibles dans leurs récits. Ainsi, les écrits historiques contestés depuis l'époque sont conservés et relayés jusqu'à nos jours.

Au Dahomey, les ennemis étaient tués ou livrés, ou encore recyclés dans l'armée ; ils sont jugés criminels ou pas par le roi, et cette pratique existait depuis la fondation du royaume (Annexe : les 41 lois de Houégbadja). Les crânes des victimes étaient conservés dans un charnier aménagé au milieu de la résidence des Migans. Ils étaient ensuite alignés sur les murs du royaume. L'objectif de cette pratique était de terroriser les ennemis du royaume et de les prévenir de leur sort s'ils osaient attaquer. Ceci explique la raison pour laquelle seuls les plus guerriers étaient nommés rois, et la reine Hangbé était contestée. De plus, cette pratique servait à enseigner aux Dahoméens l'importance d'éviter la trahison. En affichant les conséquences des attaques, le royaume cherchait à instaurer un climat de peur chez ses adversaires tout en renforçant la loyauté et la fidélité au sein de sa propre population. Cette approche nous laisse comprendre l'organisation exécutive des royaumes et le contrôle social au sein de la société dahoméenne, où la mémoire des conflits et des sacrifices passés était utilisée pour maintenir l'ordre et la cohésion dans le royaume. À la mort d'un souverain, la population était en deuil. Certains pleuraient de manière désespérée, tandis que d'autres se rendaient au palais pour témoigner de leur compassion. Cela constituait la première étape de la cérémonie d'inhumation. Par la suite, les cérémonies étaient organisées selon les décisions prises par les aînés de la grande famille royale, après consultation du fa (le devin ou le sage).

En Europe, par exemple, selon les témoignages d'Hérodote, le crime d'accompagnement est également présent chez les Turcs, les Mongols, en Eurasie etc... Il décrit que, lors de la mort d'un roi, les Scythes creusaient une fosse carrée. Après avoir parfumé le cadavre avec des aromates et vidé ses intestins, ils le plaçaient sur un chariot dans un espace libre de la chambre où il allait être enseveli. Ensuite, les concubines, le cuisinier, l'échanson du roi, le valet, le porteur de message, ainsi que les chevaux et les coupes d'or, étaient également sacrifiés. Ces personnes étaient étranglées et cette cérémonie était renouvelée au bout d'un an, où les serviteurs les plus aptes à servir le roi étaient ceux qui faisaient l'objet de ce sacrifice, pouvant atteindre une cinquantaine de personnes. Chacun d'eux montait sur un cheval avant que l'on n'enfonce un morceau de bois pointu dans leur corps, le long de l'épine dorsale. Il s'agit ici de crime d'accompagnement.

En Amérique, les Aztèques croyaient que, pour maintenir l'équilibre sur terre, il était nécessaire que la terre et le soleil soient nourris de sang et de cœurs humains. Leur histoire est marquée par des campagnes militaires visant à capturer des ennemis et à acquérir des produits exotiques. En contraignant les cités dominées à perfectionner l'art de la guerre, ils forçaient également les populations soumises à payer des tributs. Cette domination était donc nécessaire pour fournir les victimes nécessaires aux sacrifices, dont le cœur était arraché à l'aide de couteaux comme le qucutli, qui signifie « soleil » et mesure environ 30 cm de long (Atlas de l'Histoire du Monde).

Selon Marvin Harris, en Amérique centrale, non seulement les humains étaient sacrifiés à des divinités, mais ils étaient également consommés. Un système de distribution de la chair humaine était en place, considéré comme très bénéfique en raison de sa richesse en protéines animales.

Pour conclure, Tidiane, la tombe de Guézo ne représente pas toutes les tombes royales de Dahomey, et cette pratique semble être universelle à l'époque. Ajoutons que le 9 mars 1926, les restes du roi Béhanzin furent retournés à la république du Dahomey. Cet enterrement fut public et un bélier noir fut sacrifié lors de la cérémonie d'enterrement du roi. Ceci est bel et bien du sacrifice humain (big lol).

En tout, il est important de faire la différence entre « *le sacrifice humain* » et « *le crime d'accompagnement* ». Le sacrifice humain est un concept qui désigne l'acte de sacrifier un individu dans le but de satisfaire les désirs d'une divinité, qu'elle soit visible ou invisible, dans l'espoir d'obtenir une faveur en retour. Ce rituel, bien que profondément enraciné dans certaines cultures, est souvent perçu négativement par la

société moderne. D'un autre côté, le crime d'accompagnement se réfère à l'acte de tuer une personne pour accompagner une autre personne (souvent un élu) dans la mort, généralement un chef ou un roi. Bien que ces deux pratiques soient culturellement significatives, la distinction entre la divinité impliquée dans chaque acte change fondamentalement leur interprétation et leur perception au sein de la société. Dans la culture dahoméenne, par exemple, les croyances anciennes soutenaient que l'esprit du roi, ou yê, demeurait vivant au palais. Pour cette raison, seuls les serviteurs décédés pouvaient l'accompagner ou le servir dans l'au-delà. Les serviteurs les plus courageux pouvaient se porter volontaires pour prouver leur bravoure en se sacrifiant ou en se faisant tuer afin de servir leur roi ou de lui transmettre des messages. Jusqu'ici, les Dahoméens reconnaissent le crime d'accompagnement, mais l'appellent sacrifice humain. L'heure du discernement a sonné.

En revanche, dans le nord du Dahomey, chez les Bariba par exemple, les rituels entourant la mort étaient moins élaborés, et les défunts étaient enterrés sans les protocoles cérémoniaux complexes observés ailleurs. Cette variation dans les pratiques funéraires et les croyances spirituelles illustre la richesse et la diversité des cultures africaines, tout en soulignant l'importance des rituels dans le renforcement des liens sociaux et des hiérarchies au sein des communautés. Je rappelle que les Bariba avaient les deux royaumes dominants du Nord du Dahomey.

Grandes coutumes ?

Encore une fois, la confusion persiste autour des pratiques culturelles du royaume de Dahomey. Archibald Dalziel, un spécialiste britannique des affaires commerciales négrières de la Grande-Bretagne au Dahomey, évoque dans son livre *History of Dahomey*, les « grandes coutumes » du royaume. Il précise cependant qu'il se pourrait qu'il s'agisse de sacrifices humains. Dalziel fut le premier écrivain à désigner les fêtes annuelles de Dahomey sous le terme de « Grandes coutumes », une terminologie qui a été largement relayée par d'autres auteurs. Cette appellation a contribué à façonner la perception des rituels et des traditions dahoméens, mais elle soulève également des questions sur l'interprétation et la compréhension des pratiques culturelles dans un contexte colonial. Parmi les auteurs ayant abordé les pratiques culturelles du royaume de Dahomey, on trouve Richard Burton dans *A Mission to Glèlè* (Londres, 1893), Melville J. Herskovits avec ses *Études Dahoméennes*, Colin Newbury dans *The Western Slave Coast and Its Rulers* (Oxford, 1965), et Robert

Cornevin dans *Histoire du Dahomey* (Paris, 1962). Aujourd'hui, Lauren Waldman souligne que de nombreux historiens ont relayé les écrits de Dalzel sans remettre en question la fiabilité de ses écrits et ses motivations. Tidiane n'est donc pas seul.

En effet, de nombreux livres d'histoire ont été rédigés avec des objectifs précis en tête. Les voyages étaient souvent financés par les gouvernements, et les écrits avaient une finalité politique. Deux grands courants de pensée émergeaient alors : les esclavagistes, qui soutenaient le commerce des esclaves, et les abolitionnistes, qui militaient pour sa fin. Dans ce contexte, Dalzel a écrit son livre dans le cadre d'une série d'efforts visant à réfuter les affirmations du mouvement britannique anti-esclavage et à empêcher toute intervention parlementaire qui pourrait nuire au commerce des esclaves.

Il est important d'analyser ces textes avec une perspective critique, en reconnaissant les biais et les agendas politiques qui peuvent façonner la narration historique. Cela permet non seulement de mieux comprendre le contexte dans lequel ces œuvres ont été produites, mais aussi éclairer les voix et les expériences souvent négligées dans le discours historique dominant. Cependant, on sait peu de choses sur Dalzel lui-même. Donnan a noté qu'il était chirurgien sur la côte ouest-africaine en 1763. Dans *The History of Dahomey*, Dalzel mentionne avoir eu de longs contacts avec l'Afrique de l'Ouest, ayant résidé pendant sept ans en Guinée, dont quatre (1762-1766) en tant que gouverneur du fort de Whydah. Par la suite, de 1785 à 1790, il occupa le poste de gouverneur à Cape Coast. Il est également documenté qu'il séjourna en Angleterre durant une partie de la période de 1788 à 1792. Il était donc à la fois chez lui en Angleterre et en Guinée.

Un autre ouvrage connu qu'il a écrit, *New Sailing Directions for the Coast of Africa* (Londres, 1799), témoigne de son engagement envers les affaires maritimes et commerciales dans cette région. L'ensemble de ces éléments souligne l'importance de contextualiser les écrits de Dalzel, en prenant en compte ses motivations, son parcours personnel et les influences politiques de son temps. Le fait que le livre soit dédié à Charles Lord Hawkesbury soulève effectivement des questions sur les motivations de l'auteur. Hawkesbury, en tant que président du Comité du Conseil privé sur le commerce et les plantations, a joué un rôle clé dans l'examen de la conduite de la traite négrière et du commerce en Afrique de l'Ouest et dans les Antilles, ce qui en fait une figure influente dans le débat sur l'esclavage. Cette dédicace peut être interprétée comme un moyen pour Dalzel de s'assurer le soutien d'une personnalité importante dont les décisions pouvaient avoir un impact significatif sur le commerce des esclaves.

Cette stratégie pourrait indiquer que Dalzel cherchait à aligner ses travaux avec les intérêts politiques de Hawkesbury, renforçant ainsi sa propre position tout en contribuant à la cause de la traite négrière.



Portrait of Agaja, reproduced from A. Dalzel, *The History of Dahomey*,
published in 1793

Sur cette photo, l'homme blanc au nez fin et aux costumes occidentaux serait le roi Agadja, le frère et le successeur du roi Akaba et de la reine Hangbé. Il est difficile de dire s'il évoque le rire ou la tristesse. Ce portrait a été réalisé et rapporté par Archibald D., l'un des plus grands négriers de l'histoire, qui a écrit sur Ouidah et y aurait même vécu. Dans ce portrait, le roi Agadja est représenté avec une peau claire, un nez pointu, des lèvres lisses, des cheveux plus longs que ceux d'un Dahoméen, et vêtu à l'europpéenne. Cette représentation soulève des questions sur l'authenticité et l'intention de l'artiste, ainsi que sur la manière dont les dirigeants africains étaient perçus et représentés par les Européens de l'époque. On ne saurait dire non plus que tout ce qu'il a écrit est faux.

Il est important de contextualiser cette image dans l'histoire du royaume de Dahomey. Agadja a effectivement joué un rôle dans l'établissement et l'expansion du commerce transatlantique dans le royaume, mais sa politique était également motivée par des considérations économiques, militaires et diplomatiques complexes. Cette représentation artistique peut refléter non seulement les perceptions européennes des dirigeants africains, mais aussi les dynamiques de pouvoir en jeu à cette époque. Nous sommes donc des métisses d'origine espagnole ou anglaise. Ce portrait fut reproduit au XVIIIe siècle par Archibald Dalzel, un administrateur colonial, spécialiste de l'histoire de Dahomey, esclavagiste et gouverneur de la Côte de l'Or. Il est le seul à avoir écrit sur Ouidah, car il y aurait vécu. Nommé directeur du fort anglais à Ouidah en 1767, Dalzel a eu une influence notable sur la perception du royaume.

La photo ci-dessous par contre montre la reine Hangbé, représentée par les Béninois eux-mêmes. Ces deux figures historiques, le roi Agadja et la reine Hangbé, ont vécu au cours du XVIIe siècle. Il est généralement admis qu'ils étaient issus du même père et de la même mère. Le roi Agadja était donc le Dossou, ce qui signifie « celui qui vient après les jumeaux ».

Il est évident que les archives des envahisseurs doivent être traitées avec prudence et discernement. C'est ainsi que Dalzel a écrit l'histoire du royaume de Dahomey et la supposée « sacrifice humain », se positionnant comme un écrivain de la philosophie négrière. Ses écrits, aujourd'hui archivés au Royaume-Uni, témoignent d'une perspective coloniale qui nécessite une analyse profonde pour comprendre les biais et les interprétations qui en découlent. C'est ainsi que nos histoires sont rapportées depuis des siècles.

Plus, selon Oxford Journals, Allada avant 1720s pratiquait le « sacrifice humain » en éliminant les concubines et les serviteurs du roi afin que ces derniers l'accompagnent dans l'autre vie. Et Dahomey à cette époque, comptait quelques cinq cents de personnes et le sacrifice humain était rare (Oxford Journals), (Dapper), (Naukeurige Beschrijvinge van de Drie 1673). Il faudra donc nous expliquer comment

quelques centaines de personnes pouvaient tuer des milliers de personnes pour des divinités dont on ne retrouve point de traces au jour d'aujourd'hui.

En somme, l'anachronisme ici se trouve dans le fait que le roi Guézo a régné de 1818 à 1858. Son règne n'a rien à voir avec la traite arabo musulmane, ni le chapitre intitulé Les Formes d'asservissement en Afrique, avant la conquête arabe. Aucune des sources citées par l'auteur ne semble confirmer cette thèse. Le roi Guézo (et non Guézé) n'est lié ni de près ni de loin à la traite orientale. Et « les grandes coutumes » étaient plutôt appelées Hwétanou. Les « plusieurs centaines de captifs tués » étaient capturés par le Dahomey qui comptait quelques cinq cents personnes au XVIIIe siècle (Oxford Journals) reste à prouver.



*Voici une représentation de la reine Hangbé,
la sœur du roi Agadja peint en blanc plus haut.
Cette statue est érigée à Cotonou*

Parlant de neutralité et de malhonnêteté intellectuelle, politique et historique, le roi Trudo ou Agadja, est le petit frère du roi Akaba et de sa sœur jumelle Hangbé. Elle n'est visiblement pas caucasienne. Elle n'a pas de cheveux lisses, de nez pointu etc... Et c'est ainsi que certains anti-abolitionnistes écrivaient notre histoire.



« La Guerre est un Commerce, et tout royaume, qui ne s'exerce pas , creuse sa propre Tombe ».

Dada Aho Houébadja
Fondateur du royaume de Dahomey

Chapitre 3 : Après la conquête, l'islamisation et les complicités africaines.

P104 « Trop médiatisée par certains historiens, l'île de Gorée, au large de Dakar, est devenu le symbole de la traite européenne. En y implorant le pardon, des peuples africains martyrisés, le pape Jean Paul 2 a qualifié cette infamie de <<crime contre l'humanité>>. Alors que l'île de Zanzibar -sans parler d'Ouidah au Bénin- fut pendant plus d'un siècle l'épicentre d'une traite plus importante que la ponction transatlantique... aux horreurs du mal arabe, avant, il est vrai, d'y mettre un terme.

Résumé du chapitre 3

Explication : Le chapitre 3 du livre « Le Génocide voilé » de Tidiane N'Diaye poursuit l'exploration des effets de la traite arabo-musulmane sur les populations africaines, en mettant particulièrement l'accent sur les conséquences démographiques et sociales. N'Diaye examine l'impact démographique de la traite arabo-musulmane, soulignant les pertes humaines massives causées par les captures et les conditions de transport. Il estime que des millions d'Africains ont été arrachés à leurs terres, ce qui a considérablement réduit la population de certaines régions. Le chapitre décrit comment la traite a perturbé les structures sociales traditionnelles. La capture des jeunes hommes et des femmes a déstabilisé les communautés, affaibli les structures familiales et engendré des changements dans les rôles de genre. Les sociétés africaines ont dû s'adapter à la perte de membres primordiaux, ce qui a souvent conduit à des transformations profondes dans l'organisation sociale.

Ma réponse

Ce passage évoque l'île de Gorée, située près de Dakar, qui est souvent mise en avant par certains historiens comme un symbole de la traite négrière européenne. Le pape Jean-Paul II a exprimé des excuses au nom de l'Église pour les souffrances infligées aux peuples africains, qualifiant cette traite d'« infamie » et de « crime contre l'humanité ». Cependant, l'auteur souligne que l'île de Zanzibar, ainsi que la ville de Ouidah (et non d'Ouidah) au Bénin, ont été des centres de traite encore plus importants que celle de Gorée, notamment en ce qui concerne la traite arabe, qui a précédé la traite européenne. L'auteur semble suggérer que l'attention médiatique portée à Gorée peut occulter d'autres réalités historiques tout aussi tragiques.

Tidiane a tout faux cette fois-ci ! Ni le royaume de Savi (ou Ouidah) ni celui de Dahomey n'ont connu l'esclavage arabo-musulman. Touche pas ma culture, Tidiane.

Le royaume des Houédas fut fondé par le roi Ahoho vers la fin du XVI^e siècle. La traite transatlantique aurait débuté vers la moitié du XV^e siècle, tandis que l'envahissement arabo musulman a eu lieu au VIII^e siècle de notre ère. Ces deux événements se sont produits avant même l'émergence des royaumes de Dahomey. Cet anachronisme n'est pas anodin et mérite d'être clarifié. Il est important de bien distinguer les différentes formes d'esclavage de l'histoire qui ont eu lieu dans ces régions. La confusion entre ces événements peut mener à des malentendus sur l'histoire des sociétés africaines et leurs interactions avec d'autres cultures et systèmes de commerce. Une analyse rigoureuse des périodes et des contextes historiques est donc nécessaire pour éviter de telles erreurs.

La propagande et le révisionnisme qui influencent les récits historiques contemporains forgent des invectives infondées qui, au fil du temps, se manifestent par la voix de personnes peu attentives. Il est important de souligner que cette désinformation peut déformer notre compréhension historique. En remplaçant des faits par des idées préconçues, on risque de créer une vision erronée des événements passés.

Par exemple, les premiers forts en Afrique de l'Ouest datent du début du XVIII^e siècle et ils étaient tous européens, et non arabes. Cette manipulation historique

va encore plus loin, car aujourd'hui, ce sont souvent des Européens qui rappellent aux Africains l'histoire de la traite négrière aussi bien atlantique qu'Orientale. Tidiane, Ouidah n'a pas connu la traite arabo-musulmane.

Tidiane le sait bien. En 1978, Gorée fut classée au patrimoine mondial de l'UNESCO et est devenue un symbole de l'exploitation humaine, sans que les historiens aient pleinement cerné le fonctionnement du système esclavagiste mis en place par les Sénégalais, les Européens et les Arabes à cette époque. Pendant que Tidiane cherche à minimiser l'acte honteux et barbare dont le Sénégal, tout comme la plupart des pays africains sont victimes, l'institution néocolonialiste de l'UNESCO offre le trophée du meilleur pays esclavagiste d'Afrique au Sénégal. En revanche, Ouidah n'a jamais bénéficié de cet « honneur ». Il est donc d'une importance capitale de ne pas mentionner le joli nom de la magnifique ville de Ouidah (et non d'Ouidah) dans une histoire qui ne la concerne pas. Tidiane, en matière d'histoire de l'esclavage et des traités, le Sénégal est bien loin du Bénin ; que ce soit la traite arabo musulmane ou la traite transatlantique. Ceci n'est pas une guerre entre pays africains, mais un fait. Car le Sénégal a connu non seulement la traite arabo musulmane à outrance, mais aussi et surtout la traite christiano-caucasienne et la traite négrière juive (je ne conçois pas le terme transatlantique). Victor Schœlcher en parle bien dans « esclavage au Sénégal en 1885 », et il précise que le gouvernement français finançait la traite sur l'Île de Gorée, et ne pouvait s'en passer alors que le pays avait déjà aboli l'esclavage en 1848. Cependant au royaume du Dahomey, en 1840 après abolition de la traite en Angleterre, les anglais avaient militarisé les côtes de la baie du Bénin (Nigeria, Bénin, Togo, Ghana) pour empêcher les bateaux négriers de pratiquer le « honteux commerce ».

La carte justifiant ces dires se trouve dans le livre *Le Génocide Voilé* lui-même. Le classement de l'UNESCO repose sur des critères rigoureux, ainsi que sur des travaux anthropologiques, historiques et archéologiques. Il est drôle de constater que les pays initiateurs de la traite négrière n'ont point reçu cet honneur non plus. Il s'agit des pays leaders de la traite négrière. Royaume-Uni, Portugal, France, Espagne, Hollande. Non seulement leurs ancêtres furent les maîtres de la traite, ils nous l'ont fait et s'en sont bien gavés, et ce sont les nôtres qui doivent porter le chapeau de nos heures sombres, comme si les leurs n'étaient que des collatéraux. Sieur Tidiane en est certainement conscient. Cela soulève la question : ce classement de l'Île de Gorée à la tête de la traite négrière, est-il donc une forme de médiatisation ?

Il est pertinent de réfléchir sur l'impact que de telles désignations peuvent avoir sur la perception et l'interprétation de l'histoire, ainsi que sur la mémoire collective des

peuples concernés. La manière dont l'histoire est racontée et les lieux qui sont célébrés peuvent influencer la façon dont les générations futures comprennent leur héritage et leur identité. Ainsi, il faut garantir que les récits soient précis, nuancés et représentatifs de la diversité des expériences vécues. Ouidah a effectivement été trop médiatisée, et cela soulève des questions sur la manière dont certains événements et figures historiques sont mis en avant. Le pape Jean-Paul II a également visité le Bénin pour proposer un dialogue avec les grands prêtres traditionalistes du pays. N'est-ce pas là une forme de médiatisation ? (big lol). Le pape représente une institution religieuse qui reconnaît le rôle de l'Église dans l'esclavage et la traite transatlantique sans jamais restituer les « vodoun » volés et l'or pillé d'Afrique, ni dédommagement.

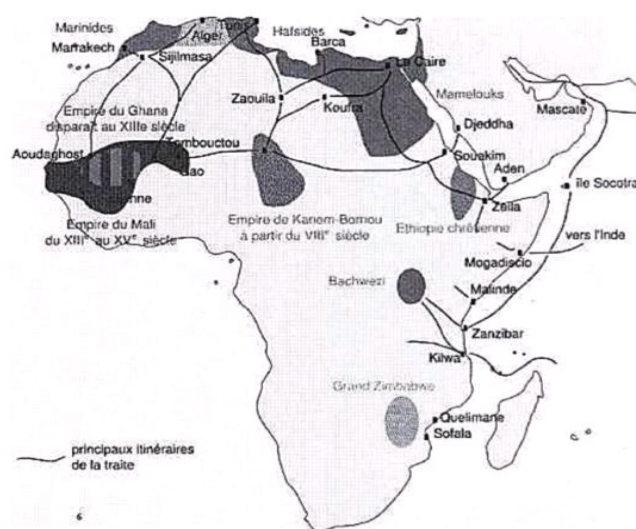
Il ne s'agit pas de glorifier l'islam ou le christianisme car il est vrai qu'aucun Cheikh, Calife ou responsable arabe n'a demandé pardon à l'Afrique pour la traite arabo-musulmane. Aucun ! Pourtant, jusqu'en 1962, des Noirs étaient encore attachés et vendus en Arabie Saoudite, à quelques mètres de la Mecque. Cela comprend le fait que l'Arabie Saoudite doit également des excuses aux Noirs. Peut-être qu'un jour, elle y pensera aussi !

Pour revenir sur la ville dont la propreté a ébloui les navigateurs, Ouidah, il est important de noter que les premiers musulmans qui ont foulé le sol de Ouidah y sont arrivés pendant la traite négrière christiano caucasienne vers la fin des années 1700. Ces esclaves étaient principalement des Yorubas venus du Nigeria. Ils prenaient soin de prier face à une même direction, ce qui a permis aux habitants de Ouidah de découvrir cette nouvelle religion, comme l'indique P. Marty.

Ces musulmans étaient appelés les gens de l'Est », car « Ayo » signifie l'Est en fon. Cette introduction de l'Islam à Ouidah illustre la complexité des échanges culturels et religieux qui ont eu lieu dans la région, souvent dans le contexte de la traite négrière. La rencontre entre différentes cultures a enrichi le tissu social de la ville, tout en introduisant de nouvelles croyances et pratiques.

Après la célèbre révolte des Malês en 1835, les esclaves musulmans furent déposés sur la plage de Ouidah, où ils furent appelés Agouda (ou Ajuda). Ils arrivèrent avec une nouvelle culture et une nouvelle langue, entraînant ainsi une colonisation culturelle. Cela se traduisit par l'introduction de longues robes ovales, de plats brésiliens, de la langue brésilienne et de la religion musulmane, comme le souligne P. Marty. Aujourd'hui, l'islam est désigné sous le nom de Malê au Bénin. Les premiers Arabes arrivèrent au XVIIIe siècle, montés sur des ânes et des chevaux, et ils n'étaient pas

agressifs. Ils se dirigeaient directement vers le marché des esclaves, installé près des forts, non loin de la plage.



6. L'esclavage en Afrique

Voici pourtant la carte représentant les zones d'Afrique touchées par la traite orientale dans le livre *Le génocide Voilé*. On voit les flèches qui traversent l'Est du Soudan occidental qu'est l'actuel Mali jusqu'à l'empire de Kanem Bornou, et de ce dernier ils allaient à l'Est sur les côtes de la mer rouge, ou vers le détroit de Gibraltar. Et chacun de ces royaumes avait un rapport commercial direct avec le nord du continent. Aucune trace d'un quelconque royaume de la région de Dahomey ne figure sur cette carte qui est pourtant dans le livre *Le Génocide Voilé* de Tidiane N'Diaye. Pourquoi alors cet acharnement ?

*"Je n'accepterai jamais de signer aucun traité susceptible
d'aliéner l'indépendance de la terre de mes aïeux."*

*Dada Gbêhanzin
Roi du Dahomey*

Tidiane a dit dans le *chapitre IV intitulé : Après la conquête , l'islamisation et les complicités africaines*

P117-118"Ceux-ci (les négriers européens), imitant leurs prédécesseurs (les arabes) vont à leur tour sceller un contrat durable avec les mêmes chefs renégats, notamment ceux des royaumes de la côte du Dahomey (actuel Bénin) d'ethnie Fon, qui ouvrirent la voie en ravageant les villages yoroubas ou mahis, pour vendre un nombre incalculable d'enfants, de femmes et d'hommes. »

Résumé du Chapitre 4 :

Le chapitre 4 de « Le Génocide voilé » explique donc les dimensions religieuses et idéologiques de la traite arabo-musulmane. En examinant les justifications religieuses, les processus de conversion et les relations entre musulmans et non musulmans, Tidiane N'Diaye montre comment la religion a été à la fois un instrument de légitimation et de résistance dans le contexte de l'esclavage. Ce chapitre enrichit la compréhension de la complexité de la traite arabo-musulmane et de ses répercussions sur les sociétés africaines.

Explication de l'assertion de Tidiane: Tidiane pense à un processus historique de traite des esclaves où les négriers européens ont ‘reproduit’ les pratiques de leurs prédécesseurs arabes. Il souligne que ces Européens ont établi des alliances avec certains chefs locaux, souvent qualifiés de "chefs renégats", qui ont collaboré à la capture et à la vente de leurs propres compatriotes, notamment dans les royaumes du Dahomey, aujourd'hui le Bénin, et parmi les ethnies Fon. Ces chefs ont mené des raids contre des villages voisins, tels que ceux des Yorubas et des Mahis, pour capturer de nombreuses personnes, y compris des enfants et des femmes, afin de les vendre comme esclaves.

Ma réponse

Le royaume de Dahomey fut fondé vers le 17ème siècle par le roi Houégbadja. Il avait pris soin d'instaurer un ensemble de règles appelé Hin nùsù. Il s'agit d'un ensemble de 41 lois régissant lors d'une grande assemblée à la fondation du Royaume de Dahomey au XVIème siècle. C'était la constitution d'un pays. La première des 41 lois édictées par Houégbadja est « Faire un Danxomé toujours plus grand ». Durant 40 ans de règne du roi Houégbadja, et cette constitution fut le pilier, la charte qui régissait la bonne circulation des personnes et des biens au sein du royaume.

Werner Peukert raconte que le royaume ne saurait vivre essentiellement d'esclavage comme les versions occidentales et eurocentristes voudraient le faire croire depuis ces deux dernières décennies. Plusieurs auteurs ont confirmé que les terres de Mono, de Dahomey et de Savi étaient très fertiles, et cultivées. L'Agriculture et la pêche était d'ailleurs le premier critère de sélection des terres en matière de sédentarisme. Atlas de l'histoire du monde ajoute que le royaume d'Adja Tado avait de l'ivoire en abondance depuis le XVIe siècle. Ce qui laisse à croire que le commerce fondamental n'était point l'esclavage. Akinjogbin ajoute que les activités économiques dans lesquelles les peuples Adja se livraient

à Allada étaient probablement assez similaires à celles qu'ils exerçaient depuis longtemps et que les Européens rapportaient aux XVIIe et XVIIIe siècles et que l'agriculture était la principale occupation." La pièce principale de l'esclavage était l'homme noir ; et l'homme noir avait le talent de la culture, et ses terres ne mentaient point. Ils cultivaient, sous le soleil ardent de Ouidah. Leurs dos souillants brillaient sous les rayons solaires. Ils chantaient pour s'encourager dans leurs activités, comme leurs ancêtres agriculteurs le faisaient. La terre de Savi avait été choisi pour sa fertilité , longtemps avant l'arrivée des blancs. Faisons donc attention à ne pas tomber dans le piège de la propagande.

Ceux-ci (les négriers européens), imitant leurs prédécesseurs (les arabes) :

Les historiens semblent dire le contraire. Les plus vieilles traces d'esclavage remontent à la Rome antique où une personne sur trois était esclave (World History Encyclopedia).

Dans l'Antiquité, on sait par testament qu'Aristote possédait vers la fin de sa vie au moins 20 esclaves. L'esclave se définit par six traits fondamentaux :

1. Il a été acheté.
2. Il est originaire d'une autre cité ou région.
3. Il porte un nom donné par son maître.
4. Il n'y a pas d'accord ou de contrat de soumission, car il est seulement l'objet de transaction.

5. Il est affranchissable par décision de son maître.

Les esclaves servaient dans les foyers, pour l'agriculture, les mines, l'armée, les ateliers de fabrication, la construction et une large gamme de services citadins. L'esclavage, c'est-à-dire la domination complète d'un individu sur un autre, était tellement enraciné dans la culture romaine que les esclaves devinrent presque invisibles et il n'y avait certainement aucun sentiment d'injustice dans cette situation de la part des dirigeants. L'inégalité en matière de pouvoir, de liberté et de contrôle des ressources était une partie acceptée de la vie. Cette vision remonte à l'histoire de Jupiter qui renversait Saturne dans la mythologie romaine. Mark ajoute : « Le fait que les esclaves aient été enlevés aux vaincus au combat (ainsi que leurs descendants) était également une justification utile et une confirmation de la supériorité culturelle (perçue) de Rome et du droit divin de régner sur autrui et d'exploiter ces personnes à quelque fin que ce soit ». Les marchés d'esclaves se multipliaient dans de grandes villes comme celui de Délos. C'est ainsi que l'esclavage était non seulement une institution économique, ancestrale, caucasienne et européenne ; mais aussi et surtout un outil de légitimation sociale et politique. En présentant les esclaves comme des produits de conquêtes, les sociétés antiques, notamment romaines, renforçaient leurs propres identités culturelles et leurs narrations de supériorité. Les marchés d'esclaves, tels que celui de Délos, devenaient des centres névralgiques de cette exploitation, facilitant le commerce et l'échange d'êtres humains comme s'ils étaient de simples marchandises.



◀ Une statue d'un esclave
noir de la Rome Antique

Il est donc évident que l'esclavage et la traite négrière étaient déjà présents en Occident depuis l'Antiquité, et qu'il ne s'agissait pas d'une imitation, mais plutôt d'un rapport de force entre peuples. La Grande-Bretagne, en particulier, était déchirée par des guerres fréquentes celles des rois anglo-saxons entre eux ou contre les populations de langue celtique, elles-mêmes en proie à des luttes intestines, ce qui fournissait au continent beaucoup d'esclaves, jusqu'en Provence et à Rome même.

Par ailleurs, la traite négrière est un domaine bien connu des peuples orientaux et occidentaux. Cheikh Anta Diop dit dans *Alerte sous les Tropiques* dit : « Le complexe du Blanc américain rappelle beaucoup celui du

Grec antique à l'égard du monde nègre et négroïde oriental. Dans l'antiquité les guerres avaient souvent pour prétexte, abstraction faite des impératifs économiques, l'enlèvement d'une femme par un Nègre ou un Oriental : enlèvement d'IO, princesse grecque vendue par les Phéniciens aux Égyptiens noirs, celui d'Hélène par Paris, fils de Priam, roi de Troie, etc. » L'assertion de l'érudit Cheikh Anta Diop fait un parallèle historique et culturel entre le complexe de supériorité des Blancs américains et celui des Grecs anciens envers les peuples noirs et orientaux depuis des milliers d'années, bien avant le cap de bonne espérance de 1488. Dans ce contexte, le "complexe du Blanc" désigne une attitude de domination, de mépris ou de condescendance envers les autres races, en particulier les peuples d'ascendance africaine ou orientale. Dans

l'Antiquité, les guerres étaient souvent justifiées par des prétextes qui impliquaient des enlèvements de femmes, ce qui reflétait une perception dévalorisante des peuples non-grecs. Par exemple, l'enlèvement d'Io, une princesse grecque par des Phéniciens qui la vendent aux Égyptiens, et le célèbre enlèvement d'Hélène par Paris, schématise plus ou moins comment ces récits mythologiques véhiculent une vision ethnocentrique où certaines personnes (pour leur vulnérabilité raciale) sont souvent vues comme des objets de valeur et sont enlevées par des hommes de cultures considérées comme inférieures. Les Phéniciens quant à eux, étaient un peuple ancien originaire de la région côtière du Levant, principalement dans l'actuel Liban, ainsi que dans certaines parties de la Syrie et d'Israël. Ils ont prospéré entre environ 1500 et 300 avant notre ère et sont surtout connus pour leurs compétences en navigation, leur commerce maritime et leur influence culturelle dans la Méditerranée.

On sait que des sujets pouvaient acquérir un champ en échange d'une épée, d'un cheval et d'une femme saxonne. En énumérant les principales « espèces » que vendaient les marchands, un capitulaire cite l'or, les étoffes et les esclaves. La Grande-Bretagne envoyait de grandes quantités d'esclaves vers l'Espagne musulmane; elle en expédiait, en moindre nombre, peut-être, par Venise, mais aussi par les plaines de l'Est, vers l'Orient grec ou arabe (Bloch).

Moyen-Âge

8 janvier 1454, du pape Nicolas V autorise la mise en esclavage des Africains, ces derniers sont notamment déplacés dans les îles de l'océan Atlantique (Canaries, Madère) où des cultures vivrières sont mises en place pour assurer le ravitaillement des bateaux (Amzat Bukari, Africa Unite. Une histoire du panafricanisme). Il n'eut point besoin de l'avis des peuples de l'Orient pour le faire, ni de celui des Africains. L'esclave, étant capturé ou « acheté » sur les marchés comme en Grèce et à Rome, pouvait être enlevé pour dettes et à titre temporaire (c'est alors une sorte de contrainte de remboursement par corps). Il pouvait être acheté, vendu, cédé, prêté, mis en gage, marié, etc. Il était considéré comme une « chose ». À Babylone, le Code de Hammurabi limite par ailleurs quelques abus : ainsi, il interdit de séparer un esclave du reste de sa famille (conjoint et enfants).

L'arrivée du christianisme n'a point amélioré les conditions des esclaves. Les religions chrétiennes et islamiques ont bien pris le soin même d'interdire le porc dans les plats (ma question c'est pourquoi Allah a créé le porc ?) mais aucune d'elles n'a

pensé à interdire la traite négrière. Car elle était à la fois indispensable et utile (esclavage dans l'empire ottoman, p. 5). L'esclavage existait en Arabie avant l'Islam, et les conditions des esclaves étaient très mauvaises. Cependant, le problème de l'emploi massif des esclaves n'existait pas, car il n'y avait pas de grandes fermes comme à Rome.

Les marchands vénitiens nourrissaient les marchés d'esclaves blancs depuis l'ère carolingienne jusqu'au Moyen Âge, razziant les Slaves païens à l'époque. Puis vint le tour des Noirs, avec environ 3 millions d'hommes et de femmes des zones côtières européennes subissant la traite méditerranéenne. La romanisation de l'Afrique prouve que les ancêtres européens, dont la civilisation est si glorifiée, connaissaient déjà la voie de l'Afrique. On se souvient bien du *bellum jugarthinum*, qui constituait la dernière tentative à l'époque républicaine d'opposition armée des royaumes africains contre les envahisseurs romains, soldée par la débâcle. Marius étendit sa domination par sa politique militaire d'agression extérieure. En réponse, il y eut le massacre des Italiens à Cirta, en 112. Nous sommes au 2ème siècle. Personne n'imitait donc personne. En matière d'envahissement, l'Europe bat l'Asie de loin.

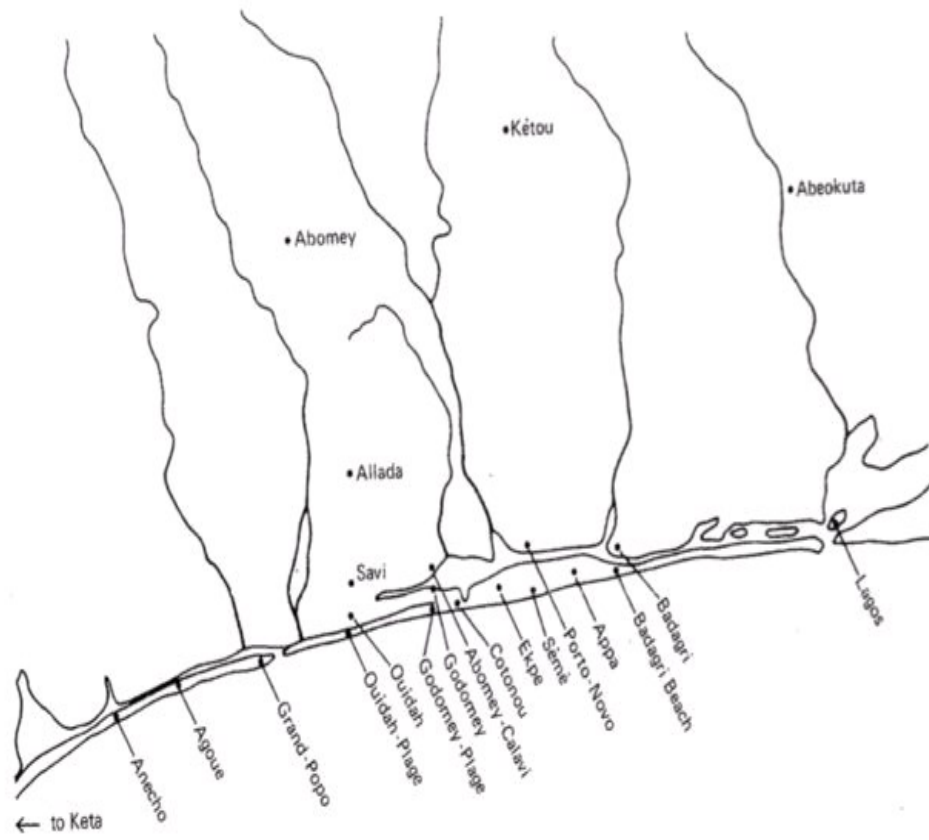
Les ancêtres orientaux par contre vivaient selon un système de clans et de tribus, avaient pour religion une sorte de polythéisme mal connu, des cultes païens anciens, et obéissaient à des coutumes rustiques. Par exemple, ils maltraièrent leurs femmes et il se raconte même qu'ils enterraient vives leurs petites filles. De plus, la région était en proie à l'anarchie, à de nombreuses guerres entre clans plus ou moins régies par ces coutumes religieuses troubles. C'était le temps de la jahiliya, de l'ignorance, de l'obscurantisme propre aux temps païens. L'Arabie Saoudite était habitée par des guerriers, des commerçants et des nomades. Ils étaient polythéistes et les guerres étaient courantes. (Odon Lafontaine. Le grand secret de l'Islam).

De tout le livre *Le Génocide Voilé*, il n'y a pas une seule maltraitance infligée aux captifs noirs par les Arabes qui n'ait pas existé dans la traite négrière transatlantique. En revanche, on peut citer une pléthore d'exemples de cruauté au sein de cette dernière, tels que l'élevage des esclaves, les atrocités commises par Delphine LaLaurie, ainsi que les épisodes sombres de l'histoire comme Halloween ou le Black Friday. Il est clair que ce sont plutôt les Arabes qui ont imité les Européens dans ces pratiques. Je ne défends ni l'un ni l'autre ; ceci est juste une évidence.

Un nombre incalculable d'enfants, de femmes et d'hommes

Polanyi estimait que l'esclavage dans le royaume de Dahomey aurait débuté vers la fin du 17^e siècle sous le roi Agadja. Il estimait que le royaume de Dahomey était très puissant et couvrait de Lagos à Anécho. Lagos et Badagri sont des villes nigérianes et Anécho et Agouè sont au Togo. Compter les esclaves de ces régions dans le patrimoine béninois aujourd'hui serait faire faux calcul. Le nombre exact d'esclaves exportés, personne ne le connaît. Mais des estimations ont été faites à la base des comptes faits par les historiens anglais.

Le nombre total serait estimé à 1. 851.200 esclaves qui auraient quitté les côtes du royaume de Dahomey et de ses royaumes et tous les autres royaumes de la baie du Bénin. Cette estimation prend en compte les cahiers de comptabilité des négriers propriétaires des plantations dans divers pays à savoir les brésiliens, les français, les anglais, les allemands et les américains. Dans *The Uncommon Market : Essays in the Economic History of the Atlantic Slave Trade* en son chapitre 4 *The Slave Trade in the Bight of Benin*, Henry Gemery et Jan S. Hogendorn, sous la direction de Charles Tilly (Université de Michigan) et Edward Shorter (université de Toronto) ont évalué le nombre d'esclaves extraits de toute la baie du Bénin depuis l'arrivée des premiers européens dans cette région jusqu'à la fin de la traite transatlantique. Rappelons que la baie du Bénin compte Aneho, Agouè, Ouidah, Godomey, Calavi, Godomey, Ekpè, Sèmé, Hogbonou, Appa, Badagri, Lagos. Aneho ou Anécho est une ville du Togo et Lagos est la capitale du Nigeria.



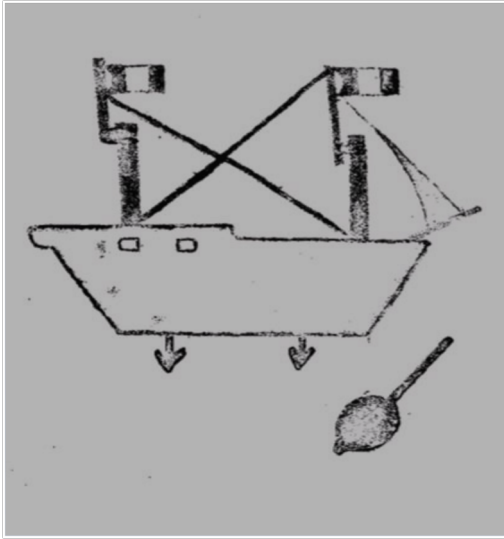
Decade	Brazil ^a	English ^b	French ^c	Dutch ^d	Spanish and American ^e	Total
1641-1650	3000	—	—	9000	—	12,000
1651-1660	3000	—	—	6000	—	9000
1661-1670	5000	—	—	12,000	—	17,000
1671-1680	10,000	5000	5000	12,000	—	32,000
1681-1690	17,200	22,800	5000	10,200	—	55,200
1691-1700	60,800	18,500	10,000	15,600	—	104,900
1701-1710	86,400	47,400	15,000	12,500	—	161,300
1711-1720	67,200	55,800	16,700	13,700	—	153,400
1721-1730	63,400	30,200	18,200	8400	—	120,200
1731-1740	49,000	27,300	32,100	9600	—	118,000
1741-1750	39,200	26,800	4100	—	—	70,100
1751-1760	34,400	12,000	23,600	500	—	70,500
1761-1770	36,000	26,700	40,000	—	—	102,700
1771-1780	30,000	24,800	35,300	600	—	90,700
1781-1790	32,700	54,700	65,700	—	—	153,100
1791-1800	53,100	7300	8600	—	5000	74,000
1801-1810	72,400	3900	—	—	5000	81,800
1811-1820	59,000	—	—	—	24,800	83,800
1821-1830	51,800	—	—	—	25,700	77,500
1831-1840	54,800	—	—	—	50,900	105,700
1841-1850	63,000	—	—	—	18,000	81,000
1851-1860	10,000	—	—	—	38,200	48,200
1861-1870	5000	—	—	—	19,100	24,100
1871-1880	—	—	—	—	—	—
1881-1890	—	—	—	—	—	5000 ^f
1641-1700	99,000	46,300	20,000	64,800	—	230,100
1701-1800	491,400	313,000	259,300	45,300	5000	1,114,000
1801-1890	316,500	3900	—	—	181,700	507,500
1641-1890	906,900	363,200	279,300	110,100	186,700	1,851,200

Voici un exemple détaillé du rapport de Debien en 1690 sur les esclaves en provenance de la baie de Bénin dans sa plantation. (Henry G et Jan S.)

"Foin" (Fon)	12
"Arada"	7
"Juda" (Ouidah)	7
Popo	6
"Ayo" (Oyo Yoruba)	1

De même, la traite transatlantique est entrée au Dahomey à l'époque du roi Agadja, selon plusieurs sources. Snelgrave relatait que le roi Agadja avait beaucoup « d'esclaves » (des captifs de guerre), mais aucun d'eux n'était à vendre ni à céder. Il les gardait pour travailler dans le royaume. Cependant, avec le roi Agadja, la puissance dahoméenne dépassa bientôt les limites naturelles du pays d'Abomey. Ses affrontements avec les populations de Savi lui permirent d'entrer en contact avec les commerçants européens de la naissante Ouidah. Les Dahoméens apprirent ainsi la traite des esclaves (Hérissé).

Le maître d'un esclave pouvait donc en disposer à son gré : le gager, l'échanger, le vendre et le punir. Toutefois, ses droits de châtement se réduisaient à la correction, le même roi Agadja ayant interdit tout emprisonnement chez les particuliers et s'étant réservé la peine de mort. Cette structure de pouvoir révèle les complexités des relations entre les maîtres et les esclaves dans le contexte dahoméen, ainsi que l'évolution des pratiques esclavagistes en réponse aux échanges commerciaux et aux influences extérieures. On comprend mieux la manière dont les sociétés africaines ont navigué entre leurs traditions et les nouveaux procédés imposés par le contact avec les Européens.



Armoirie du roi Agadja

Les peuples du Dahomey avaient une façon particulière de conserver leur histoire. Sur l'image, on peut voir le bateau au drapeau bleu blanc rouge. Cette armoirie du roi Dossou Agadja (1711-1740) montre donc que les bateaux français sont arrivés à son époque. Ainsi donc, que chaque caïman reste

dans son marigot. Ce ne sont pas tous « les rois » du royaume de Dahomey, mais certains rois du noble et puissant royaume. L'esclavage au Dahomey s'étale sur une époque de deux siècles.

De quel contrat durable parle-t-on ?

Il convient de préciser que, même si ces accords étaient souvent monarchiques et inégaux, ils n'ont pas été formalisés par des signatures. Les Espagnols, les Portugais, les Français, les Hollandais et les Anglais venaient et repartaient sans promesse écrite. Aucun document, de quelque nature que ce soit, n'a été retrouvé dans les archives pour prouver une quelconque vente du côté de Dahomey. Par conséquent, il n'existait pas de « contrats » standardisés pour la « vente d'esclaves ». Cette absence de documentation formelle souligne la nature informelle et souvent chaotique des échanges entre les puissances coloniales et les royaumes africains. Les transactions se faisaient souvent sur la base de relations de pouvoir et de négociations verbales, laissant peu de traces écrites. Cela pose des défis pour les historiens qui cherchent à reconstruire les réalités de la traite des esclaves et à comprendre le fonctionnement des pouvoirs qui prévalaient à l'époque.

Il est crucial de souligner que cela ne dédouane en rien les acteurs impliqués. Il y a eu des rois dahoméens qui ont participé à la traite négrière transatlantique, et certains d'entre eux ont même commis des actes plus graves que ceux observés dans d'autres royaumes esclavagistes, tels que ceux du Nigeria, de Gorée, du Mali etc... La copie originale de l'accord de Bahkt a-t-elle été retrouvée ? À ce jour, aucun historien, semble-t-il, malgré des recherches approfondies, n'a pu mettre la main sur un seul accord dûment signé ou scellé, ni sur un quelconque document attestant d'un pacte de quelque nature que ce soit avec les chefs « renégats » de Dahomey. Cela n'innocente en rien leur histoire ni leur implication dans la traite négrière.

Cette absence de documentation formelle souligne les lacunes dans notre compréhension des échanges et des accords qui ont pu exister à cette époque. Bien que l'absence de preuves écrites puisse compliquer la tâche des historiens, cela ne diminue pas la réalité des actions entreprises par les acteurs dahoméens impliqués dans la traite des esclaves. Les accords entre les rois des royaumes africains et les esclavagistes européens étaient souvent marqués par des rapports de force inégaux. Par exemple, dans le royaume de Kongo, le chef Tamba fut décapité, et ses compagnons résistants furent contraints de consommer son corps sur place. C'est ainsi que certains accords étaient signés, par la soumission au pouvoir.

Au XVI^e siècle, les négriers portugais, après avoir pillé, rasé et vidé Zanzibar en 1503, attaquèrent Kilwa deux ans plus tard. Ils menacèrent le roi de Mombasa, qui était un résistant. Son armée et lui se battirent avec bravoure pour conserver leur intégrité et leur dignité. Cependant, les envahisseurs continuèrent leurs attaques et finirent par brûler la ville. Ils prirent d'assaut le palais du roi et l'obligèrent à se rendre en 1505. Une fois le village mis à feu et à sang, et le roi déposé en Inde, ils se tournèrent vers le nord du pays. Adja subit le même sort.

Le roi Fonka, qui s'était rebellé contre les négriers européens en Sénégambie, subit un destin tragique : son palais fut incendié, et lui, sa mère, ses sept épouses, ses frères, tous ses enfants et tous ses serviteurs furent brûlés vifs (Gnamankou).

Il convient de noter que les élites de Mandé, du Bénin et du Kongo n'ont signé aucun accord de déportation avec les élites européennes (Houndadjo). Cela cela la complexité des relations entre les royaumes africains et les puissances coloniales, où la résistance et la lutte pour la survie étaient souvent confrontées à de violentes représailles.

C'est ainsi que les premiers accords de « vente d'esclaves » furent conclus ! Il n'y a jamais eu d'accord, mais des rapports de force. Appelons les choses par leurs noms.

Dans un courrier daté de 1726 adressé à George Ier, roi d'Angleterre, Agadja mentionne que l'une des attributions de ses femmes était de porter ses armes lors des défilés militaires. Snelgrave ajoute que le roi Agadja possédait de nombreux captifs de guerre, mais il affirmait : « Aucun d'eux n'est à vendre » (Lokonan).

"Où sont-elles, les ardentes amazones qu'enflammait une sainte colère ? "

*Béhanzin,
Roi du Dahomey*

Tidiane a dit à la page 124 du même chapitre :

"Au Dahomey, pour mobiliser toutes les forces du royaume, le souverain Guézé (1818-1858) eut l'idée de créer des compagnies féminines de cavalerie et d'infanterie. Elles seront baptisées les Amazones vierges du Dahomey. Ces unités combattront d'abord dans les nombreuses guerres de sécession ayant opposé les Dahoméens aux Yoroubas. Puis le roi Béhanzin les utilisa contre les troupes coloniales françaises."

Explication

Ce passage expose une innovation militaire significative au Dahomey sous le règne du roi Guézé, qui a régné de 1818 à 1858. En réponse aux besoins militaires croissants du royaume, Guézé a eu l'idée audacieuse de former des compagnies exclusivement féminines, qui allaient jouer un rôle crucial dans la défense et l'expansion du royaume. Ces unités, connues sous le nom des « Amazones vierges du Dahomey », sont devenues emblématiques de la puissance militaire et de l'importance des femmes dans la société dahoméenne. L'établissement de ces compagnies féminines de cavalerie et d'infanterie a permis au Dahomey de mobiliser efficacement toutes ses ressources humaines, en intégrant les femmes dans des rôles traditionnellement réservés aux hommes. Ces Amazones ont d'abord combattu lors des guerres de sécession contre les Yoroubas, une série de conflits qui ont opposé les différents groupes ethniques de la région. Leur participation active sur le champ de bataille a non seulement renforcé les capacités militaires du royaume, mais a également modifié les perceptions de genre dans la société. Plus tard, sous le règne du roi Béhanzin, ces Amazones ont été utilisées dans la lutte contre les troupes coloniales françaises, devenant ainsi un symbole de résistance face à la colonisation. Leur engagement dans ces combats témoigne de la détermination du Dahomey à défendre son indépendance et à résister à l'imposition coloniale. En somme, cette initiative du roi Guézé et l'implication des Amazones dans les conflits militaires illustrent la manière dont le Dahomey a su mobiliser ses forces de manière innovante pour faire face aux défis de son époque



Ma réponse

Commençons par les « guerres de sécession. Seulement un mois après qu'Oyo ait incendié Abomey, en avril 1726, le roi Agadja mena un effort de restauration de la capitale. Tout comme il s'attaquait à une architecture importante pour la conquérir, à l'inverse, il a préservé l'architecture pour maintenir le pouvoir. Ce qu'il ne pouvait pas, à ce moment-là, se prévoyait les trois prochaines attaques d'Oyo. Vraisemblablement au début de 1726 efforts de restauration, et sans doute en raison de l'exposition aux forts et autres constructions à proximité des ports de commerce côtiers, Agadja a décidé de construire un immeuble de deux étages bâtiment au sein de la structure de son palais. Cependant, tout comme il l'avait fait avec le palais ornementation, Agadja ne pouvait s'écarter des traditions en matière de construction de palais sans considérer les palais de ses prédécesseurs. Monroe suggère que les palais de Houégbadja et Akaba ont été conçus pour « commémorer leurs réalisations individuelles ». Mais à mesure que le pouvoir ancestral du palais s'installait, chaque roi, pour légitimer son propre règne « ferait une déclaration claire sur la continuité royale » à travers le « appropriation et rénovation du palais de son prédécesseur. » Un dicton royal était établi : ce qu'un roi fait pour son palais, doit l'être aussi pour ses prédécesseurs. Tégbéssou est revenu à Abomey vers le mois d'août 1743, deux ans après être devenu roi, des preuves architecturales suggèrent qu'il y vivait des années avant son intronisation. Il fit construire un vaste « palais du prince couronné » au Quartier Adandokpodji d'Abomey. Cette divergence peut être conciliée si l'on concède qu'il a vécu à Abomey entre son temps d'otage au tribunal d'Oyo et son intronisation vraisemblablement à Allada. Ayant déjà établi sa résidence à Abomey, Tégbéssou ressentait le besoin de revenir et était prêt à offrir à Oyo des cadeaux substantiels afin d'acheter les droits pour le faire. Conscient des dégâts provoqués par les attaques répétées sur Abomey sous le règne d'Agadja, Tégbéssou a concentré ses efforts sur la reconstruction et la sécurisation de la capitale en tant que centre de gouvernement du pays. C'était à la fois un devoir et une opportunité. En reconstruisant la capitale et occupant le palais royal, Tégbéssou consolida sa place dans la succession dynastique, avec le droit de faire appel au soutien de ses prédécesseurs déifiés. Tégbéssou ne semble pas avoir utilisé Abomey comme décision principale quartier général. Il partageait son temps entre Abomey et la ville historique de Cana, située à moins de dix milles au sud-est d'Abomey. Peut-être parce qu'Abomey était sous reconstruction, ou peut-être dans un effort diplomatique pour être plus accessible à Oyo (comme Cana était le point de collecte de l'ambassadeur d'Oyo pour son hommage annuel), ou peut-être sur celui d'Oyo. Tégbéssou construisit un palais régna à Cana et semble l'avoir utilisé comme résidence principale. Abomey est resté le site de la douane annuelle, et Tégbéssou est probablement avait des épouses en

résidence permanente là-bas, chargées de l'entretien du palais et de la libations régulières aux ancêtres. Tégbéssou ne fut ni le premier ni le dernier des rois à construire à Cana, ses successeurs, jusqu'au roi Guézo inclus, eurent des palais construits dans cette ville. Il est intéressant de noter que c'est avec le déclin d'Oyo que Abomey s'est développée et Cana a décliné en tant que centre administratif. Alors qu'une analyse du palais de Cana dépasse le cadre de cette thèse, il faut reconnaître que l'importance de Cana pendant cette période explique très probablement l'architecture chevauchement dans les palais aboméens de Tégbéssou, Kpengla et Agonglo qui se situent tous eux-mêmes au sein du palais d'Agadja. Les rois ne semblaient pas s'entretuer comme on voudrait le faire croire.

Le roi Tégbéssou s'est engagé dans des négociations approfondies avec Oyo, quand Oyo a établi le tribut annuel exorbitant de « quarante et un hommes, quarante et un jeunes femmes, quarante et un fusils, quatre cents sacs de cauris. ». Cette somme était payée chaque novembre pendant les sept prochaines décennies et en échange, le Dahomey pourrait faire appel à Oyo pour les défendre contre les envahisseurs étrangers (Akinjogbin). En ce qui concerne le conflit interne, Tégbéssou s'est efforcé d'apaiser Petit Popo grâce à une série de traités de paix, mais les raids périodiques se sont poursuivis. Il eut plus de succès avec le vieux Ouidah où il installa en 1769 un roi de son choix. Ce faisant, Tégbéssou a fait preuve de sensibilité à l'égard de l'histoire et de l'action de Ouidah. Le nouveau roi reçut le titre de « Agbangla », le nom d'un roi vénéré de Ouidah qui dirigeait un siècle plus tôt, et les Ouidanais étaient invités à fonctionner sous leur propre roi, mais comme Citoyens dahoméens.

La paix étant généralement établie, Tégbéssou s'est concentré sur la reconstitution du trésor et faciliter la stabilité économique du royaume. Il a essayé de restaurer le royal monopole sur la traite des esclaves, a ressuscité certaines lois d'Agadja et a encouragé l'entretien des forts commerciaux européens. La traite des esclaves n'était pas seulement considérée comme une activité économique. Échange, mais a également rempli les fonctions politiques d'établissement de relations avec les pays européens et démontrant la puissance et l'organisation dahoméennes. Au milieu du XVIIIe siècle, la traite des esclaves s'est avérée une activité économiquement rentable, atteignant son apogée à la fin des années 1760. Cependant, de par la nature

de sa charge humaine, il a également accru la population de la nation. Instabilité. Le Dahomey a connu une diminution de sa population et une augmentation de la méfiance et du mépris de ses voisins. Tégbèssou a réorganisé le système judiciaire interne du Dahomey. Sans doute dans conséquence de son séjour en otage au palais d'Oyo, il fit appel à des messagers Ilari, également utilisés par les royaumes yoruba, dont Oyo. Reconnus par leur « demi-tête » distinctive coiffures, ces messagers voyageaient à travers le royaume pour délivrer des messages et surveiller le bien-être du royaume. Ils auraient été particulièrement utiles étant donné la grande taille du Dahomey.

D'après ce récit, le premier lys a pris racine devant le hounwa d'Agadja lorsque Agadja a planté sa canne dans le sol en disant « c'est ici que je mettrai mon premier enfant » en référence à Tégbèssou qui à ce moment-là vivait à la cour d'Oyo. Tégbèssou en honneur et en l'accomplissement de la prophétie de son père a remplacé la canne par l'arbre et a pris résidence dans son palais royal. L'idée selon laquelle Tégbèssou aurait initié la plantation d'arbres à lis devant le palais hounwa est en outre soutenu par le nom de son palais privé, trouvé dans le quartier Adandokpodji à Abomey. Ce palais, appelé Lisehounzon, fait référence à l'autorisation religieuse de la plantation du lis. Alors que, jusqu'au début de la colonisation, chacun accomplit la demande royale d'agrandir le palais, les rois Tégbèssou (r. 1740-1774), Kpengla (r. 1774-1789) et Agonglo (r. 1789-1797) partageaient tous les deux premiers cours du palais d'Agadja. Cependant, chacun modifia le palais : agrandissement de l'extérieur mur, agrandissant l'Adjalala, adaptant le hounwa et ajoutant le djeho de son entourage immédiat. Les rois s'entendaient donc bien mieux qu'on veuille nous le faire croire.

Qui a fondé l'armée des Amazones

Le roi Glèlè aurait émis une missive au roi du Portugal, dans laquelle il faisait l'éloge de l'armée des femmes dressées et armées, depuis l'époque de Houégbadja le fondateur du royaume de Dahomey (Palau. Presse de l'Université de Cambridge). Paul Mimande de son vrai nom Armand Vicomte fut celui qui attribuât faussement la création de l'armée des Agoodjié à Guézo. Il avait navigué sur les côtes du Dahomey en 1894, à l'époque du roi Béhanzin. Guézo est connu pour avoir favorisé le renouveau du

royaume. Parmi ses premiers agit en tant que roi, celui qui a contribué à assurer sa souveraineté initialement précaire, il a libéré le Les Dahoméens du tribut annuel exorbitant payé à Oyo ont ensuite vaincu les armées envoyées contre lui. Après avoir ainsi affirmé l'indépendance du Dahomey, il élargit les frontières du royaume en conquérant de grandes parties du pays Mahi. Guezo aurait relancé les politiques d'agriculture, de chasse et d'eau potable instituées par la reine Hangbé.

Il est surprenant de constater qu'ici on attribue la création de l'armée des Agoodjié à Guézo, alors que le siècle avant, certains historiens parlaient de leur existence. Archibald Dalzel fut le premier à faire entendre parler d'elles, et c'est ainsi qu'on les appela « amazones ». Pour ce qui est de cette assertion de Tidiane, Le Hérissé a été le premier auteur à identifier le gbéto comme la plus ancienne unité amazonienne, mais il a attribué à tort leur fondation à Guézo. Voir aussi Prévaudeau, Marie-Madeleine, Abomey-la-mystique (Polanyi, Karl) Le Dahomey et la traite des esclaves (Seattle, 1966), 28 ; Maroukis, Thomas Constantin. Ceci fut démentie par plusieurs historiens, presse de Cambridge dans History of Africa vol.25. Ce n'est point le roi Guézo qui a mis sur pied l'armée des Minos.

Parlons de la thèse du roi Houégbadja repose sur une tradition selon laquelle il aurait créé le célèbre corps de chasseuses d'éléphants, les gbéto, et sur l'hypothèse qu'ils seraient devenus la première unité amazonienne. Cette thèse a été rapportée par plusieurs historiens béninois. Le gbéto pourrait même être antérieur à Houégbadja selon certaines sources moins fiables. La reine Hangbé à l'époque encore princesse, était très active dans la cour du roi. Chaque homme dans l'armée était doublé d'une femme, à l'image de Akaba et de sa sœur jumelle Hangbé.

Tassi Hangbé (règne 1708-1711) était la sœur jumelle du roi Akaba, la fille du roi Houégbadja qui est le fondateur en personne du royaume de Dahomey. Elle ressemblait comme deux gouttes d'eau à son frère. À la mort de Akaba, alors qu'il était roi, son fils était trop jeune pour prendre le pouvoir. Dans les traditions dahoméennes, les jumeaux ont les mêmes droits et doivent être traités de la même façon, avec la même considération. Tassi Hangbé houndjè kohòmansi kpo recevait, comme il est de coutume, le même honneur et le même respect que son frère. Elle bénéficiait de ce privilège pour accéder au pouvoir, après la mort de son frère. Elle dirigeât pendant trois années, de 1709 à 1711, le royaume de Dahomey. La ressemblance entre elle et son frère jouait en son avantage. Ses ennemis ne se doutaient point que c'était une femme. Elle remporta la bataille de Lissèzoun. Tassi Hangbé a valorisé la gent féminine et représente un symbole pour le royaume du Dahomey. Aucune forme

d'esclavage ne fut rapportée sous son règne. Pour prouver que les femmes sont elles aussi capables de se battre, elle créa l'armée des amazones (deuxième version de la création du corps des Agoodjié). Mis à part ses talents de féministe et de combattante, elle avait aussi une très belle voix, d'où son nom Hangbé qui signifie « voix pour chanter » ou encore « belle voix ». Elle chantait dans la cour royale, et sa douce voix égayait les cœurs des sages et de son peuple dans le Palais Royal de son père, puis de celui de son frère.

L'armée des amazones a été renforcée sous le règne de Dada Guézo. Le palais de Dada Glèlè indique également l'accent mis sur la visibilité militaire. Dans son Adjalalahennu, en face du logodo et perpendiculairement à l'Adjalala, se trouve un bâtiment connu sous le nom d'Adejeho, maison du courage. Orné et sécurisé par trois lourdes portes en bois sculpté sur sa façade et actuellement flanqué de canons historiques, c'était un lieu où les soldats pouvaient ranger leurs armes et se préparer au combat. Il était probablement adjacent à l'Adejeho et face à l'Adjalala que les Amazones exécutaient des danses, des chants et reconstitutions de batailles lors de cérémonies judiciaires. En de telles occasions, ils ont loué le roi, ont déclaré leur loyauté et ont démontré leur désir impitoyable de combattre en son nom. Au sud des cours du roi Glèlè, il inclut un vaste espace dédié à la corps militaire féminin, appelé dans les récits étrangers les Amazones. Bien qu'aucune trace de l'architecture ait été préservées, la taille de cette salle indique un nombre important de soldats qui résidaient et éventuellement s'entraînaient ici. L'appellation en langue fon des femmes armées du Dahomey viendrait du tam-tam joué après la victoire des fon contre les Ouéménon nommé « agoo djie », qui signifie « prenez garde » ou « attention à moi » ou encore « cédez le passage ». Les soldats et les officiers masculins les appelaient Mino : nos mères.

Tidiane dit qu' elles seront baptisées les « Amazones vierges du Dahomey ».

Les amazones encore appelées les Minos, ce qui signifie nos mères, ou les Agoodjiés (agoo do djié). Les deux corps principaux sont :

- Alogossi qui se chargeaient de la défense du palais. Elles restaient sur place et assuraient la protection du roi ;
 - Djadokpo constituaient l'avant-garde de l'armée régulière.
- Dans chaque bataillon est divisé en cinq catégories de combattantes :
- Agbaraya dirigeait les troupes ;
 - Gbéto, qui chassent l'éléphant ;

- Auxiliaires
- Galamentoh
- Archères avec leurs flèches empoisonnées.

Notons que les responsables des régiments étaient Gao. Le royaume était aussi reconnu pour sa vente massive d'ivoire depuis le 16ème siècle (encyclopédie de l'histoire du monde).

Les critères de sélection étaient stricts en revanche. Elles devaient être vierges pour être sélectionnées. Mais elles pouvaient quitter l'armée, ou marier le roi ou les dignitaires (exemple Nanyé Adjachè qui finit par se marier avec le roi Glèlè) ou combattre toute leur vie (exemple Agbaraya Thoya qui lutta jusqu'à abolition de Saint Domingue).

Mais d'où sort cette information que l'armée des amazones de Dahomey était une cavalerie ?

À la suite de la mort de Dada Akaba à la guerre en 1708, après une brève maladie, Hangbé, qui se trouvait aux côtés du roi, prit la décision de garder secrète cette tragédie afin de ne pas démoraliser les soldats. Se déguisant en son frère, elle prit la tête des troupes pour poursuivre le combat. Tassi Hangbé remporta avec brio la bataille finale de Lissèzoun, infligeant une défaite au royaume de Wémé. Dans son ouvrage publié en 1789, Pruneau de Pomme gorge est le premier à consacrer un livre d'importance au Dahomey en langue française. Dans cet ouvrage, il mentionne que les épouses royales de Dada Tègbéssou (1740-1774) étaient organisées de manière militaire. Leur entraînement était extrêmement rigoureux, comprenant des exercices réguliers et des simulations d'attaques de grande envergure, particulièrement au 19e siècle. Ces femmes étaient de véritables soldats et développaient ainsi leur dextérité, leur souplesse, leur endurance et une volonté indéfectible. L'une de leurs principales motivations, souvent exprimée à travers leurs chants, était de surpasser les hommes dans tous les domaines. Elles réussissaient brillamment, comme en témoignent les écrits de voyageurs européens qui soulignent qu'elles étaient mieux organisées, plus rapides et beaucoup plus courageuses que leurs homologues masculins. Au cours de ces séances d'entraînement, les armes de combat étaient parfois utilisées de manière chorégraphique, ajoutant une dimension artistique à leur préparation. Par exemple, les mousquets étaient lancés en l'air puis rattrapés avec une grande habileté, après des

pirouettes et d'autres mouvements chorégraphiques. Les femmes soldats consacraient beaucoup de temps à perfectionner leurs mouvements afin d'être impeccables lors des parades devant le roi. En 1727, le sieur Ringard, capitaine d'un navire négrier nantais, rapporte qu'un commandant lui a fait part de l'invasion des troupes de Dada Agadjà sur le territoire du royaume de Ouidah, accompagnées d'une armée composée de femmes.

Les filles et femmes volontaires qui choisissaient de rejoindre les troupes du roi apportaient honneur à leurs familles et avaient le droit de résider avec leurs proches en temps de paix. Il s'agissait principalement de jeunes filles vierges sélectionnées parmi les familles de haut rang. D'autres étaient offertes en signe de dévotion au roi par des familles nombreuses. Selon la tradition orale, les filles et femmes considérées comme délinquantes, rebelles, volages ou adultères, ou celles que l'on souhaitait simplement écarter, étaient souvent les premières à partir, car elles devenaient difficiles à supporter. Elles comprenaient également des captives de guerre.

Profitons-en pour répondre à tous les détracteurs des Agoodjié comme Tidiane N'Diaye, Sylvia Serbain et tous ceux qui mélangent l'histoire du noble royaume dans une solution occidentale, avec une prépondérance des traites négrières. Les Agoodjié étaient aussi des victimes capturées lors des attaques. Et seul le roi pouvait du sort des captifs. Les jugés criminels étaient soit éliminés, soit livrés contre des armes pour fortifier le royaume. Les femmes rebelles étaient embauchées directement dans l'armée des Agoodjié. Les plus dociles travaillaient dans d'autres domaines. Leurs enfants étaient libres et pouvaient retourner chez eux. Tous les captifs étaient aux mains du roi, et seul le roi décidait de leur sort. Les décisions prises durant la traite négrière et la colonisation étaient le monopole du roi. Elles résidaient dans des palais royaux, les plus célèbres étant situés à Cana, à une dizaine de kilomètres d'Abomey, ainsi que dans la capitale elle-même, sous le nom de Singboji. Derrière l'enceinte se trouvait un ensemble de cases, comprenant des logements pour le roi, des ateliers, des entrepôts, des temples, des autels, ainsi que des bâtiments pour le bétail et même des tombeaux. Ces femmes s'entraînaient à endurer la douleur en rampant sur des épines et en sautant par-dessus des haies épineuses d'une hauteur impressionnante. Elles participaient à des courses, des luttes et s'exerçaient avec efficacité au tir, où elles excellaient. Leur condition physique était tout simplement remarquable.

Lors des combats, les Agoodjié revêtaient des tuniques grises, souvent maculées de sang séché, et portaient parfois des écharpes blanches. Certaines

descriptions évoquent également des pagnes en raphia. Ces représentations varient en fonction des époques et des sources, allant de simples mentions à des descriptions plus détaillées. Elles se paraient de trophées tels que des crânes, des scalps ou des mâchoires de leurs ennemis, et attachaient à leurs ceintures de nombreux gris-gris censés les protéger de la mort et des blessures. Ces amulettes, souvent offertes par le roi, incluaient des clochettes en fer. Certaines Agoodjié arboraient également des colliers et des bracelets fabriqués en perles de verre et de corail, ainsi que des anneaux en fer et en laiton. Les grandes officières portaient des cornes en argent ou en or, tandis qu'une variété de chapeaux ornait leurs têtes. De plus, les archères disposaient d'une protection en ivoire sur leur bras gauche, témoignant de leur préparation et de leur engagement sur le champ de bataille. (Hélène Almeida Topor) 4.000 femmes Agoodjiés se sont dressées contre l'armée française sous le règne de Béhanzin. Elles attaquaient très tôt le matin avant l'aube, pendant que l'ennemi dormait. Dans le royaume de Dahomey, les tam-tams résonnaient pour annoncer leur départ pour la guerre.

Ces braves femmes ne luttaient pas seulement pour la sauvegarde de leur territoire. Elles étaient aussi victimes de l'esclavage. L'une des protectrices du royaume de Dahomey va jouer un rôle déterminant dans la lutte pour l'abolition de l'esclavage, et l'indépendance de Haïti. Aucun roi ne l'avait vendue. Les occidentaux l'avaient capturé un fillet. Agbaraya Thoya ou Victoria Montou est une Agoodjié dont on a pu retracer l'histoire aujourd'hui. Elle a été attrapée au filet par les européens eux-mêmes, et plus jamais on ne la revit dans son royaume. Elle fut entassée dans un bateau négrier et vendue à Saint Domingue. Ayant horreur de cette vie d'esclaves, elle décida de suicider. Elle alla dans la forêt exécuter son acte, comme beaucoup d'autres esclaves. L'histoire raconte qu'elle y a sauvé une mère et son bébé naissant. Ensuite, elle est retournée chez elle pour combattre pour la liberté de Saint Domingue. Elle mourut en 1804 à l'indépendance de Saint Domingue, qui est devenu Haïti. Elle a lutté aux côtés de Toussaint Louverture, un ressortissant du royaume d'Allada. Il était prince du roi Gaou Guinnou d'Allada. Il fut capturé et torturé par les esclavagistes français. Il mourut en prison. Sa statue est dressée à Allada.

Il faut dire qu'au jour d'aujourd'hui, les détracteurs poussent de partout, et les versions multiples d'équivalent au point où il est difficile de différencier le révisionnisme de la vérité. Une analyse logique de l'histoire et des écrits des forces ancestrales authentiques nous aidera à transmettre le bon savoir aux générations

futures. Tidiane, les Minos n'étaient pas une cavalerie. Elles marchaient en chantant en fon, la langue parlée dans le royaume de Dahomey. Elles menèrent plusieurs luttes puis qu'elles jouaient le rôle de gardienne de temple, et de tout de royaume. Elles terrifiaient les ennemis du royaume. Le tout premier écrit qui ait existé et qui permettait au monde de connaître leur existence remonte au séjour de quatre ans de Archibald Dalziel entre 1763 et 1770. Et les Minos n'étaient pas toutes vierges. Les femmes captivées de guerres pouvaient être incorporées dans l'armée.

N'y a-t-il pas confusion entre les amazones de Dahomey et les amazones grecques ?

La mythologie grecque présente les Amazones comme des filles de déesse (Aphrodite selon certains), réputées pour leur nature guerrière et pour avoir été les premières à recourir à la cavalerie (Graves 1999). Ces femmes se caractérisent par des comportements masculins ; elles pratiquent la ségrégation ou la soumission des mâles (Carlier-Détienne). Selon Michel W, elles sont amputées d'un sein, armées d'un arc et de flèches, montent à cheval, accomplissent des exploits, se battent comme des hommes et contre eux, vivent à l'écart des hommes, ou s'en servent comme esclaves. Dans certaines versions du mythe, ces sociétés ne reconnaissent que la filiation matrilinéaire. Par contre les Minos ne montaient pas sur des chevaux. Elles marchaient en groupe en chantant, armes à la main, pieds nus (H. Tokpor).

« L'homme qui adore un dieu à l'image de son oppresseur est un esclave ».

Chaka Zoulou
Roi des Zoulous

Tidiane a dit dans le chapitre 5, les résistances, que Béhanzin (1844-1906), dernier roi du Dahomey, est plus que complice, acteur.

Résumé du chapitre 5

Le chapitre 5 de « Le Génocide voilé » de Tidiane N'Diaye se concentre sur les conséquences démographiques de la traite arabo-musulmane en Afrique. L'auteur analyse les impacts profonds et durables de cette traite sur les populations africaines, met en évidence les pertes humaines et les transformations sociales résultant de ce commerce d'esclaves. N'Diaye commence par estimer le nombre de victimes de la traite arabo-musulmane. Il explique que des millions d'Africains ont été capturés, déportés et souvent tués au cours de cette traite. Les chiffres sont impressionnants et montrent l'ampleur de la saignée démographique subie par le continent africain. L'auteur discute des déséquilibres démographiques causés par la capture systématique des jeunes hommes et femmes. Cette sélection spécifique a perturbé la structure des populations locales, entraînant des pénuries de main-d'œuvre et des déséquilibres entre les sexes, ce qui a eu des répercussions sur la reproduction et la croissance des communautés. N'Diaye décrit comment la perte continue de membres des communautés a affaibli les sociétés africaines. Les communautés ont vu leur cohésion sociale et leurs structures traditionnelles s'effondrer, rendant difficile le maintien des traditions et des modes de vie ancestraux.

Explication : Pour Tidiane, le roi Behanzin est un vendeur d'esclaves. Il est placé sur la même page que Tippou Tip, un métis arabe qui a dressé une armée de plusieurs milliers d'esclaves à Zazibar pour lutter contre l'abolition de la traite négrière. Le roi Béhanzin a donc collaboré avec les arabes et aux européens, et il a vendu des esclaves à ces derniers.



Roi Béhanzin et l'une de ses femme, en Martinique
Mon analyse

Ma réponse

Parmi les résistances, Tidiane a cité Cheikh Amadou Bamba, Ahmed Bamba, Babacar Barry, Ali Ibn Mohammed (qui n'est plus soudanais), et même les femmes de Nder dont aucun historien ne parle, cinq sur sept résistances sont sénégalaises. lol !! Le roi Béhanzin a connu l'époque de l'esclavage selon Tidiane, ce qui impliquerait que le Dahomey avait connu la traite orientale. Après plusieurs lectures de la version folio, éditions Gallimard 2008, j'étais confuse de voir la photo du roi Béhanzin dans les personnages acteurs de l'esclavage ; au même titre qu'un semi arabe vendeur potentiel d'esclaves Tippou Tip que l'auteur traite de « bandit ». Tidiane pense que Béhanzin était non seulement un « gros vendeur d'esclaves » durant la traite orientale, mais aussi son grand père le roi Guézo aurait utilisé les amazones de Dahomey pour lutter contre les abolitionnistes blancs. Tidiane pense que Béhanzin est « plus que complice, acteur » sur la même page que Samori Touré, esclavagiste notoire, selon lui. Aucune source citée dans le livre *Le Génocide Voilé* ne confirme cette thèse. Tidiane, montrez-nous les sources de cette affirmation ou épargnez-nous du révisionnisme négationniste.

Commençons par la photo du roi Béhanzin que Tidiane a sans doute copié sur wikipédia:



En réponse à cette photo de Getty qui visiblement ne représente pas le roi Béhanzin, je mets ici la photo du roi Béhanzin dans toute sa fierté.

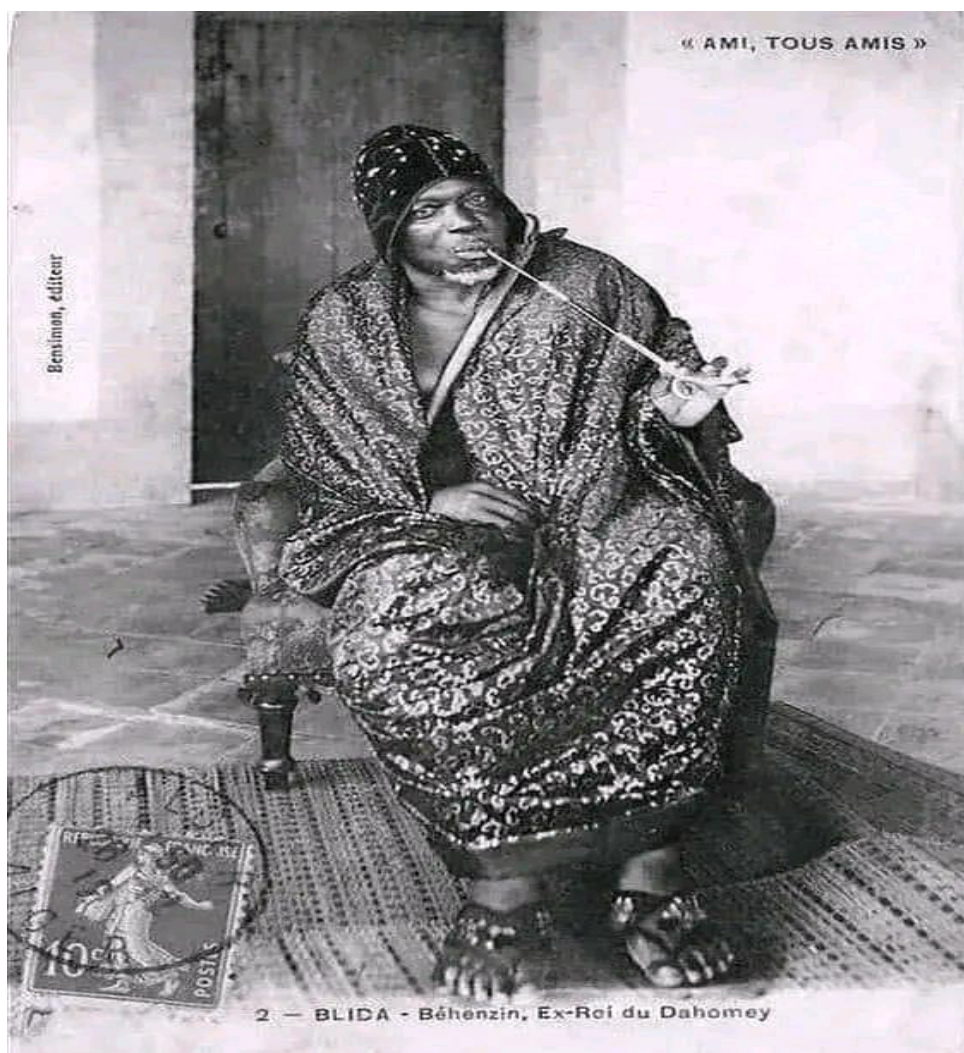


Photo de Béhanzin selon les archives de Blida.

La photo du roi Béhanzin, qui apparaît dans les sections des photos illustratives de la traite arabo musulmane, suscite une profonde déception. En effet, il est regrettable de constater que cette image emblématique, censée représenter un souverain aussi illustre, soit écartée au profit d'une simple photo de mannequin de Getty sur Internet. Il est d'autant plus frustrant de savoir que la photo authentique du roi, prise à Blida à quelques jours de sa mort, aurait pu offrir une véritable connexion avec son héritage et sa dignité. Cette substitution témoigne d'un manque de respect pour la richesse de l'histoire et de la culture que Béhanzin incarnait, réduisant ainsi son image à un simple accessoire visuel, loin de la véritable essence de son règne et des luttes qu'il a menées pour son peuple. Le roi Béhanzin, dont le visage long témoigne de sa sagesse et de sa détermination, a accédé au trône à l'âge de la quarantaine à Blida. Ce souverain emblématique ne se séparait jamais de sa pipe, symbole de son autorité et de sa personnalité. Son apparence imposante et son air réfléchi en faisaient un leader respecté, à la fois redouté et admiré. Béhanzin représente une époque où la royauté était synonyme de puissance et d'héritage, incarnant les traditions et la culture du royaume de Dahomey.

En contraste frappant, la photo de Tidiane présente un jeune mannequin d'une vingtaine d'années, dont le visage est court et rond. Ce jeune homme, bien que charismatique, ne porte pas de pipe, ce qui le distingue nettement du roi Béhanzin. Sa tenue, loin d'être princière ou royale selon les normes de Dahomey, ne reflète pas les valeurs et la distinction qui étaient attendues d'un représentant de la royauté. Cet écart entre les deux figures souligne l'évolution des normes culturelles et esthétiques à travers le temps.

La coutume, héritée de l'époque du roi Agonglo, exigeait que les chaussures du roi soient soigneusement confectionnées pour représenter la richesse et la culture du royaume. La création d'une seule paire de chaussures pouvait prendre jusqu'à sept mois, illustrant l'importance accordée à chaque détail. Ces chaussures étaient faites en peau d'animaux et ornées de perles rares, symboles de prestige. En revanche, le mannequin de Getty présenté par Tidiane porte des bottes, un choix vestimentaire qui semble déroger à cette tradition séculaire. Ce contraste explique non seulement les

différences de représentation entre les époques, mais aussi la manière dont les symboles de royauté et de culture peuvent évoluer dans le temps.

Histoire du roi Béhanzin

Le roi Gbêhin azi bo ayi djêrê est né vers 1845. Il est pertinent de souligner qu'aucun roi du Dahomey ne dispose d'une date de naissance précise, car la datation dans la culture dahoméenne est relative. Les actes de naissance ont été introduits lors de la période coloniale, après le règne de Béhanzin. Le jeune prince Kondo, surnommé « le requin », a pris le pouvoir en 1890 à la suite du décès de son père, le roi Glèlè. À cette époque, les Français avaient déjà établi leur présence sur le territoire de Cotonou. Un chemin de fer long et stratégique traversait Cotonou, le divisant en deux zones distinctes. Avant l'arrivée des rails, cette région était désignée par le nom de Yovokodji, où « yovo » signifie « blanc » et « Kodji » se traduit par « sur la terre ». Les Français avaient commencé à s'implanter dans cette partie de Cotonou depuis le 19 mai 1868, lorsque le roi Glèlè avait cédé le territoire à la France par le biais du traité de Cotonou. L'autre côté des rails était désigné sous le nom de Xlwakodji, une zone habitée par les Xwla. La France avait conclu un accord lui permettant d'occuper Cotonou avec le Yovogan de Ouidah, sur la présomption qu'il agissait au nom des rois de Dahomey, bien qu'il n'ait pas le pouvoir de le faire (cet accord a été signé par le lieutenant de vaisseau P. Arnoux, commandant de la canonnière française le Gabès). Il convient de noter que cette signature était unilatérale. Le roi Glèlè considérait que la France avait en réalité loué la terre de Cotonou, estimant que les taxes et les revenus générés par les activités françaises pourraient contribuer à alimenter les ressources du royaume.

Cependant, dans le cadre de sa mission coloniale, conformément aux décisions de la Conférence de Berlin, la France ne versa aucune compensation financière.

Le 6 janvier 1890, le prince Kondo succède à son père, Dada Glélé Kini-Kini, et devient le 11e roi du Dahomey à l'âge de 45 ans environ. À cette époque, le Dahomey, riche en ressources comme l'huile de palme, attire l'attention des puissances coloniales européennes, notamment la France, le Portugal et l'Allemagne. Le nouveau roi, désireux de préserver l'indépendance de son royaume, adopte une stratégie diplomatique astucieuse en jouant sur les rivalités entre ces puissances pour

renforcer la position de son pays sur la scène internationale. Sous le règne de Béhanzin, le Dahomey cherche à se débarrasser de l'influence portugaise et allemande, en négociant principalement avec la France.

Le prince Kondo, qui prend le nom de Béhanzin après son couronnement, fait face à des défis internes et externes. Depuis son jeune âge, il critiquait la présence française sur son territoire, la terre de Cotonou. Son demi-frère, Ahanhanzo, héritier direct du trône, meurt peu après la mort de leur père, ce qui complique encore la succession et la stabilité du royaume. Les tensions montent alors que les Français intensifient leur présence militaire dans la région, arrivant par bateau sur les côtes du Dahomey. Le roi Béhanzin prend des mesures drastiques pour maintenir son autorité. Il fait emprisonner Vissessegan, un rival politique, et nommé Sasse Soka comme ministre de la Justice.

En 1890, les tensions entre le roi Béhanzin du Dahomey et les autorités françaises s'intensifient. Les négociations entre les deux parties sont rapidement interrompues par les interventions militaires de Béhanzin à Porto Novo et Cotonou, ce qui pousse les Français à réagir en procédant à l'arrestation des autorités dahoméennes à Cotonou. En représailles, Béhanzin prend en otage des Français de Ouidah, déclenchant ainsi une série de combats dans les deux villes. À Porto Novo, l'attaque des Dahoméens vise également à détruire les palmiers à huile, qui constituent le principal produit commercial de la région, soulignant ainsi l'importance économique de cette ressource pour le Dahomey.

Ce chapitre de l'histoire du Dahomey est particulièrement riche en événements et illustre l'une des agressions les plus violentes subies par les populations africaines. L'auteur, avec une grande émotion, raconte ces faits pour faire revivre au lecteur les luttes et les résistances des peuples africains face à la colonisation. Il est important de noter que le terme « africaine » dans ce contexte fait référence à l'identité-africaine, englobant les diverses résistances menées par des figures emblématiques telles que Nasr AlDin, Cheikh Ahmadou Bamba, et Chaka Zoulou, parmi d'autres. Ces résistances, dont une majorité provient du Sénégal, témoignent de la diversité des luttes africaines contre l'oppression coloniale.

Le roi Béhanzin a régné de 1890 à 1894. Cinq ans donc après la conférence de Berlin. Il naissait en 1848, à l'abolition de l'esclavage en France par Victor Schoelcher. Les anglais pourchassaient les bateaux négriers sur les côtes de

l'Atlantique pour des raisons de concurrence (Burton). Tout commença sous le règne de Glèlè, le père de Béhanzin. Il avait cédé la terre de Cotonou contre des taxes douanières que la France refusait de payer. Le roi Béhanzin, dès sa prise de pouvoir reprit les négociations, mais très tendues avec la France.

Ce différend s'est soldé par un règlement : Cotonou a été reconnue comme française en ce sens Les troupes françaises occupaient la ville et le drapeau français y flotterait, mais les Français devaient verser 20 000 francs or annuels au Dahomey pour compenser la perte de recettes douanières du port de Cotonou, et les administrateurs dahoméens furent autorisés à superviser les relations des habitants Fon. Ainsi, comme l'explique l'historien David Ross, Béhanzin pouvait « affirmer que les habitants de Cotonou étaient toujours gouvernés par les Dahoméens ». Les expansionnistes coloniaux prirent cette décision pour une défaite inacceptable. Mais le roi Béhanzin resta ferme sur sa décision. N'on ne cédera jamais nos terres, disait le jeune roi. La canonnière blindée française Topaze a remonté le fleuve Ouémé depuis Porto Novo sur le territoire dahoméen. Se sentant menacés, les militaires dahoméens ont tiré sur le bateau. Après qu'un « rapport alarmiste » avait été envoyé à Paris, la Chambre française a débloqué des fonds « pour financer la défense coloniale etc. . . au Soudan occidental et au Dahomey. » Les Français nomment le colonel Alfred-Amédée Dodds pour mener l'attaque sur Abomey. Un militaire professionnel d'une cinquantaine d'années, aux sourcils foncés et au regard lourd moustache, Dodds était le fils d'un père français et d'une mère sénégalaise. Entre le 4 octobre et 6 novembre 1892, Dodds et son corps expéditionnaire de 2 000 hommes avaient dévasté l'armée dahoméenne lors de combats juste à l'extérieur d'Abomey. Les pertes furent considérables des deux côtés.

En 1885, la Conférence de Berlin, réunissant les principales puissances européennes, établit les conditions pour le partage de l'Afrique entre les nations européennes. Malheureusement, les souverains et les peuples africains furent complètement exclus des discussions. C'est dans ce contexte de rivalité coloniale que les tensions s'accumulent à Cotonou, autrefois appelé Koutonou. Le terme « kou tò nou » se traduit par « sur l'embouchure de la mer de la mort », une référence tragique aux nombreux soldats du royaume de Dahomey qui périrent sur les plages de Cotonou lors des attaques répétées du royaume d'Oyo. Par le biais de traités signés avec la France en 1868 et 1878, le Roi Glèlè accepta la présence commerciale française dans le royaume de Dahomey. Toutefois, le traité de 1878 engendra de nombreuses discordes, car il était interprété différemment par les deux parties et ne tenait pas compte du caractère sacré et inaliénable de la terre selon la

culture fon. Dans une logique coloniale bien ancrée, le gouvernement français poursuivait l'expansion de son influence sur le port de Cotonou, par la création d'un poste de douane, le percement du chenal et l'occupation militaire, dans le but de maximiser les bénéfices tirés de ce carrefour commercial. De son côté, le roi Béhanzin considérait que l'occupation française représentait une menace à la souveraineté du royaume, car au Dahomey, la cession des terres n'était pas envisageable. En réponse à cette situation, les Agooldjié, les célèbres guerrières du Dahomey, surpris les troupes françaises en ouvrant le feu, ce qui entraîna de lourdes pertes des deux côtés le 4 mars 1890. Bien qu'un accord de paix ait été établi, stipulant que la France devrait verser 20 francs or au Dahomey chaque mois, cela représentait pour la France une défaite, car elle aspirait à coloniser la terre de Dahomey. Le 27 mars 1892, alors que la canonnière française Topaze remontait le fleuve Ouémé, en territoire dahoméen, elle fut prise pour cible par les soldats du Dahomey. Cet incident témoigne des tensions persistantes et des conflits d'intérêts entre les deux parties, illustrant les défis liés à la colonisation et à la défense de la souveraineté du royaume de Dahomey. Le jour de son départ pour la Martinique, espérant trouver une issue à cette situation insupportable qui déstabilisait le royaume, le bateau Second refusa de démarrer. Toutes les tentatives pour le démarrer furent vaines. Le roi Béhanzin demanda que l'on tue deux coqs blancs, un devant le bateau et un derrière, pour avoir l'accord des ancêtres sans quoi il ne quitterait pas Dahomey. Tous exécutèrent ! La ruse française fut donc de lui faire croire qu'il allait rencontrer le président français Sadi Carnot. Et de l'autre côté, on raconte qu'on l'avait capturé. On alla jusqu'à qualifier de « REDDITION ». D'autres mauvaises langues racontaient qu'il était enchaîné. En Martinique, il recevait la visite des hauts dignitaires et cadres et même du président Morrachini (le petit journal 1894).

Le roi, accompagné de son secrétaire, de son interprète, de trois de ses épouses, de deux de ses filles et de son fils Ouaniilo, arrive sur l'île le 30 mars 1894, en provenance de Cotonou. Sa famille est logée au Fort Tartenson, dans un bâtiment modeste réaménagé en plusieurs appartements. Au fil du temps, ils tombent progressivement dans l'oubli auprès de la population locale et des autorités coloniales, entraînant une réduction de moitié du budget alloué à leurs dépenses d'installation et à leur quotidien. Malgré ces difficultés, le roi n'a de cesse de solliciter le gouvernement français pour obtenir son retour dans son pays natal. Sa cause trouve un écho auprès de la presse et de certains élus de l'île, dont Gaston Gerville Réache, Adolphe Lara et Francis de Pressensé, qui plaident en faveur de son rapatriement.

Selon les historiens, au Fort Tartanson, le passage quotidien des trains perturbait le roi, l'empêchant de trouver le sommeil. Malgré ses missives demandant l'arrêt de ces nuisances sonores, aucune mesure n'a été prise. Un jour, frustré par cette situation, il se dirigea vers les rails et, d'un seul geste, lança un collier qui provoqua le renversement du train et l'entrelacement des rails, entraînant un tragique bilan de 1500 morts. En réponse à cet incident, les autorités françaises informèrent le roi que le budget qui lui était attribué serait réduit de moitié, la portion restante étant destinée à la réparation des voies ferrées. Louis Garaud rendit visite au roi Béhanzin en janvier 1895 et témoigna de son intégrité et de sa fierté. Le roi, toujours avec le menton relevé, exprimait son désir d'engager des discussions avec le président français, affirmant ainsi sa dignité et son engagement envers son royaume. Il y eut plein de témoignages sur le roi Béhanzin comme George Thiébaud dans *Le Matin* en Décembre 1987, journal anglais *Le Globe*, 1901, Jean Lionnet dans *Le Magazine Ribresque* en 1902, Louis Garaud qu'il était prêt à subir n'importe quelle sentence (le fa avait déjà révélé avant son départ qu'il ne rentrerait pas vivant). Il attendait avec dignité et courage (Trois ans en Martinique. P. 269), (Martinique, Fontaine Gueydon, villa Bosquets, Fort-de-France. Fondation Clément : F014.04.182).

Ce n'est qu'en 1906 que les autorités françaises acceptent de lui accorder le droit de quitter la Martinique. Le 17 avril 1906, Béhanzin et sa famille arrivent en France. Mais le président Sadi Carnot était déjà mort. Il reprit la route pour Cotonou, mais il était très faible pour faire un trajet si long. Malheureusement, ce voyage éprouvant l'empêche de réaliser son souhait le plus cher : revoir son pays ; ce qui faisait peur à la France aussi (le petit journal de 1894). Il décède le 10 décembre 1906 à Blida et est inhumé au cimetière Saint-Eugène. Ce n'est qu'en 1928 que sa famille retourne à Abomey avec ses cendres. (Collection Fondation Clément /Loïs Hayot- F014-06-143). Le roi Béhanzin est reconnu pour son courage, sa détermination et pour sa lutte contre le colonialisme, et il est souvent perçu comme une figure emblématique de lutte anticolonialiste ; et non l'esclavage arabo musulman. Compte tenu de la complexité de son parcours et des défis auxquels il a été confronté, il pourrait être utile que Tidiane face l'effort d'examiner ces éléments avant de porter des jugements définitifs. Tidiane est invité à considérer ces aspects et d'explorer davantage le contexte historique qui entoure ses actions. Cela pourrait offrir une perspective plus nuancée sur son héritage et ses motivations.



Arrivée du roi Béhanzin en Martinique . 30 mars 1894

Parlons de la révolte de Bahia

Tidiane, peut-on vraiment dissocier les traités ? Le défi du livre de Tidiane, au départ était de retracer l'histoire sombre de la traite orientale. La mention de la révolte de Bahia de 1835 au Brésil dans ce chapitre soulève des questions sur le contexte de la traite arabo-musulmane. Bien que la révolte ait été principalement une insurrection d'esclaves musulmans au Brésil, elle s'inscrit dans un cadre plus large de résistance contre l'oppression et la traite transatlantique, qui a également touché les populations africaines. Les liens entre ces événements historiques montrent comment les luttes pour la liberté et l'indépendance transcendent les frontières géographiques et culturelles, illustrant ainsi la continuité des résistances africaines face à l'esclavage et à la colonisation. Cette histoire sombre de l'homme noir qui semblait être oubliée. Surprise est de constater que le Brésil, un pays de l'Amérique du Sud, se retrouve dans une histoire de l'orient.

Supposons que Tidiane a raison, et que la révolte des esclaves de Bahia de 1835 est classée dans la catégorie des révoltes anti-traite orientale. Saviez-vous que la révolte des esclaves avait pour héroïne d'une femme dahoméenne. Elle s'appelait *Louisa Mahin*. *Tidiane, cette femme*, Luisa Mahin est une figure emblématique de la résistance afro-brésilienne, surtout connue pour son rôle dans les révoltes d'esclaves au Brésil, notamment la Révolte des Malês en 1835 et la Sabinada entre 1837 et 1838. Voici un aperçu de son histoire et de son implication dans ces événements. Luísa Mahin, probablement née au début du XIXe siècle, était d'origine africaine, membre du peuple Mahi. Son lieu de naissance reste incertain, certains suggérant qu'elle pourrait être née en Afrique ou à Bahia. En 1812, elle a réussi à acheter sa liberté et est devenue agricultrice à Salvador, où elle a également exercé comme marchande de légumes (*quitandeira*). Luísa Mahin a joué un rôle crucial dans l'organisation des soulèvements d'esclaves à Bahia. Elle a utilisé son commerce pour diffuser des messages en arabe, facilitant ainsi la communication entre les conspirateurs. Cette révolte, qui a eu lieu en janvier 1835, était principalement dirigée par des esclaves musulmans. Bien que Luísa Mahin soit souvent associée à ce mouvement, certains historiens remettent en question la plausibilité de son rôle central, étant donné qu'elle était une femme païenne dans un mouvement dominé par des hommes musulmans. Après la révolte, Luisa Mahin a été persécutée et a réussi à

fuir à Rio de Janeiro. Cependant, elle a été arrêtée et, selon certaines sources, pourrait avoir été déportée vers l'Angola, bien que cela ne soit pas documenté de manière concluante. Elle est souvent célébrée comme une héroïne de la lutte contre l'esclavage et est devenue un symbole de résistance pour les mouvements afro-brésiliens contemporains. Son fils, Luís Gama, un poète et abolitionniste, a également contribué à faire connaître son histoire. Luísa Mahin a été représentée dans la littérature et la culture brésilienne, notamment dans des romans historiques qui explorent sa vie et son impact sur les luttes pour la liberté des esclaves. Son histoire continue d'inspirer des générations, en particulier dans le contexte des luttes pour les droits des Afro-Brésiliens et des femmes.

Toujours au sujet de la révolte des Malês en 1835, ne parle pas Tidiane N'Diaye dans le chapitre 5 de *Le Génocide Voilé*, l'auteur omet de mentionner la destination des esclaves qui avaient embarqué sur des bateaux pour l'Afrique. Il est bien connu que Louiza Mahin était l'héroïne de cette révolte. De plus, on sait que la majorité des esclaves ayant participé à cette révolte étaient d'origine yoruba, fon, mina, ibo et éwé. Après la révolte, certains esclaves retournèrent à Ouidah, où ils furent accueillis et appelés Ajuda ou Agouda, tandis qu'une autre vague d'esclaves fut amenée au Ghana, où ils reçurent le nom de Tabom.

Soulignons qu'elle est de l'ethnie Mahi, et les ressortissants sont des Mahinou (*Le Génocide Voilé* p118). Les sources expliquent bien les raisons de l'anachronisme, et surtout de la déformation de l'histoire. De tous les 51 livres cités comme source, et les 29 travaux considérés comme sources, aucun ne parle du royaume de Dahomey. Aucun auteur du Dahomey n'est non plus considéré dans les travaux. Cérise sur le gâteau, les remerciements sont adressés au Conseil Régional de la Guadeloupe, qui est financé par l'Union Européenne. Avons- nous donc ici la version du chasseur ou du lion ?

"Lorsque les français vinrent s'accaparer de la terre de nos aïeux, nous avons décidé de lutter."

Béhanzin

Roi du Dahomey

Chapitre 7

Page 194 « captifs de la côte de l'or et d'Ouidah (actuel Ghana et Bénin) : bons cultivateurs mais portés au suicide. »

Résumé du chapitre 7

Le chapitre 7 du livre *Le Génocide Voilé* de Tidiane N'Diaye se concentre sur l'analyse des mécanismes de la violence et de la déshumanisation, en particulier dans le contexte des génocides en Afrique. N'Diaye y explore les enjeux historiques et politiques qui ont conduit à des actes de violence systématique contre des groupes spécifiques. Il souligne l'importance des identités ethniques et religieuses dans la construction des conflits, ainsi que le rôle des puissances coloniales et néocoloniales dans l'alimentation des tensions. Le chapitre examine également comment les discours politiques peuvent exacerber la haine et justifier la violence. N'Diaye plaide pour une meilleure compréhension des processus qui mènent au génocide, afin de favoriser la réconciliation et la prévention de futurs conflits. Il appelle à une prise de conscience collective et à une responsabilité partagée pour éviter la répétition de ces tragédies.

Mon analyse

Le passage mentionné fait référence aux captifs africains originaires de la Côte de l'Or (le Ghana actuel) et de Ouidah (aujourd'hui au Bénin) qui étaient souvent capturés et réduits en esclavage. La phrase « bons cultivateurs mais portés au suicide » évoque plusieurs dimensions : Compétences agricoles. Les captifs étaient reconnus pour leurs compétences en agriculture, ce qui les rendait précieux et prédisposés à servir dans les plantations et les exploitations coloniales. L'impact psychologique de l'esclavage : L'expression « portés au suicide » nous renvoie au traumatisme et à la désespérance vécus par ces captifs. Leurs conditions de vie, marquées par la violence et la perte de liberté, pouvaient les pousser à envisager le suicide comme une échappatoire à leur souffrance. Et troisièmement de la Stigmatisation : Ce passage reflète également une perception stéréotypée qui

déshumanise les captifs qui ne sont pas sénégalais, en les réduisant à des caractéristiques négatives, ce qui peut renforcer des justifications pour leur exploitation.

Tout d'abord, l'esclavage se définit comme « l'état ou la condition d'un individu sur lequel s'exercent tous ou partie des attributs du droit de propriété ». Cette définition, établie dans la Convention supplémentaire relative à l'abolition de l'esclavage adoptée par l'ONU en 1956, souligne la nature juridique et oppressive de cette institution, où l'individu est réduit à un simple objet. (Larousse). En vertu de cette définition, la déshumanisation est un phénomène inévitable pour tout esclave, quelle que soit son origine ethnique ou géographique. Qu'il soit ouolof, kongolais, soudanais ou dahoméen, chaque esclave subit une perte d'humanité qui le place en dehors des normes sociales et morales, illustrant ainsi l'impact universel et dévastateur de l'esclavage sur les individus. Tous les esclaves sont donc voués au suicide.

Quant au suicide, il se définit comme l'acte de se donner volontairement la mort, dérivé des termes latins « sui » (soi-même) et « cider » (tuer). Cet acte peut résulter de diverses motivations, qu'elles soient intentionnelles ou non, et peut se manifester de manière chimique ou physique, directe ou indirecte. Les esclaves dahoméens étaient reconnus pour leurs talents agricoles. En effet, certains d'entre eux, après avoir été affranchis des Indes, revenaient avec des connaissances qu'ils partageaient avec leurs pairs à Ouidah. Ces peuples avaient déjà une riche tradition agricole bien avant les premières invasions, comme en témoignent leurs contes et épopées. Savi (aujourd'hui Ouidah), une terre fertile choisie pour son sol riche, nourrissait une population dont l'économie reposait sur l'agriculture, cultivant du coton, de la canne à sucre et des palmiers à huile, dont certains produits étaient exportés vers le continent et même vers l'Amérique du Sud.

En ce qui concerne le suicide, on peut dire que Tidiane N'Diaye semble avoir une opinion pertinente sur le royaume de Dahomey, qui correspond au Bénin d'aujourd'hui. Son écriture laisse transparaître une aversion non justifiée pour cette région, peut-être influencée par les tensions religieuses persistantes en Afrique. La guerre des religions, qui est bien documentée dans divers ouvrages, semble également imprégner son analyse, reflétant une dynamique de conflit qui affecte encore le continent.

Quant à l'esclavage, il tire son étymologie du mot « slave » et représente un système socioéconomique fondé sur l'exploitation des êtres humains par la contrainte et la violence. Dans ce contexte, l'individu est dépouillé de sa liberté, soumis à des travaux forcés, et se retrouve dans une situation où il n'est pas rémunéré pour son labeur. L'esclavage, selon cette deuxième définition, peut effectivement être interprété comme un acte de suicide, tant l'esclave est privé de sa liberté et de ses besoins fondamentaux. L'auteur décrit un tableau terrifiant où l'esclave subit des violences telles que la castration, le viol, l'excommunication et l'apatridie. Dans ce contexte, la souffrance infligée à l'esclave peut être si profonde qu'elle le pousse à envisager le suicide comme une échappatoire à sa condition.

De plus, l'esclave était considéré comme un bien meuble, une réalité qui remonte à la Rome antique, où le maître exerçait un droit de vie et de mort sur son esclave. Comme l'auteur le souligne dans son livre, il était possible de tuer un esclave pour des raisons futiles. Cela soulève la question de savoir si l'esclave n'est pas, d'une certaine manière, voué au suicide, face à une existence marquée par la violence et la déshumanisation. Oui, l'idée que tout esclave est voué au suicide repose sur une réalité tragique et universelle de l'esclavage. Attribuer cette souffrance à certains groupes tout en écartant d'autres serait une forme de malhonnêteté intellectuelle. Élever l'esclave wolof au-dessus des autres n'est qu'une hiérarchisation qui ignore la brutalité et l'inhumanité vécues par tous les esclaves, indépendamment de leur origine. Les atrocités infligées aux esclaves, comme la consommation de chair humaine en Amérique du Nord et aux Antilles, les conditions inhumaines dans les bateaux négriers, les marques au fer rouge et les traitements violents, témoignent de la déshumanisation systémique. Les exemples de violences, tels que ceux infligés par des figures comme Delphine LaLaurie, ainsi que les pratiques médicales exploitant des esclaves, illustrent une cruauté sans bornes. En somme, toutes ces expériences démontrent que les conditions de vie des esclaves étaient si terribles qu'elles les rendaient, d'une certaine manière, tous voués au suicide, tant leur existence était marquée par la souffrance et la dégradation.

Contrairement aux esclaves Dahoméens, Kongolais et Ghanéens, Tidiane N'Diaye affirme que seuls les esclaves sénégalais sont perçus comme rebelles. Dans le chapitre consacré aux résistances, il évoque la révolte de Bahia au Brésil en 1835, l'une des plus importantes révoltes noires de l'époque. Toutefois, l'histoire du Dahomey est largement absente de ce chapitre, malgré le fait que cette révolte ait été influencée par des figures clés, y compris Louisa Mahin, une femme dahoméenne dont l'histoire n'est pas

racontée plus haut. Cela soulève des questions sur la représentation et la reconnaissance des luttes des différentes communautés africaines. Les noirs haussa, majoritairement originaires du Nigeria, et du Niger, ainsi que les Mahi et les Nago du Bénin, ont joué des rôles significatifs dans ces mouvements de résistance. Les esclaves malês, connus pour être des noirs lettrés, maîtrisant l'arabe et dotés de compétences en stratégie militaire, ont également apporté une contribution notable. En omettant ces éléments, l'auteur semble minimiser le patrimoine culturel du Dahomey, l'actuel Bénin.

Je n'ai aucun doute que les esclaves sénégalais étaient rebelles. Étant donné les braves fils qu'ils ont laissés derrière eux, je n'oserais jamais le contester. La traite orientale a engendré une multitude d'histoires à raconter aujourd'hui. Le Sénégal fait partie des pays qui ont connu ces traités ignobles, et les esclaves noirs de cette région de l'extrême-ouest ont rapidement compris qu'ils devaient s'organiser pour défendre leur honneur. Ainsi, plusieurs révoltes ont eu lieu parmi les esclaves oulofs. Ces révoltés ont su transcender la xénophobie, la ségrégation religieuse et le régionalisme pour lutter ensemble, comme lors de la révolte des esclaves oulofs dans les Indes occidentales. Toutefois, l'histoire ne précise pas suffisamment les responsabilités des oulofs et des mandingues dans les nombreux soulèvements d'esclaves qui éclatèrent au cours des premières décennies du XVI^e siècle. Il y eut plusieurs révoltes menées par des esclaves qui provenaient en majorité de la région de la Ségambie comme celle de Santa Marta en 1529 qui détruisit la ville, ou de Panama en 1532. Mais, à en juger par ce qui se passa auparavant à l'Hispaniola, il est à supposer qu'ils ne restèrent pas à l'arrière. Aussi, en 1575 se produisit une rébellion sur la côte pacifique de ce territoire, près du cerro Ancón. Cette rébellion aurait été dirigée par un noir islamisé appelé Antón Mandinga. Presque deux siècles après, soit en 1768, étant donné le mécontentement provoqué par les critères de rentabilité introduits par les nouveaux maîtres, se soulevèrent les esclaves des anciennes haciendas jésuitiques de San José et de San Jacinto, au Pérou. Une fois la répression terminée, une enquête révéla que Lorenzo Mombo, de caste yolofo, était le principal instigateur du soulèvement. En 1575, des esclaves noirs s'étaient rebellés dans les Indes occidentales. Les esclaves les plus agressifs, armés de gourdins, de coupe-coupe et de bâtons, étaient principalement des mandingues et des wolofs, que l'on appelait « jolofes ». Bien que l'on ne distinguât pas les esclaves en fonction de leurs origines, l'identité culturelle des peuples mandingues et wolofs était si forte qu'ils étaient facilement identifiables. Cette révolte aurait conduit à la fuite de 210 esclaves, dont 111 provenaient d'Afrique occidentale. C'est la seule révolte que je connaisse qui ait abouti à un tel succès et qui ait été menée par des wolofs.

Par ailleurs, d'autres révoltes témoignent du talent des esclaves rebelles sénégalais, notamment la révolte d'Haïti. Il s'agit de la plus grande révolte de l'histoire de l'homme noir, qui a même poussé Napoléon à fuir en plein jour (selon Pierre Douat). Boukman, un sénégalais, était à la tête de la révolte des esclaves de Saint-Domingue en 1791, selon plusieurs sources (Black Art Story, Myrlande Thessier Dessources dans Happiness Never Comes Alone).

Tidiane, La révolte de Haïti est considérée comme la plus glorieuse de toute l'histoire de l'homme noir, car elle a abouti à la victoire des esclaves noirs issus de divers horizons contre Napoléon. Cela a conduit à l'abolition de l'esclavage à Saint-Domingue et à son indépendance, le pays prenant le nom de Haïti. Tout a commencé par la fameuse cérémonie du Bois Caïman, qui, malgré le mystère qui l'entoure, reste un événement fondateur de l'histoire d'Haïti. La cérémonie du Bois Caïman fut une célébration métaphysique qui symbolisa la force spirituelle et constitua le socle de la résistance face à l'oppression. Elle incarna le pouvoir unificateur de la spiritualité et souligna le rôle crucial de leaders charismatiques comme Boukman et Cécile Fatiman dans la lutte pour la liberté. Tenue entre le 14 et le 22 août 1791, cette cérémonie est un événement fondateur de l'histoire d'Haïti et un puissant symbole de la résistance à l'oppression. Son importance symbolique et son impact sur le déclenchement de la Révolution haïtienne sont indéniables.

Le Bois Caïman, un lieu boisé isolé dans le nord de Saint-Domingue (aujourd'hui Haïti), fut choisi pour le secret qu'il offrait. Des centaines d'esclaves provenant de différentes plantations s'y rassemblèrent, guidés par des figures centrales comme Boukman Dutty, un houngan (prêtre vaudou) charismatique, et Cécile Fatiman, une mambo (prêtresse vaudou) influente. Les témoignages évoquent des chants, des danses, un sacrifice animal (un cochon noir, symbole de pouvoir et de rébellion), ainsi qu'un pacte de sang scellé par les participants, marquant leur engagement dans la lutte pour la liberté. Un serment aurait été prononcé pour exterminer les blancs et conquérir la liberté. Cette cérémonie cristallisa la colère et le désir de liberté qui couvaient parmi les esclaves. Elle unifie les différents groupes ethniques et linguistiques présents sur l'île autour d'un objectif commun : la fin de l'esclavage. Une semaine après la cérémonie, une série d'attaques coordonnées contre les plantations du Nord marqua le début de la révolte des esclaves, transformant cet événement en un véritable catalyseur de la révolution. Cette cérémonie explique donc le rôle central du vaudou, une religion syncrétique pratiquée par les esclaves, dans la résistance à l'oppression. Le vaudou offrait un espace de solidarité, de résistance spirituelle et d'organisation clandestine aux esclaves. Cette révolte fut également accompagnée par des figures comme Toussaint

Louverture, en lien avec le royaume d'Allada et Agbaraya Thoya de Dahomey. Dans Le Génocide Voilé, toutes les formes de traite sont présentées à travers le prisme d'une perspective franco-sénégalaise.

« Les crevettes au feu ne se redressent jamais ; pliez-vous ! »

Béhanzin

Roi du Dahomey

La guerre des religions : Tidiane joue-t-il un rôle ?

Tidiane, vous êtes encouragé à prêter attention aux récentes interprétations de l'histoire liées à la révolte des Malês et à d'autres événements concernant la traite négrière. Il est fondamental de reconnaître l'importance de chaque aspect de notre histoire collective pour en préserver l'intégrité. Omettre l'histoire des esclaves originaires de Dahomey dans ce contexte, réduire l'armée des amazones à une simple cavalerie et infanterie utilisée contre l'armée française en plus de lui coller une origine incohérente, et ignorer les contributions des femmes du Walo ne rend pas justice à la richesse de notre passé. Par ailleurs, affirmer que le Bénin dépasse le Sénégal en matière de traite négrière contredit les travaux de l'UNESCO et de nombreux historiens respectés. Il est également crucial de traiter avec respect et dignité les sacrifices humains, notamment ceux du royaume de Dahomey, et de ne pas dévaloriser des figures emblématiques de la résistance anticoloniale comme Béhanzin. Qualifier les esclaves de Dahomey de suicidaires tout en attribuant des termes valorisants tels que « rebelles » aux esclaves Ouolofs ne peut être négligé.

On sait tous que la guerre des religions est une réalité qui a formé les normes au sein de nos sociétés. Les stéréotypes mensongers véhiculés au fil du temps sont devenus des vérités, relayées de part et d'autre par des moyens de communication contemporains. Ainsi, que ce soit avant, au siècle des lumières, où certains écrivains étaient influencés par les réalités de leur époque, celle de conserver l'esclavage par exemple, ou aujourd'hui où les contre-vérités sont relayées sans vérification, il est important de faire preuve de rigueur et de persévérance afin de transmettre un savoir non biaisé. Tout le monde peut tomber dans ce piège, je ne m'exclus point.

En effet, depuis 2007, la République du Bénin, anciennement connue sous le nom de Dahomey, a réaffirmé son statut en tant que pays du Vodoun, ayant été le premier pays au monde à célébrer cette tradition au niveau national dès 1992. Malgré cela, de nombreux détracteurs se sont manifestés en tant que donneurs de leçons. Il est regrettable que tout ce qui émane de notre pays soit souvent diabolisé, et que les événements les plus sombres de notre histoire lui soient fréquemment attribués. Nous tenons à rappeler que le Dahomey, terre des Koufars, est extrêmement fier de sa richesse culturelle et intellectuelle. En ce sens, nous invitons tous ceux qui portent des critiques à se rapprocher de nos historiens afin d'obtenir une perspective éclairée avant de s'exprimer, et à approfondir leurs connaissances sur le Vodoun avant de porter un jugement.

Ce qui fait du Vodoun un panthéon. L'étude des divinités et des cultures du Vodoun est assez intéressante, car elles se fondent sur des concepts particuliers. Elles ont des

aspects singuliers. Il faut dire que le panthéon Vaudou constitue une approche métaphysique assez particulière du Monde, dont tout tourne autour de l'homme et de son environnement. Au fil du temps, la culture s'est adaptée à l'environnement. Ainsi, les divisions sociales dues aux grands faits de l'histoire des Noirs, comme l'esclavage, ont modelé le Vodoun haïtien. Bien que certaines pratiques soient restées identiques (culte de l'Orisha, danse du Gwoka), d'autres, par contre... Les origines du Vaudou sont africaines. Cette tradition s'enracine dans un territoire qui s'étend du Nigéria au Togo et couvre également une grande partie du sud-est du Ghana. On y trouve des populations de diverses cultures Yoruba, ainsi que des peuples apparentés aux Adja, tels que les Fons, les Guin, les Ouatchi, les Éwés et les Ashantis. Ces groupes, géographiquement proches, partagent également des connexions culturelles à travers les traditions culturelles Vodoun, qui présentent des concepts équivalents.

L'étude des divinités et des cultures du Vodoun est fascinante, car elle repose sur des concepts spécifiques et possède des aspects uniques. Il est important de noter que le panthéon Vaudou propose une approche métaphysique singulière du monde, axée sur la relation entre l'homme et son environnement. Au fil du temps, cette culture s'est adaptée à son milieu. Les divisions sociales provoquées par des événements majeurs de l'histoire des Noirs, tels que l'esclavage, ont également influencé le développement du Vodoun haïtien. Bien que certaines pratiques soient restées constantes, comme le culte des Orishas et la danse du Gwoka, d'autres ont évolué. Les origines du Vaudou sont profondément ancrées en Afrique, s'étendant sur un territoire qui va du Nigéria au Togo et couvre également une partie considérable du sud-est du Ghana. Au sein de cette région, cohabitent des populations issues de diverses cultures, notamment les Yoruba, ainsi que des groupes apparentés aux Adja tels que les Fons, les Guin, les Ouatchi, les Éwés et les Ashantis. Ces communautés, bien que géographiquement rapprochées, sont également culturellement liées par des traditions culturelles Vodoun, qui partagent des concepts équivalents. Il convient de souligner qu'il n'existe pas de Vodoun ou Vodou unique et clairement défini qui soit commun à l'ensemble de ces cultures. Cependant, Dan, la divinité serpent, émerge comme l'une des figures les plus emblématiques parmi les divinités Vodoun. Les communautés et les individus rendent ainsi hommage à une diversité d'entités spirituelles.

Le Bénin est un pays laïque qui célèbre ses cultes endogènes chaque 10 janvier, journée dédiée à la fête du Vodoun. Au Dahomey, le Vodoun est né de la rencontre des cultes traditionnels des dieux Yoruba avec les divinités Fons et Éwés, lors de la

création du monde (K. Seba). On dit que, au commencement, il y avait le Vodoun ! Ce dernier représente l'essence même de l'être humain. Il s'agit d'une métaphysique adaptée à la philosophie et à la condition humaine, reposant sur des principes ancestraux que les anciens Égyptiens désignaient sous le terme de Ka.

Un remaniement imposé, soutenu par des propagandes contradictoires à tous les niveaux de la culture moderne, qu'elle soit occidentale ou orientale, d'une part, et la culture traditionnelle, d'autre part, peu importe qu'il s'agisse de promouvoir l'une ou l'autre, ne serait qu'un acte de vanité, une mutation sans valeur. Sommes-nous véritablement contraints d'adopter la religion du colon ou la culture du négrier, qu'il soit blanc ou arabe ? Même si, par un retournement idéologique, un tel changement survenait, cela ne résulterait pas de l'acceptation d'une propagande provenant d'une bassesse sans précédent, consignée dans un ouvrage qui mêle histoire et religion musulmane de manière équivalente. Ainsi, tout changement devrait être autodidacte, basé sur des variations anthropologiques.

La guerre des religions n'est pas un phénomène contemporain. Nos ancêtres l'ont connue à une époque où l'ONU n'existait pas, où les frontières n'étaient pas définies, et où les grands prédateurs, tant orientaux qu'occidentaux, parcouraient la terre noire à la recherche de richesses et de ressources. Cela remonte à des siècles en arrière, Tidiane le sait bien.

Mentir en plaçant le Dahomey sur le même plan que le Soudan est une distorsion flagrante de l'histoire, constitutive d'une injustice et d'un délit inacceptable. Il est bien connu que la recommandation de l'islam et du christianisme est d'évangéliser les peuples par le prosélytisme. De plus, il est avéré que la religion a été l'une des principales armes de l'esclavage. Si certains peuples se sont pliés à cette pression, devenant aujourd'hui majoritairement religieux à plus de 90 %, d'autres demeurent plus conservateurs et en sont fiers. La pression sociale liée à la religion agit comme une guerre silencieuse qui pèse sur les pays fortement islamisés, dont le Sénégal fait partie, en raison de son histoire et de la résilience de son peuple. La Guinée, la Mauritanie, le Tchad, ainsi que d'autres pays du Golfe de Guinée, ne sont pas non plus épargnés. Bien que la guerre des religions soit aujourd'hui révolue sur le plan administratif, technique et légal, cet héritage esclavagiste et colonial, aussi tenace soit-il, continue de se manifester silencieusement. La haine entre ethnies et la

défiance de certaines populations plus religieuses envers celles qui ne le sont pas persistent encore aujourd'hui dans l'esprit des peuples noirs. À l'époque, la guerre des religions se déroulait dans un contexte où le respect des frontières, des droits de l'homme et du droit naturel était largement absent. À l'heure actuelle, les raisons qui sous-tendent ces conflits ont évolué, influencées par les transformations de la modernité. L'auteur, issu d'un pays fortement islamisé, n'a pas échappé à cette tradition.

Parlons de la comparaison des traites.

Mis à part la guerre des religions, une autre raison qui pourrait motiver l'auteur à autant piétiner le Dahomey peut être d'ordre politique. Il s'agit ici de minimiser les atrocités de la traite transatlantique par rapport à la traite arabo-musulmane, en plaçant ces dernières au-dessus des autres. Depuis 2019, les mouvements afrocentristes ont pris de l'ampleur (ils dénonçaient depuis bien longtemps) et un sentiment anti-français s'est installé en Afrique. Il est alors du devoir des Français de réécrire l'histoire en leur faveur. Le message qui semble se dégager est : « Taisez-vous, les autres sont pires que nous ; c'est grâce à nous que vous êtes encore en vie. » Cela s'apparente à une manipulation de masse, tout simplement. Africains, oubliez votre histoire à savoir les eunuques (technique pratiquée depuis l'époque gréco-romaine), les milliers d'ancêtres jetés au fond de l'océan, le massacre de Zong (les luttes des abolitionnistes et l'extraordinaire vie de Olaudah Equiano), le Black Friday, les chaussures en peau d'hommes, les Noirs utilisés comme cobayes dans les laboratoires (J. Marion Sims), l'élevage des Noirs, le sceau au fer rouge (la fleur de lys), le Code Noir de Colbert (Louis 14), la Bible des Noirs, la collaboration de la science (la drépatomanie : la maladie de l'esclave qui essaie de fuir), les razzias (la même technique que les terroristes aujourd'hui), les rois refusant de collaborer qui étaient exilés ou tués et leur corps cuisinés, des villages entiers, raziés, etc. Tous ce que les arabes ont fait, les européens aussi l'ont fait ; mais il y a tellement d'horreurs dans l'histoire de la traite occidentale qui ne se retrouvent point dans le narratif de la traite orientale que l'on tomberait dans le piège de la propagande en écoutant les versions contemporaines sans analyse profonde.

L'Europe n'a point sauvé les noirs, et le néocolonialisme d'aujourd'hui en est la preuve. La traite transatlantique était mille fois pire que celle des arabes ; puisque la version occidentale telle que servie aujourd'hui, est très diluée. Les deux (je dirai même les trois) grandes religions du monde sont arrivées avec l'esclavage en Afrique. L'islam est entré par le nord, le christianisme par le sud, et le judaïsme les a précédés (Abdallāh ibn Khurdādhbeh). Cette invasion, motivée par l'abondance des ressources humaines et économiques, coûte malheureusement la vie à plus de 40 millions d'individus noirs, et l'appauvrit jusqu'au jour d'aujourd'hui. La déshumanisation, l'insécurité, le génocide, tous contre un, tel était l'esclavage, qu'il soit gris d'Asie ou blanc d'Europe et d'Amérique. S'étalant sur des siècles, l'extermination de la race noire ayant programmée et seuls nos ancêtres peuvent nous

donner la vraie version de l'histoire. Tant que les lions n'auront pas leur propre histoire, l'histoire de la chasse glorifiera toujours le chasseur.

Le fait de dédouaner la traite négrière occidentale explique la raison de l'héroïsme subite de Tidiane. Le livre le génocide voilé a eu un succès incroyable. Voyant de plus près, il place les dommages causés aux noirs lors de la traite orientale largement au-dessus de ceux de la traite occidentale. D'une vision africaine, je dirai que nous africains, on a subi des deux côtés ; on veut bien être dédommagé par les deux. Tidiane va jusqu'à dire dans le chapitre 9 par exemple que la guerre civile américaine a fait plus de morts que les deux guerres mondiales réunies (les guerres mondiales étaient des guerres tribalistes européennes). Les chiffres parlent d'eux même. La guerre de sécession aux usa aurait causé environ 620.000 morts (Larousse). La première guerre dite mondiale avait déjà fait entre 8 et 10 millions de morts (le monde) et la deuxième guerre dite mondiale, 60 millions de morts. Les deux guerres ensemble font donc au moins 70 millions de morts. Nom d'une crédibilité !

Le révisionnisme va plus loin . Aujourd'hui, lorsqu'on fait des recherches sur Google par rapport à la traite orientale, toutes les sources (ou presque) qui en parlent sont occidentales. Wikipédia, Jstor, Hérodote, RFI, etc... ceci se comprend, surtout que le dédommagement s'impose à notre ère.

La traite négrière juive

Comme Tidiane l'a souligné, la version occidentale de l'histoire retient principalement deux types de traite : la traite orientale et la traite occidentale. Si nous

nous basons sur la définition du mot « traite » selon Larousse, qui la décrit comme le trafic d'esclaves noirs destiné à fournir de la main-d'œuvre aux colonies, nous pouvons identifier une troisième forme de traite dont personne ne parle vraiment : la traite négrière juive.

Considérant le fait que la traite arabo musulmane a eu des accointances avec la traite euro romaine (ou christiano européenne) qui est nommée traite occidentale ; mais elle reste distincte de cette dernière, et vu le lien solide entre les traités et les religions, il est bien logique d'en déduire qu'il a existé une troisième traité liée au judaïsme. Il est bien donc que cette traite peu connue et non détachée de la traite négrière européenne, soit enfin reconnue à son juste titre.

Après ladite persécution des Romains en Palestine au 1er siècle, les Juifs s'établirent en Afrique du Nord. Ils étaient marchands et parlaient plusieurs langues : perse, espagnol, anglais, français et slave. Ils voyageaient de l'Ouest vers l'Est, transportant des eunuques vers l'Allemagne, Rome, l'Égypte, etc. (Ibn Khurdādhbeh). Ainsi, depuis le début de notre ère, des Juifs s'installaient en Afrique. Ils vendaient (me semble-t-il)des eunuques depuis le 1er siècle jusqu'à l'abolition de l'esclavage (Atlas de l'histoire du monde). Le capitalisme, le premier motif de l'esclavage est aussi présent dans ce cas d'espèce. Des témoignages bien que rares, racontent encore le séjour des juifs au Nigeria, et la tradition orale en dit long sur cette traite. The Jews and the Maurs raconte bien le génocide par remplacement des noirs en Israël, et ceci fut exécuté par des juifs d'aujourd'hui. Et mis à part les patrimoines historiques tels que les synagogues au Nigeria, ou les juifs au Kenya, au Congo, la tradition orale en dit long sur cette traite. Tidiane, ne défendons pas nos maîtres colons !

Les motifs religieux ont joué un rôle significatif dans l'alimentation des traites négrières . La traite orientale, comme l'indiquent des sources historiques telles que « The African Slave Trade » de Hugh Thomas, qui souligne que des pratiques religieuses ont souvent été utilisées pour justifier la capture et la vente d'esclaves. D'autre part, les motifs capitalistes ont façonné la traite transafricaine (la quatrième traite), où des plantations de coton et de canne à sucre se développaient en Sierra Leone et à Gorée, comme l'explique l'ouvrage « Slavery and African Life » de John K. Thornton. Des questionnements et des zones sombres planent encore de nos jours. Des captifs de guerre, principalement issus des groupes ethniques Ibo, Fon, Yoruba, Mina, Éwé etc... (les peuples vivant dans la région du Nigeria) étaient embarqués sur des navires négriers pour travailler dans des plantations situées dans d'autres régions d'Afrique. L'histoire contemporaine des peuples Krio, qui continuent de faire face à la discrimination au quotidien, témoigne encore de ces

réalités historiques. Victor Schoelcher, en 1885, s'en plaignait dans ses écrits, soulignant que les Français, après l'abolition de l'esclavage en 1848, avaient commencé à s'installer en Afrique, protégés par le système de l'indigénat, un fait corroboré par les événements entourant la révolte d'Amador Vieira à São Tomé, documentée dans « The Atlantic Slave Trade » de David Eltis. Ou encore les marchés négriers juifs à Lisbonne et à Amsterdam. Ainsi se dessine une troisième traite qui aurait duré deux millénaires environ. Les européens venaient en Afrique et repartaient aux Amériques pour utilisés les captifs à des fins capitalistes. Les asiatiques venaient de l'Orient, et repartaient aussi avec des captifs. La troisième traite est celle qui a existé depuis le début de notre ère, cette époque où l'Israël d'aujourd'hui n'était encore ni asiatique, ni européen mais le commerçant intermédiaire intercontinental.

La traite négrière juive pourrait bien expliquer ce sentiment d'appartenance juive qu'on les populations africaines de nos jours. Prenons l'exemple de Ouidah. Il faut ajouter que les ressemblances sont frappantes : les grecques avaient une armée de femmes guerrières, le royaume de Ouidah aussi. Les grecques avaient dans le temple d'Apollon une pierre appelée omphalos. Elle est en forme de cône de pierre entourée de bandelette et dévotement arrosée d'huile qui se dresse auprès d'un chiasma, et sur lequel s'assoie la pythie. Cette dernière est une femme ménopausée qui rend ses prophéties une fois tous les sept ans. Le python quant à lui était l'oracle du temple d'Apollon. Ce schéma se reproduit exactement de la sorte dans le temple de python à Ouidah aujourd'hui. Il y a tous les sept ans une pythie qui s'assoie sur l'omphalos pour prophétiser. Les populations de Ouidah disent aujourd'hui que leur nom est Juda. La version actuelle est que les espagnols à leur arrivée l'ont transformé Ouidah en Juda (ce qui ne semble pas logique). Personne ne raconte qu'ils ne sont point de l'orient, ni des juifs, mais plutôt que les Juifs séfarades ont séjourné à Ouidah.

L'histoire confirme le séjour des juifs dans cette région et la pratique de l'esclavage sur ces peuples noirs. Il faut dire que l'histoire de cette traite reste, à ce jour, largement non documentée. La perspective des Noirs sur les traités négrières demeure sans suite, tandis qu'elle pourrait contribuer à la guérison de nombreuses âmes. En effet, les peuples africains sont hétérogènes et chaque groupe a ses propres récits et vécus historiques qui méritent d'être entendus et reconnus. L'histoire de la traite est si complexe que si la version noire de l'esclavage et de la traite se racontait, bien de problèmes seraient résolus.

"Les africains sont capables de tenir leurs promesses, alors qu'on ne peut pas faire confiance aux européens,"

Adandozan,

Roi du Dahomey

Comment l'Islam est-il arrivé dans la République du Dahomey ?

La République du Bénin comptait, jusqu'à la fin de l'époque de l'esclavage, près d'une vingtaine de royaumes, parmi lesquels se distinguent Dahomey, Hogbonou, Popo, Savi, Savalou, Mahi, Sakété, Kétou, Savê, Nikki, Parakou, Djougou, le pays des Ottamari, le pays des Peulh, Allada et Hogbonou. Le royaume de Dahomey était le plus puissant de tous ces royaumes. Il a connu quatorze rois, parmi lesquels on peut citer Gangnihèssou, Dakodonou, Houegbadja, Akaba, Agadja, Kpengla, Tégbéssou, Agonglo, Adandozan, Guézo, Glêlê, Béhanzin, et Agboli Agbo, ainsi qu'une reine. Adandozan, qui régna de 1797 à 1819, fut le plus puissant de tous et le pays chante encore ses louanges aujourd'hui. Ce document, loin de s'appliquer à l'analyse exclusive de la vie et l'œuvre de Tè Agbanlin, Ayisan, Houffon, Bokokpè, Adandozan, Nan Zognidi, Tofa, Hazunmè, Agoli-Agbo et Wanilo, ne vise pas seulement Tidiane, mais il permet de rejeter en bloc les opinions eurocentristes, malheureusement colportées par des compatriotes mal inspirés ou peu informés qui enseignent la théorie suivant laquelle l'économie des royaumes de l'ère précoloniale reposait essentiellement sur le trafic négrier. À cette période, l'agriculture était bel et bien l'activité économique la plus importante chez les Fon, les Goun et les Houéda (Vido, 2014 ; Vidégla, 1999 : 30 ; Manning, 1993 ; Manning, 1990). Dada Kpengla du Danxomè par exemple, sur le trône entre 1774 et 1789, son pouvoir a été marqué essentiellement par des guerres menées contre des États éloignés ou non, des activités économiques largement dominées par l'agriculture, et une tolérance religieuse avec la présence effective du christianisme et de l'islam à Agbomè.

Les rois du Dahomey avaient jadis regroupé une trentaine de musulmans à Cana et dans les environs. Ces derniers étaient des descendants de captifs pris lors d'une guerre menée par le roi Tégbéssou (également connu sous le nom de Bossa Ahandee) contre Agouna-YaSota. Selon les anecdotes des conteurs béninois, ces premiers musulmans étaient réputés pour prédire la pluie, la mort ou la guérison des malades. On disait qu'ils possédaient des recettes pour conjurer tous les sorts lancés par les ennemis.

Le roi Tégbéssou souhaitait les avoir à ses côtés, à son service. Son père, le roi Agadja (également connu sous le nom de Trudo), avait déjà fait appel à des musulmans pour lever le sort que la reine Hangbé avait jeté sur le royaume avant d'abandonner le trône. À cette époque, la sécheresse avait causé de grands ravages. La nouvelle religion promettait la bienséance, des récoltes abondantes et la paix. Malgré la magie qu'ils avaient pratiquée pour faire venir la pluie, la sécheresse persistait. Pour cette raison, le roi Tégbéssou amena quelques captifs à Abomey. Il ne lui fallut pas longtemps pour réaliser le caractère dominateur et exclusif des musulmans. Tous étaient noirs, ni Peulhs ni Touaregs, et ils n'étaient pas non plus Arabes. Ils furent ainsi accueillis dans

ce noble royaume en raison de leurs prétendus pouvoirs surnaturels. Cependant, onze jours après leur arrivée à Abomey, ces captifs, ayant appris la mort du chef d'Agouna (une mort qui n'avait pas été prédite), tentèrent de persuader le roi Tégbessou qu'en signe de deuil, aucun Dahoméen ne devait effectuer les rituels liés au pagne. Ce rituel était et demeure un élément primordial de la culture Fons. Ainsi, un divorce se produisit entre les rois, désireux de conserver leurs croyances traditionnelles, et les musulmans, qui rejetaient ces pratiques endogènes. Le sage raconte que le colonisateur, dès son arrivée, s'immisça dans les affaires publiques et tenta de placer à la tête des communautés des princes plus favorables à ses intérêts. Cette intrusion progressive mais constante finit par affaiblir la royauté et entériner la colonisation, avec toutes ses conséquences.

Le colonisateur, qu'il agisse de gré ou de force, installa ses propres règles, qui, bien que parallèles au départ, finirent par s'imposer à l'ensemble du royaume, puis aux autres. Les éléments jugés comme des risques pour son pouvoir furent combattus, exilés ou même déportés loin de leurs terres. C'est le cas de Gbèhanzin (Béhanzin) et d'Agoli-Agbo, tandis que Toffa, quant à lui, fut réduit au silence et dépossédé de son autorité par cette menace constante.

On s'accorde à considérer les Bariba comme les autochtones, ou tout au moins comme les plus anciens habitants connus du haut Dahomey nigérien. Leur centre primitif semble avoir été situé dans la région s'étendant d'Aadi, dans le pays de Kouranga-Bara, à Boussa, sur les rives du Niger. Les Boussa, ou Boko, étaient les maîtres de cette région. Des rivalités entre chefs, des événements historiques plus ou moins documentés, ainsi qu'une certaine progression de l'islam parmi les populations riveraines du Niger, provoquèrent des tensions internes au sein du peuple Bariba. Certaines fractions, notamment celles réticentes à l'islam, durent s'exiler. Elles se réfugièrent vers l'ouest, ne s'arrêtant qu'aux collines des Pila-Pila et des Somba (ainsi commence l'histoire d'un grand royaume dans le nord du Bénin). La terre qu'elles occupèrent devint alors leur nouvelle patrie, organisée féodalement sous l'autorité d'un de leurs chefs, qui, couronné roi de Nikki, fonda l'empire du Borgou.

Dès lors, grâce à des guerres victorieuses, les Bariba parvinrent à accroître leur territoire et à étendre leur influence au-delà de Zougou, Sinendé, Segbana, Parakou, et jusqu'à Birni, Banikouara, Kouandé, ainsi que dans les provinces orientales de Djougou et de l'Atakora.

Au centre, le dernier roi dahoméen d'Allada, Gi-Gla, est mort le 1er juin 1909, laissant derrière lui le regret de son peuple et de l'administration, qui le considérait comme un auxiliaire de premier ordre. Héritier légitime des rois d'Ardres et grand chef féticheur, Gi-Gla devait à cette double qualité un prestige considérable. Il fut remplacé par Binazon (Marty). À Allada même, la communauté musulmane ne compte pas plus de 60 à 70 âmes en 1926. Parmi les notables dignes de mention, on trouve Aliou Mahamma, né vers 1856, commerçant originaire de Kano, et Abou Bakari Abdoullaye, Haoussa de Sokoto, né vers 1885, qui est imam et maître d'école à Allada. Son école compte environ 5 ou 6 élèves. Il affirme avoir reçu l'oudh qadri d'un marabout de Kandi (dans le moyen Niger), Ahmadou le Bornouan, mais il ne sait pas grand-chose de plus à ce sujet. Le cercle d'Allada (aujourd'hui Allada est une ville) compte à peine 500 musulmans, qui ne sont pas établis de manière permanente dans la région. La majorité d'entre eux sont des étrangers, principalement des Haoussa et des Nago, qui se déplacent fréquemment en raison de leurs activités commerciales. Un peu plus au sud du Dahomey, l'élément Sahoué prévaut dans les cantons de Sahoué, Bopa et Sè (Grand-Popo), tandis que l'élément Ehoué est dominant dans d'autres zones. On trouve également des colonies de Houédase, surtout le long des rives du fleuve et du lac. Ces groupes sont majoritairement fétichistes. Dans la subdivision de Bopa, deux grands marchés attirent les musulmans : Bopa et Séhomi, ce dernier étant une localité fondée par les Français. Les colporteurs musulmans, qui auparavant n'osaient pas pénétrer ce marché dominé par les Sahoué fétichistes, sont progressivement arrivés, d'abord timidement, puis en grand nombre. Aujourd'hui, ils constituent un groupe important, occupant trois rues d'apartam, et viennent principalement de Lokossa, Ouidah, Kodcha ou Porto-Novo. Ces musulmans se distinguaient rapidement des animistes environnants par leur dialecte Haoussa ou Nago, leurs exclamations en arabe, leurs vêtements spécifiques et l'affluence dans les hangars. Accroupis dans la tradition islamique, ils interpelaient les clients, devenant parfois agressifs et proférant des injures lorsque ceux-ci s'éloignaient sans effectuer d'achats. Séhomi, bien que similaire dans son fonctionnement, est moins significatif en comparaison. Dans la subdivision d'Athiémé, le principal centre musulman est Locossa-Gbedji, où se trouvent environ 200 Haoussa (1926). Leur chef, Labo Mamadou, maîtrise à la fois l'arabe parlé et écrit. Il est également membre du tribunal de subdivision d'Athiémé et se distingue par son dévouement. À ses côtés, on trouve Mala N'Garba, d'origine soudanaise, et Mala Ouangara, un marchand d'amulettes. Les autres musulmans sont dispersés en petits groupes dans divers villages tels qu'Athiémé, Ouédémé, Aguidahoué, Tinou-Alabonnedji, Hintou, Plagoduné, Niavo, Dévé, Adidero et Kaïgon, où ils vivent très isolés au milieu d'une population fétichiste. Il convient de noter qu'aucune école coranique n'est signalée dans ces localités. Ces musulmans étrangers ont continué à vivre sous la menace constante des persécutions fétichistes.

C'était 30 ans après la conférence de Berlin, et 2 ans après que le pays ait dignement enterré les restes (cendres) du roi Béhanzin ; c'était en 1926.

Entre 1917 et 1918, l'insurrection dans ces régions frontalières a encore entraîné le massacre de tous les colporteurs musulmans. Les Haoussa et les Nago, cherchant refuge, se sont alors tournés vers les postes et les colonnes français, et dans leur quête de représailles, ils ont fourni d'excellents services en tant que guides et agents de renseignements.

C'est ainsi que l'Islam est arrivé dans le Sud et dans le centre du Dahomey. Ce fut à compte-gouttes. Et ceci n'a rien en commun avec le roi Béhanzin.

« Si tu es ami de Dieu, tu te fiches pas mal de l'Imam. »

Proverbe Bariba

Pourquoi le haut Dahomey n'a pas connu la traite orientale ?

Ou plutôt quels sont les obstacles qui ont freiné la traite orientale dans la partie septentrionale du Pays Bénin ? Comme ce fut le cas avec Mansa Musa avant lui, le hadj eut un impact considérable sur Askia Mohammed lui-même. Ce pèlerinage ne façonna pas seulement sa vision spirituelle, mais il eut également des implications pratiques pour son règne. À son retour chez lui, l'une des premières actions qu'il entreprit fut de déclarer le jihad contre les Mossi de Yatenga. Cette déclaration était significative, illustrant son engagement envers l'islam et son autorité en tant que dirigeant. Pour encourager la purification de l'islam, Askia Mohammed prit des mesures décisives pour s'attaquer au problème de l'analphabétisme parmi les Maliens. Il reconnut que l'éducation était essentielle pour la pratique correcte de la foi. Il veilla à ce que les prières rituelles, le jeûne et l'aumône soient observés avec diligence, renforçant l'importance de ces devoirs islamiques dans la vie quotidienne. De plus, il insista pour que les femmes se couvrent le visage, donnant l'exemple à travers sa propre famille et promouvant ainsi une société plus pieuse.

En plus des réformes religieuses, Askia Mohammed se concentra sur la gouvernance, soulignant que ses fonctionnaires ne devaient pas imposer de taxes illégales à la population. Son engagement envers la justice le poussa à nommer le premier Wadi de Jenne et à établir des tribunaux dans d'autres villes, renforçant ainsi le cadre juridique de son empire. Tous les chroniques s'accordent à dire que l'islam fut considérablement renforcé et purifié durant son règne, reflétant son approche multifacette du leadership. Le hajj stimula également les ambitions d'Askia Mohammed pour le pouvoir personnel et dynastique. Il s'efforça de consolider et d'étendre les conquêtes de son prédécesseur, Sunni Ali, ce qui contribua finalement à l'essor de l'Empire Songhaï. Un aspect crucial de cette expansion fut la création d'une armée professionnelle à temps plein. Il renforça considérablement les ailes de cavalerie et d'infanterie de l'armée, veillant à ce que ses forces soient bien équipées pour les défis à venir.

La première action militaire qu'il entreprit fut contre les Mossi du Burkina Faso au sud. Bien qu'il ne réussît pas à les vaincre, comme ses prédécesseurs, il réussit à solidifier le contrôle du Songhaï sur les régions du sud. Cette première campagne posa les bases d'une expansion territoriale supplémentaire et d'une consolidation du pouvoir au sein de l'empire. Après ses campagnes dans le sud, Askia Mohammed tourna son attention vers l'est. En 1499-1500, il conquiert le centre commercial important d'Air (Niger) et imposa un tribut annuel à ses dirigeants. Au cours de cette expédition, Askia Mohammed déploya trois corps d'armée, répartis en trois régions de part et d'autre du fleuve Niger. Le premier groupe opérait le long du fleuve, le second était dirigé contre Nikki, dans le but de contrôler les Dendi du haut Dahomey et de Gaya au bas Niger. Le troisième contingent fut envoyé à Djougou, dont le nom dérive de « Zougou », signifiant forêt dans la langue Dendi. Ces localités existent encore aujourd'hui.

Tarikh es Soudan, dans chronique historique du Soudan occidental, évoque la campagne menée par Askia Mohammed, le puissant empereur du Songhaï, contre les Bariba à Djougou entre 1499 et 1500. Après avoir étendu son empire jusqu'aux confins du Tchad, Askia Mohammed décida de soumettre les Bariba, un peuple résidant dans l'actuel Bénin. Pour cela, il mobilisa une armée imposante et se lança à leur conquête. Cependant, les troupes d'Askia Mohammed rencontrèrent de grandes difficultés face aux Bariba. Ces derniers, réputés pour leur bravoure et leur maîtrise des tactiques de guérilla, opposèrent une résistance farouche aux envahisseurs songhaï. Malgré leur supériorité numérique et leur équipement plus sophistiqué, les forces d'Askia Mohammed ne purent triompher des Bariba. Après de violents affrontements, elles durent finalement battre en retraite, subissant de lourdes pertes. Plusieurs populations vivent dans le nord du Bénin, anciennement connu sous le nom de Dahomey. Chacune

de ces communautés possède son propre récit historique, tout en partageant une histoire collective.

Les Haoussa, également appelés Gambari, sont originaires de la région haoussa, qui s'étend du bas Niger (de Niamey en passant par Ilo et Gomba) jusqu'au Tchad. Les Gambari proviennent des localités de Dosso, Maouri, ainsi que des territoires de Sokoto. Ils traversent le fleuve Niger à des points tels que Niamey, Karimama, Gaya, Ilo et Gomba. Les Bariba, un peuple influent du nord du Bénin, s'organisent en plusieurs royaumes, une vingtaine selon certaines sources orales, ne se distinguent pas deux par leur structure hiérarchique et leur autorité. Le royaume de Kouandé s'étend de l'Ouest du Borgou jusqu'aux montagnes de l'Atacora, tandis que le royaume de Nikki, le plus puissant, domine la région du nord-est jusqu'au centre, y compris la localité de Savè.

Les Bariba forment un groupe hétérogène, composé de différentes ethnies telles que les Wassangari, Bo, Batonù et Gando. Une partie de cette population se revendique descendante de Kisra, un compagnon d'armes du prophète Mahomet. Ces descendants, originaires d'Égypte, avaient refusé de se convertir à l'islam et avaient donc choisi de s'exiler du golfe arabe. En outre, une autre portion de la population bariba trouve ses origines à Bornou, situé au nord du Nigeria. Ainsi, les Bariba représentent une communauté riche en histoire et en diversité culturelle, ayant joué un rôle significatif dans l'organisation régionale du nord du Bénin. Dans la région orientale de Djougou, notamment dans les bassins de la moyenne Donga, de Kérou et de l'Ouémé, chaque village bariba comprend désormais un quartier Pila-Pila. Cette cohabitation favorise des échanges culturels et sociaux quotidiens, créant ainsi un environnement propice à la naissance d'un nouveau peuple. Les interactions entre les différentes communautés enrichissent le tissu social et permettent l'émergence de nouvelles traditions.

Il est également important de noter que dans tout le haut Dahomey, il est rare de trouver des villages bariba qui ne soient pas complétés par un village Peul. Cette proximité géographique et culturelle contribue à établir des liens forts entre les deux groupes, renforçant ainsi leur interconnexion. La race Bariba possède d'excellentes qualités. Connus pour leur bravoure sur le champ de bataille, les Bariba se distinguent également en tant que chasseurs passionnés. Ils excellent dans l'art de l'équitation, s'entraînant régulièrement à monter à cheval. En général, ils sont grands, forts et musclés. Les Bariba sont des individus intelligents et déterminés, faisant preuve d'une grande ténacité dans leurs entreprises. Leur sens de l'hospitalité est également

remarquable, accueillant chaleureusement ceux qui franchissent leurs portes. Cette combinaison de forces et de faiblesses contribue à façonner une communauté engagée et résiliente, riche en traditions et en histoire.

En effet, Les groupements Pila-Pila et Peul, qui avaient été repoussés lors des conflits initiaux, ne mirent pas longtemps à revenir lentement dans leurs territoires de cultures et de pâturages. Les Pila-Pila se réinstallèrent principalement dans la région de Bori, Donga, tandis que les Peuhl, plus dispersés, trouvèrent leur place un peu partout dans la région. Cette réinstallation progressive témoigne de la résilience de ces communautés face aux adversités. Les Dendi, quant à eux, font partie du royaume Songhoy descendants du Mali. Les Dendi sont éparés dans tout le haut Dahomey. Ils paraissent être arrivés dans le pays, par la vallée du Niger, à la suite d'immigrations assez lointaines, autant qu'on peut le comprendre dans leurs traditions fort imprécises, aux beaux jours de l'empire songaï ». C'est de là sans doute que date cet islamisme. Tarikh es Soudan évoque l'expédition majeure menée par le grand Askia, Hadj Mohamed I, entre 1499 et 1500, dans le haut Dahomey. Au cours de cette campagne, il réussit à soumettre à son autorité, et probablement à l'islam, plusieurs groupes tels que le Djermaganda, le Zaberma et le Dendi. Cette expédition marque un tournant significatif dans l'histoire de la région, illustrant l'expansion de l'influence songhaï et la diffusion de l'islam.

Au fait, Askia Mohamed, également connu sous le nom d'Askia Mohamed le Grand, est une figure emblématique de l'histoire de l'Empire Songhaï, qui a régné au XVe siècle. Son règne est marqué par des réformes administratives et religieuses significatives, ainsi que par des campagnes militaires visant à étendre l'influence de l'Empire. Au sommet de sa puissance, l'Empire Songhaï cherchait à étendre son territoire vers l'ouest, y compris dans des régions comme le Haut-Dahomey, où résidaient les Bariba. Quelques années plus tard, Askia Mohamed se retrouva de nouveau au-delà de Saye, étendant son offensive jusqu'au Borgou. Bien qu'il réussisse à capturer plusieurs guerriers, il subit également des pertes considérables face aux Bariba, qui résistèrent fermement à ses tentatives d'asservissement. La bataille de Djougou a lieu au début du XVIe siècle. Les forces d'Askia Mohamed subissent une défaite face aux guerriers Bariba, qui utilisent des tactiques de guérilla et connaissent bien le terrain. Malgré les défis rencontrés, Askia affirma par la suite que ces pertes étaient intentionnelles, avançant qu'il cherchait à se débarrasser de personnes dont il ne doutait pas de la loyauté, notamment celles attachées à leur ancienne dynastie. Il serait reparti sans un seul captif. Cette défaite met un frein à l'expansion de l'Empire Songhaï dans la région et renforce le pouvoir des Bariba.

N'oublions pas que parallèlement, les Ouingui Ouingui, les Gourmanché et les Cotocoli, qui étaient des cultivateurs animistes, ont également été influencés par des migrations anciennes. Ces mouvements, probablement provoqués par les horreurs des razzias d'esclaves, ont conduit à l'émergence de petits groupes Yorouba en dehors de leur terre d'origine, Bornou. Ils vivaient en harmonie, dans cette région du nord du Dahomey, dominée par les Baribas. La confédération des Somba quant à elle, est restée animiste. Ils étaient une unification d'une trentaine d'ethnies ayant migré du Burkina Faso, ils débordaient sur le Togo et le Gourma. Ils reconnaissaient leur origine commune. Ils sont restés animistes et vivent dans les montagnes de l'Atacora.

LES 41 LOIS DE Dada HOUÉGBADJA

Article 1er : Mon royaume se limite au Zou (au Nord), au Hanlan (affluent de l'Ouémé, à l'Est) , au Kokolofétato (derrière Bohicon, au Sud) et au Danmonlonkou (derrière Oumbègamè) .

Article 2 : La Terre de Guédévi m'appartient désormais toute entière, parce que c'est moi qui l'ai libérée du joug de Pahé.

Mais, si l'ensemble du Sol Danxoméen est ma propriété, je n'ai toutefois pas le Droit d'en disposer selon mon bon plaisir.

L'étendue de Terrain nécessaire à l'habitation des membres d'une famille constitue ce que je veux désigner désormais sous le nom de : To (mortier).

À chaque famille ainsi logée, je concède une parcelle de terrain aux alentours de sa demeure afin de lui permettre de faire les Cultures Vivrières dont elle n'a besoin pour son Alimentation. Ce Domaine prend le nom de Apazoun.

L'ensemble des Apazoun constitue un Village ou Dohoun à la tête duquel je placerai dorénavant un Chef.

Ainsi donc, les Subdivisions Territoriales de mon Royaume sont :

1)- Dohoun (Villages)

2)- Apazoun (Quartiers)

3)- Tata (Concessions d'habitation).

Article 3 : Aucun Sujet de mon Royaume ne doit refuser l'Hospitalité aux Étrangers.

Après trois (03) Ans de séjour parmi nous, tout Étranger sera Admis à Jouir du Statut des Guédévi. Dès lors, il aura Droit à une Propriété Foncière dans les formes fixées à l'article 2 de la Présente Réglementation. Le Domaine ainsi attribué prendra le nom de Houélodjou.

Article 4 : Mes Descendants ont Droit à la même Concession que les autres Sujets du Royaume.

Si un Prince veut se faire prévaloir de son Titre pour Réclamer ou Occuper un Domaine plus grand que celui concédé au commun des Guédévi, j'ordonne qu'il soit dépossédé de toute Propriété Domaniale.

Article 5 : Il faut laisser chacun s'installer où bon lui semble, à condition de ne pas vouloir prendre la Place d'un Premier Occupant. Dans ce dernier cas, l'Usurpateur doit être jeté en prison .

Article 6 : Toute Parcelle de Terre portera le nom de son Premier Occupant.

Si, avec la Permission de ce Premier Possesseur, une personne met une Terre en valeur, cette personne doit le Centième des Produits du Champ au Propriétaire du Sol. Le fermage ainsi payé, notamment sur les Palmeraies et les Nettés prend le nom de Koussou.

Article 7 : Tout Chef de Tata a l'Obligation de créer une Palmeraie ou un bois de netté aux environs de son Habitation afin d'en tirer une Ressource complémentaire à ses Cultures Vivrières.

Chaque Année, les Chefs de Tata paieront une Redevance en Huile et en Fruits de netté au Chef du Quartier ou du Village, selon le cas .

À leur tour, les Tohóssou prélèveront sur les Koussou reçus une part pour les besoins de la Maison du roi

Article 8 : Tout Planteur acquiert la Propriété de la Terre sur laquelle travaille dès que ses Plantations commencent par produire.

Dès lors, nul n'a le Droit d'évincer ce Planteur pour quelque motif que ce soit.

Article 9 : Chaque Chef de Village désigne un fossoyeur commun pour tous ses Administrés. Ce fossoyeur sera rendu responsable de tout déterrement de cadavre qui viendrait à se produire et de tout autre manquement de respect à l'égard des dépouilles mortelles.

Pour ses Honoraires, le fossoyeur percevra, après chaque service, 123 Cauris, un Poulet, une Jarre de bière, de maïs ou de mil . Il se fera en outre remettre, par le Chef du Village, un Pagne de dessous de mort, appelé Adjoko.

Article 10 : À la tête de chaque Tata, il doit y avoir un Chef, un Responsable. L'ensemble des Tatas habités par les Descendants d'un même Ancêtre doit être placé sous les ordres d'un Chef de Collectivité Familiale choisi en principe, parmi les membres les plus âgés de la Collectivité.

Les Chefs de Collectivité d'une même Localité seront, à leur Tour, subordonnés à un Tohóssou.

Article 11 : Aïnon Pahé vendait un billon pour l'inhumation de chaque mort. Moi, j'abolis ce trafic honteux. Je prête un billon pour chaque tombe.

Article 12 : Tout individu qui tenterait d'ouvrir un Tombeau fermé sera mis à mort.

Article 13 : Tout fossoyeur qui essaierait de prélever un échantillon quelconque sur un cadavre sera mis à mort.

Article 14 : Pour que la postérité sache que c'est moi qui ai introduit l'usage du linceul dans le pays, tout Premier Pagne donné pour couvrir un mort doit être donné en mon nom.

Article 15 : Les Fonctions de Commandement sont héréditaires à tous les échelons de la Hiérarchie que j'ai fixée. C'est le Fils Aîné, qui, en principe, doit succéder à son Père. Si pour des Raisons Valables, il ne semble pas Apte à exercer l'Autorité qui lui reviendra à la mort de son Père, celui-ci désigne un Autre de ses Fils, plus Digne.

Article 16 : Il faut pourvoir à mon Remplacement le Troisième Jour de mon Décès, afin que ce soit mon Fils qui me Succède sur le Trône , qui préside mes Obsèques. Si l'on ne hâte ainsi l'Intronisation du Nouveau ROI, les Princes, préoccupés des luttes successives, peuvent en venir facilement à Oublier les restes de leur Père qui se désagrègeraient avant d'être ensevelis.

Que tous les Souverains de ma Lignée soient remplacés dans les mêmes conditions.

Article 17 : Tout Chef doit, de son vivant, faire connaître son Héritier Présomptif. Que son choix porte, de préférence, sur son Fils le plus Sage et le plus Affectueux.

Article 18 : Tout Conspirateur pour le Renversement d'un roi de ma Dynastie, mérite la peine de mort. De plus, tous ses Biens seront confisqués pour le compte du roi.

Article 19 : Dès l'avènement d'un Prince, ses Biens privés (Épouses, Enfants, Esclaves, Serviteurs, Fortunes de toutes natures) se confondent avec les Trésors et les Biens de la Couronne de Houébadja.

Article 20 : Mon Bien est indivisible. Nul n'a le Droit d'en Réclamer le Partage . De même, mes successeurs seront toujours choisis parmi mes Descendants directs.

Article 21 : Jusqu'à présent, seuls pouvaient se marier les Hommes ayant la faculté de payer une Dot. J'ordonne que désormais ceux qui n'ont pas les moyens de payer une Dot aient la faculté de s'unir aux Jeunes Filles qui acceptent de vivre avec eux.

Article 22 : Je permets même le Mariage par Échanges de Femmes et la libre Amitié. Mais celui qui ne voudrait user d'aucune des facilités que je mets à sa disposition et préférerait commettre l'Adultère doit être exécuté.

Article 23 : Tout Homme parvenu à l'âge de porter les Armes, doit s'engager dans mes Troupes. Quiconque donc se soustrait à l'obligation militaire mérite la peine de mort. La Guerre est un Commerce, et tout Royaume, qui ne s'exerce pas , creuse sa propre Tombe.

Article 24 : Celui qui divulgue un secret, un projet de guerre, doit être mis à mort.

Article 25 : Tout Danxoméén qui, volontairement, met le feu à une Habitation doit être livré aux bourreaux.

Article 26 : Celui qui se rend chez un autre dans l'intention de commettre un meurtre, quel que soit le Motif de sa Détermination, doit être LIVRÉ aux bourreaux.

Article 27 : Celui qui aidera une Femme à se débarrasser d'une Grossesse mérite également la mort, car il réduit la population de mon royaume.

Article 28 : Les Cours d'Eau sont la Propriété de la Communauté. Celui qui s'en approprierait un dans l'intention d'en faire un trafic doit être mis à mort.

Article 29 : Celui qui tente d'empêcher un autre de se rendre au marché pour s'approvisionner doit être exécuté comme un criminel.

Article 30 : J'institue une Taxe de Transaction sur tous les Produits vendus au marché d'Adjahi que j'ai installé au prix de mille peines dans l'enceinte de ma Capitale.

Article 31 : Tout Différend survenu dans le marché doit être réglé par Azonmadagoué (qui réside à Adjamè) et Djagba (qui habite Didonou).

Article 32 : Seul, le ROI peut prononcer la Confiscation des Biens. Tout contrevenant à cette disposition sera mis à mort. Je suis également Juge Suprême sur toute l'Étendue de mon Territoire. Je me réserve le Droit de Nommer à tous les Emplois et Charges du Royaume. Je délègue certaines de mes Attributions à des Collaborateurs de mon bon Choix. Jolo assurera la Protection de tous les Oiseaux de Guédévi. Adibada réglementera l'Exploitation des Forêts et la Chasse. Mitoun veillera à la Protection du Gibier à poils. Tavissa présidera les Cérémonies à la Cour, à la Maison des Princes et au Culte de la Divinité Agossou. Agbanlin et Ton dirigeront la Corporation des Forgerons. Djodogbé et Hinlin feront progresser l'Agriculture dans le Pays. Gbolo et Zinhoin exorciseront les Lieux hantés, les Personnes tourmentées par les Mauvais Esprits et chasseront les Maléfices pouvant peser sur le Royaume. Koya ravitaillera les Colonnes Guerrières pendant leur Marche contre nos ennemis. Hingan est mon Vice-roi : comme tel, il veillera à la Sécurité Intérieure du Royaume.

Article 33 : L'essence forestière dite Iroko doit être considéré comme un Bois Sacré. C'est souvent sous des racines qu'autrefois les Guédévi cachaiient les crânes de leurs morts, lorsqu'ils étaient obligés de se replier ailleurs en cas d'invasion. Il ne leur a pas été aisé de reconnaître la place exacte de ces précieuses reliques. Nous devons donc conserver le Culte que nos Anciens vouaient à ces arbres. Nous ne saurons lequel abattre sans profaner un crâne des nôtres.

Article 34 : Tout individu qui refuse d'obéir à son Chef doit battu à coup de chicottes.

Article 35 : Houinnon est le Chef des Devins du Royaume. Il a Charge d'interpréter la Volonté des Esprits qui veillent sur nous. Mais s'il fait des Révélations ou des Prescriptions de nature à jeter le Trouble dans le Pays, il sera mis à mort.

Article 36 : Celui qui jettera une Plante ou une Mixture réputées Poisons dans un Cours d'eau, ou dans un Puits, attente à la Vie de tous les Hommes. Aussi, doit-il être condamné à mort comme un grand criminel.

Article 37 : Celui qui fera un Faux Témoignage en Justice ou Mentira sera enrôlé d'office dans les troupes de choc.

Article 38 : Celui qui se Suicide (par Pendaison, Noyade ou par le Feu) doit être considéré comme un grand criminel. Sa Famille et les Personnes qui l'approchent doivent être sérieusement interrogées, aux fins de savoir le crime qui lui a inspiré cette conduite .

Article 39 : Tout le monde ayant bénéficié du Partage de l'Héritage de mon Père, j'exige que l'on m'apporte tous les Biens de mes Sujets qui viendraient à mourir.

Je prélèverai ma part avant que les ayants-droits se partagent le reste.

Article 40 : Tout Souverain voisin qui demanderait l'Appui d'un autre État en vue de marcher contre Agbomè- Danxomè doit être exécuté. Son Pays sera ensuite mis à sec, à feu et à sang .

Article 41 : Nul n'a le Droit d'entreprendre sa propre Vengeance, ni de confisquer le moindre objet appartenant à autrui sous quelque prétexte que ce soit. En toutes circonstances, ceux qui se croient lésés, ont l'Obligation de s'en remettre à mes soins de leur faire justice.

Sources

- Chapitre II. (2010). Journal de diverses visites aux royaumes d'Ashanti, d'Aku et de Dahomi, en Afrique de l'Ouest, 110-122.
- Woodson, C. G. (1949). W. E. F. Ward, une histoire de la Gold Coast F. M. Bourret, La côte d'or, une étude de la Gold Coast et du Togoland britannique, 1919-1946. *Le Journal de l'histoire des Noirs*, 34(3), 372-374.
 - Professeur Ofosu-Mensah Emmanuel Ababio. (2000). Les empires du Soudan occidental : l'empire Songhaï.
 - Coutumes et rites funéraires. (2019). Mort dans la Laconie mycénienne (17^e au 11^e s. av. J.-C.), 105-146. <https://doi.org/10.2307/j.ctv138wsnm.8>
- Marty, P. (1929, 25 août). Etudes Sur L'Islam Au Dahomey : Le Bas Dahomey, Le haut Dahomey. Etudes sur l'Islam au Dahomey : le Bas Dahomey, le Haut Dahomey - Paul Marty | Librairie Dialogues.
 - Seba, K. (2018). L'Afrique libre ou la mort. Tome 3. Fiat Lux Editions.
- Gainot, B. (1799). Le Dahomey dans la « colonisation Nouvelle » 1799. Dix-Huitième siècle, n° 44(1), 97-116.
- Last, M. (2021). L'esclavage et la traite des esclaves dans le califat de Sokoto. Encyclopédie de recherche d'Oxford sur l'histoire africaine.
 - La traite négrière africaine. (1993). Encyclopédie d'histoire sociale, 86-89.
- Christopher, E. (2024). Marins africains dans le monde atlantique. Encyclopédie de recherche d'Oxford sur l'histoire africaine.
 - La Sénégambie au XVIII^e siècle : la traite négrière, les régimes de cedido et les révolutions musulmanes. (1997). La Sénégambie et la traite négrière atlantique, 55-60.
- Elizabeth Donnan, éd., documents illustrant l'histoire de la traite des esclaves vers l'Amérique. (1931). *Le Journal de l'histoire des Noirs*, 16(1), 100-102.
 - Adedze, A. (2020). Les Amazones du Dahomey. Encyclopédie de recherche d'Oxford sur l'histoire africaine.
- Law, R. (1989). Le négrier comme historien : Robert Norris et l'histoire du Dahomey. *Histoire en Afrique*, 16, 219-235.
- Akinjogbin, I. A. (1966). Archibald Dalziel : Négrier et historien du Dahomey. *Le Journal de l'histoire africaine*, 7(1), 67-78.

- Waldman, L. K. (1965a). Un aspect inaperçu de l'histoire du Dahomey d'Archibald Dalzel. Le Journal de l'histoire africaine, 6(2), 185-192.
- Chapitre XVI. formation d'une société Brésilienne au Golfe de Bénin. (1968). Flux et reflux de la traite des nègres entre le golfe du Bénin et Bahia de Todos os Santos du XVIIe au XIXe siècle, 599-636.
 - 5 La Ouidah de De Souza : l'ère de la traite illégale des esclaves, 1815-1839. (2004). Ouidah, p. 155 à 188.
 - 3) Lettre du roi de Pologne au roi de Prusse du 17 mars 1790. (1792). Dans les années 1789 et 1790, 11-21.
- Autran, C. (1913). A propos d'un ouvrage sur « L'ancien royaume du Dahomey » par M. A. Le Hérisse. Sphinx : Revue critique embrassant le Domaine Entier de L'Égyptologie, 17(1), 208-222.
- Brenner, L., et Akinjogbin, I. A. (1968). Le Dahomey et ses voisins, 1708-1818. Etudes historiques africaines, 1(2), 298.
- Annequin, J. (1991). Histoire et anthropologie de l'esclavage : K.R. Bradley, esclavage et rébellion dans le monde romain (140 av. J.-C. - 70 av. J.-C.) ; Catherine Salles, Spartacus et la Révolte des gladiateurs ; M. Trudel, dictionnaire des esclaves et de leurs propriétaires au Canada Français ; Suzanne Everett, Les Esclaves. Dialogues d'histoire ancienne, 17(2), 199-214.
- Tokannou, H. S. (2023). Structuration de l'espace sous le Magistère du roi AgAdja (1708/11-1740) : Une contribution à la connaissance des palais du royaume du Danxome (Dahomey). Afrique : Archéologie et Arts, (19), 129-130.
- David, P. (2015). Alpern Stanley B., 2014 [Hurst 1998], Les Amazones de la Sparte Noire. Les Femmes Guerrières de l'ancien Royaume du Dahomey. Journal des Africanistes, 85(1/2), 434.
 - VIDO Arthur et Marius. Histoire des femmes du Sud-Bénin du XVIIe au XIXe siècle. Edilivre.
 - David, P. (2015a). Alpern Stanley B., 2014 [Hurst 1998], Les Amazones de la Sparte Noire. Les Femmes Guerrières de l'ancien Royaume du Dahomey. Journal des Africanistes, 85(1/2), 434.
- ELIADE Mircea, p.17, Aspects du mythe. Paris, 1963. Gallimard. 251 p. (en anglais).
- 8. HOUSEMANN, Michael. Note sur les récits de fondation des royaumes Adja-Tado du Sud-Bénin. Dominique Casajus ; Fabio Viti. La terre de
 - pouvoir. A la mémoire de Michel Izard, CNRS Éditions, pp. 223-248, 2012 ; Halshs-01 469933.
- 9. D'ALMEIDA-TOPOR Hélène, p.17, Les amazones. Une armée de femmes dans l'Afrique précoloniale. Rochevignes. Paris, 1984. Éditions la
 - Lanterne magique. Besançon 2016. 239 pages.
- La biographie historique au cœur de l'identité béninoise. Arthur Vido (Directeur) Rose Acakpo Barthelemy AGOLI-AGBO A. Bertrand Gabin DJIMASSE Joseph Adrien DJIVO Maurille HAZOUME Felix Abiola IROKO Romuald MICHZOZOUNNOU Coffi Abel NOUMONVI Michel Dadjo Koovi VIDEGLA Félix Iroko
 - 3 J. W. Blake, European Beginnings in West Africa 1454-1578 (Londres, 1937), PP-10660.
 - 4 A. W. Cardinal, La Côte d'Or 1931 (Accra, 1932),
 - Le Dahomey et ses voisins. Akinjogbin

- Traite négrière dans la baie du Bénin. Essai sur l'histoire économique de la traite négrière atlantique
/Le génocide voilé
 - Les bariba et leurs traditions. Théodore Monod
 - Histoire du Mali. Hamadou H. Bah
 - Richard Burton dans A Mission to Gelele (Londres, 1893),
 - Melville J. Herskovits avec ses *Études Dahoméennes*,
 - Colin Newbury dans The Western Slave Coast and Its Rulers* (Oxford, 1965),
 - Robert Cornevin dans *Histoire du Dahomey* (Paris, 1962)
- J. W. Blake dans European Beginnings in West Africa et The Gold Coast, - Traité des routes et des royaumes, IXe s.
 - Atlas de l'histoire du monde, page 102. Sélection Reader's Digest.
- M. Jérôme C. ALLADAYÈ, pour le Travail d'Éclaircissement et d'Approfondissement. Chef du Département d'histoire et d'archéologie, de l'Université d'Abomey-Calavi
 - Naukeurige Beschrijvinge van ... (s.d.). Les relations entre chrétiens et musulmans 1500 - 1900.
- Pertinente afbeelding, en Naukeurige Beschrijvinge van de Drie Victorieuse Zee-Slagen, van ... 1673 ... (s.d.). Brochures néerlandaises.
- M.Lokonan H. La participation des africains à la traite négrière transatlantique : complicité ou acte de contrainte et d'endoctrinement ?